

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

DOCUMENT DE PROGRAMMATION ÉCONOMIQUE ET
BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2022-2024

PREPARATION DU BUDGET DE L'ETAT 2022



TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES.....	III
LISTE DES ANNEXES.....	IV
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	V
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : SITUATION ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES.....	3
I. CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL.....	4
II. SITUATION SOCIOÉCONOMIQUE NATIONALE RECENTE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<i>II.1 ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE</i>	<i>5</i>
<i>II.2 SITUATION SOCIALE EN 2020</i>	<i>6</i>
III. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES A COURT ET MOYEN TERMES	9
CHAPITRE II : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	13
I. SITUATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2020	14
<i>I.1 MOBILISATION DES RESSOURCES BUDGETAIRES</i>	<i>14</i>
<i>I.2 EXECUTION DES DEPENSES BUDGETAIRES.....</i>	<i>18</i>
<i>I.3 ÉQUILIBRE BUDGETAIRE ET FINANCEMENT</i>	<i>21</i>
II. EXECUTION BUDGETAIRE A FIN AVRIL 2021	23
<i>II.1 RESSOURCES DU BUDGET DE L'ÉTAT.....</i>	<i>23</i>
<i>II.2 DEPENSES DE L'ÉTAT</i>	<i>25</i>
<i>II.3 SOLDES BUDGETAIRES</i>	<i>26</i>
III. LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE	26
<i>III.1 RESSOURCES</i>	<i>27</i>
<i>III.2 DEPENSES</i>	<i>27</i>
<i>III.3 FINANCEMENT DU DEFICIT BUDGETAIRE</i>	<i>29</i>
CHAPITRE III : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES. 31	
I. BREVE PRESENTATION DE LA SND30.....	32
<i>I.1 ORIENTATIONS FONDAMENTALES DE LA SND30.....</i>	<i>32</i>
<i>I.2 OBJECTIFS DE LA SND30.....</i>	<i>32</i>
<i>I.3 REFORMES STRUCTURANTES DE LA SND30.....</i>	<i>33</i>
<i>I.4 PILIERS DE LA SND30.....</i>	<i>34</i>
II. ACTIONS ENGAGEES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SND 30 ET DEFIS A RELEVER.....	34
<i>II.1 ACTIONS ENGAGEES</i>	<i>34</i>
<i>II.2 DEFIS A RELEVER.....</i>	<i>36</i>
III. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES GLOBALES ET SECTORIELLES	37
<i>III.1 ORIENTATIONS STRATEGIQUES GLOBALES.....</i>	<i>37</i>
<i>III.2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES SECTORIELLES.....</i>	<i>37</i>
CHAPITRE IV : PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2022 - 2024 .. 41	
I. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE	42
<i>I.1 RECETTES INTERNES NON PETROLIERES</i>	<i>42</i>
<i>I.2 LES DEPENSES.....</i>	<i>56</i>

<i>I.3</i>	<i>POLITIQUE DE FINANCEMENT.....</i>	<i>72</i>
II.	CADRAGE BUDGETAIRE 2022-2024.....	78
<i>II.1</i>	<i>RAPPELS DES HYPOTHESES MACROECONOMIQUES.....</i>	<i>78</i>
<i>II.2</i>	<i>PROJECTIONS DES RECETTES BUDGETAIRES.....</i>	<i>78</i>
<i>II.3</i>	<i>PROJECTIONS DES DEPENSES BUDGETAIRES 2022-2024</i>	<i>80</i>
<i>II.4</i>	<i>EVOLUTION DU DEFICIT BUDGETAIRE ET ANALYSE DU FINANCEMENT</i>	<i>81</i>
<i>II.5</i>	<i>CONSTRAINTES ET RISQUES BUDGETAIRES 2022-2024.....</i>	<i>81</i>
III.	DETERMINANTS DE LA DEPENSE POUR LE TRIENNAT 2022-2024.....	83
<i>III.1</i>	<i>TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE.....</i>	<i>83</i>
<i>III.2</i>	<i>AU NIVEAU SECTORIEL.....</i>	<i>83</i>
<i>III.3</i>	<i>LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE.....</i>	<i>89</i>
CONCLUSION	91

LISTE DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution des indicateurs macroéconomiques clés	11
Tableau 2 : Ressources du budget de l'Etat pour l'exercice 2020	14
Tableau 3 : Réalisations des recettes non fiscales	17
Tableau 4 : Ressources de trésorerie (en milliards)	18
Tableau 5 : Exécution globale des dépenses de l'exercice 2020 (en milliards).....	18
Tableau 6 : Exécution de la dette publique de l'exercice 2020.....	19
Tableau 7 : Répartition en ressources et charges du CAS-Covid 2020.....	20
Tableau 8 : Synthèse de l'exécution budgétaire à fin décembre 2020 (en milliards).....	21
Tableau 9 : Présentation des emplois et ressources de financement (en milliards)	22
Tableau 10 : Mobilisation des ressources budgétaires à fin avril 2021 (en milliards de FCFA).....	24
Tableau 11 : Exécution des dépenses budgétaires à fin avril 2021 (En milliards de FCFA).....	26
Tableau 12 : Evolutions opérées par poste budgétaire entre la LFI et la LFR 2021 (en milliards)	30
Tableau 13 : Trajectoire des finances publiques 2020-2024.....	42
Tableau 14 : Contributions des recettes fiscales internes non pétrolières au budget de l'Etat en 2020	43
Tableau 15 : Rendement des impôts majeurs de la DGI (en milliards)	43
Tableau 16 : Projection des recettes internes non pétrolières sur la période 2020-2022	49
Tableau 17 : Situation des recettes non fiscales en 2020	54
Tableau 18 : Evolution cumulative des recettes non fiscales entre 2018 et 2020 et perspectives en 2021.....	54
Tableau 19 : Répartition de la masse salariale et des effectifs par secteur	57
Tableau 20 : Evolutions des catégories de dépenses courantes.....	59
Tableau 21 : Situation des grands projets.....	65
Tableau 22 : Encours de la dette du secteur public.....	72
Tableau 23 : Encours de la dette extérieure	73
Tableau 24 : Indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette publique.....	74
Tableau 25 : Hypothèses macroéconomiques clés sur la période 2021-2024.....	78
Tableau 26 : Projection des ressources de l'Etat sur la période 2022-2024.....	79
Tableau 27 : Projections des dépenses de l'Etat sur la période 2022-2024.....	81
Tableau 28 : Evolution du déficit public sur la période 2022-2024.....	81
Tableau 29 : Répartition de la masse salariale et des effectifs par groupe sectoriel.....	94
Tableau 30 : Répartition de la masse salariale et des effectifs par administration en mai 2021.....	94
Tableau 31 : Evolution du profil des allocations sectorielles du budget de l'Etat sur la période 2022-2024 (En pourcentage du budget global).....	100
Tableau 32 : Evolution des allocations sectorielles du budget de l'Etat sur la période 2022-2024 (en milliards de FCFA).....	101

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance de l'économie camerounaise	5
Graphique 2 : Évolution des recettes fiscales non pétrolières de 2010 à 2020 (en milliards).....	44
Graphique 3 : Evolution des recettes douanières de 2005 à 2021 (en milliards de FCFA).....	50
Graphique 4 : Proportion des dépenses courantes dans la dépense budgétaire totale de l'Etat.....	59
Graphique 5 : Poids du BIP dans le budget global de l'Etat	64
Graphique 6 : Profil de l'exécution du BIP sur la période 2010-2020.....	68
Graphique 7 : Répartition de la dette publique par devise.....	75
Graphique 8 : Indicateurs de dette publique et à garantie publique sous les différents scénarios d'AVD 2021-2031..	75

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1: TOFE 2022-2024.....	92
ANNEXE 2 : TOFE 2022-2024 (% du PIB)	93
ANNEXE 3: Répartition de la masse salariale	94
ANNEXE 4: Le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) du Gouvernement pour la période 2022-2024	96
ANNEXE 5: Evolution des allocations sectorielles du Budget de l'Etat.....	100

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AE	Autorisation d'Engagement
AFD	Agence Française de Développement
AMBACAM	Ambassade du Cameroun
APE	Accords de Partenariat Économique
APME	Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
ARV	Antirétroviraux
BAD	Banque Africaine de Développement
BIP	Budget d'Investissement Public
BM	Banque Mondiale
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Études de la Population
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAMCIS	Cameroon Customs Information System
CAMPHIA	Cameroon Population based HIV Impact Assessment
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire des États de l'Afrique Centrale
CHAN	Championnat d'Afrique des nations de Football
CNDP	Comité National de la Dette Publique
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COPPE	Comptage Physique du Personnel de l'Etat
CP	Crédits de Paiement
CSU	Couverture Santé Universelle
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DGB	Direction Générale du Budget
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
DP	Division de la Prévision
DPEB	Document de Programmation Économique et Budgétaire à Moyen Terme
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
FCFA	Franc de la Coopération Financière d'Afrique
FEC	Facilité Élargie de Crédits
FEICOM	Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale
FMI	Fonds Monétaire International
HALCOMI	Opération Halte au Commerce Illicite
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
IS	Impôt sur les Sociétés
LF	Loi de Finances
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey
MINEDUB	Ministère de l'Éducation de Base
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINFI	Ministère des Finances
MW	Mégawatts
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OTA	Obligation du Trésor Assimilable
PAJER-U	Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine
PAK	Port Autonome de KRIBI
PANEJ	Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes
PAREC	Programme d'Appui aux Réformes de l'Éducation au Cameroun
PBF	Performance Based Financing
PEF	Programme Économique et Financier
PIAASI	Projet Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel
PIB	Produit Intérieur Brut
PIFMAS	Projet d'Insertion Socioéconomique des Jeunes par la Création des Micro-entreprises de Fabrication de Matériels Sportifs
PLANUT	Plan d'Urgence Triennal Pour l'Accélération de la Croissance
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PPA	Projet de Performance Annuelle
PPP	Partenariat Public Privé

PSV	Personne Socialement Vulnérable
PTSJ	Plan Triennal Spécial Jeunes
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
RAP	Rapport Annuel de Performance
RFE-AEP	Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques
RGAE	Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage
RIO	Ressources Internes Ordinaires
RT	Ressources Transférées
SEND	Soldes Engagés Non Décaissés
SIGIPES	Système Informatique de Gestion Intégrée du Personnel de l'Etat et de la Solde
SND30	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SONARA	Société Nationale de Raffinage
TEC	Tarif Extérieur Commun
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TSPP	Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
US	United States
XDR	Special Drawing Rights ou Droits de Tirages Spéciaux (FMI)

INTRODUCTION

A la faveur de l'adoption des lois du 11 juillet 2018 portant respectivement régime financier de l'Etat et des autres entités publiques et code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun, le processus d'élaboration de la loi de finances s'est enrichi d'une étape cruciale qu'est le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). En effet, l'article 11 du régime financier sus-cité dispose que : (1) « *Chaque année avant le 1^{er} juillet, le Gouvernement transmet au Parlement les documents de cadrage à moyen terme ..., accompagnés d'un rapport sur la situation macroéconomique et d'un rapport sur l'exécution du budget de l'exercice en cours* » ; (2) « *Sur la base de ces documents et rapports, le Parlement organise un Débat d'Orientation Budgétaire en séance publique, mais sans vote* ».

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet au Parlement d'intervenir en amont de la procédure budgétaire, pour mieux contribuer à la définition du cadrage macroéconomique et budgétaire. C'est le lieu pour les parlementaires de s'approprier les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent les projets de budget en préparation et de donner leur avis sur les choix de politique budgétaire du Gouvernement.

L'institutionnalisation du DOB a comme autre plus-value qu'il offre à l'exécutif et au législatif l'opportunité de débattre chaque année des conditions, des outils et des moyens qui permettent la soutenabilité à moyen terme des finances publiques à travers un meilleur suivi des déficits publics. En effet, la finalité ultime du DOB est de créer des conditions pour l'adoption des lois de finances qui garantissent en permanence la stabilité macroéconomique et par conséquent, l'équilibre économique global.

Le cadre budgétaire à moyen terme, les cadres des dépenses à moyen terme, le rapport sur la situation macroéconomique et le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice en cours, exigés par la loi portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques pour la tenue du DOB, sont de nature à permettre au Gouvernement et au Parlement de répondre à cette exigence fondamentale. Toutefois, pour des raisons pratiques, de lisibilité et de cohérence, le Gouvernement a pris l'option de fondre le contenu de ces outils et rapports dans un document unique baptisé « Document de Programmation Économique et Budgétaire à Moyen Terme » en abrégé DPEB. Il est prospectif et porte sur les trois prochaines années.

Le Document de Programmation Économique et Budgétaire (DPEB) à Moyen Terme 2022-2024 fait référence à l'élaboration de la loi de finances de l'année 2022 dont il définit les déterminants de la politique budgétaire, le niveau global des recettes attendues et des dépenses projetées. Le DPEB est le document élaboré par le Gouvernement et servant de base au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) organisé au sein du Parlement. Ce dernier dispose à cet effet, de toutes les informations nécessaires pour une meilleure appréciation des options stratégiques et orientations budgétaires retenues pour la conduite de la politique de développement économique et sociale de la nation sur la période 2022-2024 en cohérence avec la Stratégie Nationale de Développement 2030.

Le présent document qui s'inscrit dans le cadre de la tenue de la troisième session du DOB a été élaboré dans un contexte marqué par la première année de la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND30), le redressement de l'économie après le ralentissement de l'activité imposé par la pandémie de la COVID-19, et la perspective d'un nouveau Programme Économique et Financier (PEF) avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Le DPEB soumis à la discussion Parlementaire a été adopté par le Gouvernement en Conseil de Cabinet, conformément aux articles 26 et 28 du décret du 31 mai 2019 fixant le calendrier budgétaire de l'Etat.

Ce DPEB 2022-2024 est structuré autour de quatre (4) chapitres :

- Les deux premiers chapitres sont des chapitres de situation. Ils décrivent dans un premier temps le contexte macroéconomique, tant au plan national qu'international. Ils présentent dans un second temps la situation des finances publiques pour l'année écoulée ainsi que pour les trois premiers mois de l'exercice en cours ;
- Les chapitres troisième et quatrième, sont des chapitres d'orientation consacrés d'une part, à la formulation des orientations stratégiques globales des politiques publiques déclinées dans les différents secteurs pour le triennat et d'autre part, les perspectives budgétaires assorties des principaux déterminants de la dépense publique sur la période 2022-2024.

CHAPITRE I : SITUATION ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES

Ce chapitre présente, à l'échelle internationale, sous-régionale et nationale, les évolutions récentes de l'économie et les perspectives à court et à moyen termes.

I. CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

L'environnement économique international actuel est marqué par une reprise fragile de l'économie mondiale, en liaison avec l'optimisme suscité par la progression des campagnes de vaccination contre le coronavirus.

En effet, après une contraction de 3,3% en 2020 selon le FMI, l'économie mondiale devrait connaître une croissance de 6% en 2021 et 4,4% en 2022. Cette situation s'explique par : (i) la prise de mesures de soutien à l'économie dans les pays développés, (ii) les anticipations de reprise, tirées par la vaccination au second semestre 2021 et (iii) l'adaptation continue de l'activité économique à une mobilité réduite. Ces perspectives restent cependant incertaines en ce qui concerne l'évolution de la pandémie, l'efficacité des mesures prises par les autorités pour assurer un retour à la normale grâce à la vaccination, et l'évolution des conditions financières.

Dans le **groupe des pays avancés**, la croissance est estimée à 5,1%. Toutes les principales économies du groupe devraient connaître un relèvement en 2021 : États-Unis (5,1% contre -3,5% en 2020), Japon (3,3% contre -4,8%), Royaume-Uni (5,3% contre -9,9%), Allemagne (3,6% contre -4,9%), France (5,8% contre -8,2%), Italie (4,2% contre -8,9%) et Espagne (6,4% contre -11,0%). Le rattrapage du niveau d'activité d'avant la crise serait plus rapide dans certains pays. Ces disparités peuvent s'expliquer par : (i) l'efficacité des plans de riposte sanitaire des autorités et le comportement des populations face aux infections, (ii) la souplesse et la capacité d'adaptation de l'activité économique aux entraves à la mobilité, (iii) les tendances préexistantes et les rigidités d'ordre structurel antérieures à la crise. Bien qu'essentiels pour contenir le coronavirus, les restrictions à la mobilité continuent de peser sur l'activité et sur les perspectives économiques.

Dans le **groupe des pays émergents et des pays en développement**, la reprise devrait être plus vigoureuse qu'initialement prévue, du fait de l'allègement des confinements dans certains grands pays comme la Chine et de la progression de la vaccination soutenue par plusieurs initiatives mondiales. Cependant, les trajectoires de redressement devraient diverger entre la Chine, qui connaît une forte accélération (+8,4% de croissance après 2,3% en 2020) grâce aux mesures d'endiguement efficaces, une vigoureuse stratégie d'investissement public et l'apport de liquidités par la banque centrale, et les autres pays. Dans ce groupe, la situation demeure particulièrement difficile pour les pays à forte destination touristique, étant donné que le retour à la normale des voyages internationaux prend du temps.

L'**Afrique subsaharienne**, après avoir enregistré la plus forte contraction qu'elle ait connue (-1,9% en 2020 selon le FMI) depuis 30 ans, devrait connaître une croissance de 3,4% en 2021. Toutefois, la pandémie continue à peser sur l'activité dans les principales économies (Nigéria, Afrique du Sud).

Dans la CEMAC, la BEAC table sur un taux de croissance de 2,8% en 2021 après -2,1% enregistré en 2020 sous l'effet d'un recul de l'activité aussi bien dans le secteur pétrolier (-4,2%) que non pétrolier (-1,6 %).

S'agissant de l'inflation, dans les pays avancés, elle devrait passer de 0,7% en 2020 à 1,6% en 2021. Dans les autres pays, elle devrait évoluer de 5,1% à 4,9% sur la même période. En particulier, elle s'établirait à 2,3% aux États-Unis, 1,4% dans la zone euro, 1,2% en Chine, 14,3 % en Afrique subsaharienne et 2,1% en zone CEMAC.

Sur les marchés internationaux, une embellie est observée depuis le début de l'année 2021 sur le cours des principales matières exportées par le Cameroun. Cette dynamique favorable est davantage soutenue par la reprise de l'activité économique dans le monde après plusieurs mois

de morosité en lien avec la pandémie de la Covid-19. Selon le FMI, les cours du pétrole qui ont connu une chute de 32,7% en 2020 pour atteindre 41,29 dollars le baril, devraient progresser de 41,7% en 2021 (58,52 dollars le baril), puis connaître une baisse de 6,3% en 2022 (54,83 dollars le baril).

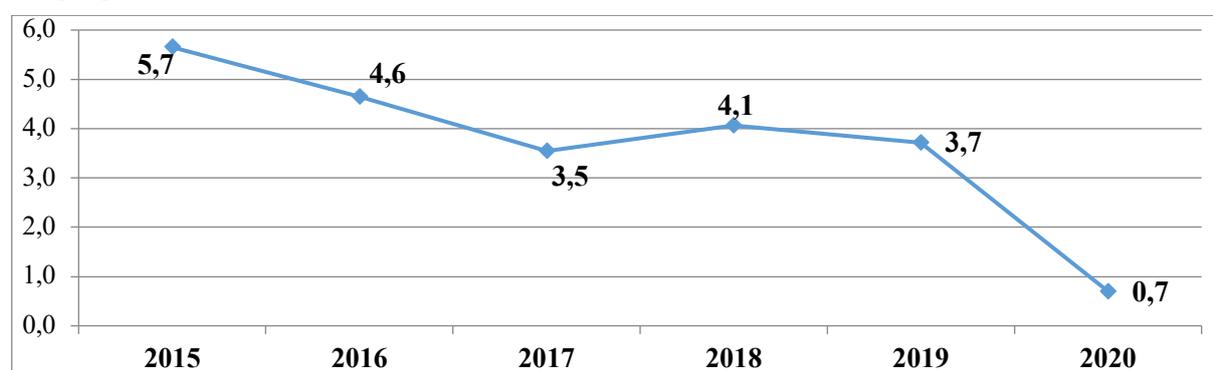
II. SITUATION SOCIOÉCONOMIQUE NATIONALE RECENTE

II.1 Évolution de l'économie nationale

Malgré les effets pervers de la pandémie de la Covid-19, le Cameroun a su faire preuve de résilience en 2020. Contrairement au vent de récession qui a été observé dans plusieurs pays dans le monde, l'activité économique au Cameroun a plutôt connu un ralentissement, bien que prononcé. Ainsi, le taux de croissance s'est situé à 0,7% en 2020 contre 3,7% en 2019. Ce ralentissement est observé tant dans les secteurs pétrolier que non pétrolier.

Le secteur pétrolier qui a connu une hausse de la production (+2,2%), enregistre une croissance estimée à 1,3%. Dans le secteur non pétrolier, un regain d'activités a été observé dans l'industrie agroalimentaire, les BTP, les services d'information et télécommunication, ainsi que les services financiers. La contreperformance enregistrée dans la branche « agriculture industrielle et d'exportation » s'est révélée moins prononcée qu'initialement projetée. Des produits tels que le coton et le caoutchouc ont même connu une hausse significative de production. Par contre, les branches « Restaurants et hôtels », « Sylviculture et exploitation forestière », « Transports, entrepôts, communications » ont été durement touchées par la crise, avec des taux de croissance respectifs de -22 %, -4,8 % et -3,8 %.

Graphique 1 : Évolution du taux de croissance de l'économie camerounaise



Source : MINFI

En 2021, la croissance devrait rebondir à 3,4% en lien avec la remontée de la demande mondiale de nos produits exportés, du fait de la réouverture progressive de plusieurs économies et du dynamisme de la demande intérieure. En particulier dans le secteur non pétrolier, la reprise de la demande chez nos partenaires commerciaux favorisera la remontée des activités dans les branches tournées vers l'exportation comme l'agriculture d'exportation et, la sylviculture et l'exploitation forestière.

De même, la levée progressive des mesures restrictives donnera une nouvelle impulsion aux secteurs des services ayant particulièrement subi les effets négatifs de la pandémie (tourisme, hôtellerie, restauration, commerce et transports). Par ailleurs, la reprise des événements internationaux (cas du CHAN) et le rétablissement progressif de plusieurs chaînes d'approvisionnement contribueront à booster l'activité économique.

Concernant les emplois du PIB, l'investissement privé devrait remonter, en liaison avec la reprise de plusieurs programmes d'investissement dans les entreprises, du fait de la maîtrise progressive des effets de la pandémie. Il en serait de même de l'investissement public, tributaire en partie de

la hausse des recettes budgétaires, consécutive à la reprise de l'activité économique, mais aussi de la mise en œuvre des mesures de relance post COVID et de la SND30.

Les exportations devraient enregistrer une hausse consécutivement à la remontée des cours des matières premières, occasionnée par la reprise de la demande mondiale et le rétablissement des chaînes d'approvisionnement.

Après le niveau de 2,5% de 2020, l'inflation reste maîtrisée en dessous du seuil de 3% fixé par la norme communautaire CEMAC, grâce aux actions menées par les Autorités pour contenir la hausse des prix, notamment des produits sanitaires et de grande consommation.

S'agissant des **finances publiques**, le déficit budgétaire s'est légèrement creusé, passant de 3,4% du PIB en 2019 à 3,6% en 2020, principalement en raison d'une baisse plus prononcée des dépenses que celle des recettes. Il est à noter que les dépenses d'investissement ont fortement baissé au profit des dépenses sociales. En 2021, le déficit budgétaire devrait davantage se réduire, à 2,1%, grâce à une hausse plus substantielle de recettes que celle des dépenses.

Pour ce qui est du **secteur extérieur**, le solde du compte courant de la balance des paiements est déficitaire de 844,9 milliards en 2020, soit environ 4,2% du PIB. Par rapport à l'année 2019, le déficit de ce solde se réduit de 147,1 milliards, tiré par la diminution des déficits de la balance des biens et de la balance des services. Par contre, la balance des revenus primaires et la balance des revenus secondaires se sont dégradées. En 2021, la réduction du déficit courant devrait se poursuivre, avec une reprise attendue des exportations de biens.

Relativement à la **situation monétaire**, la masse monétaire (M2) progresse de 12,7 %, passant de 5 416,4 milliards en décembre 2019 à 6 106,7 milliards en décembre 2020. Cette hausse résulte d'une augmentation de 21,7 % du crédit intérieur et d'une réduction de 0,3 % des avoirs extérieurs nets. En 2021, la masse monétaire devrait s'accroître de l'ordre de 4%.

II.2 Situation sociale en 2020

La politique sociale du Gouvernement est axée sur l'amélioration des conditions de vie des populations, afin de disposer d'un capital humain solide, capable de soutenir le développement du pays. Le secteur social demeure donc une priorité gouvernementale ; il a bénéficié en 2020 d'une dotation budgétaire de 1 219,8 milliards, en hausse de 35,7 milliards par rapport à 2019. La survenue de la pandémie de la COVID-19 a affecté négativement l'ensemble des secteurs sociaux. En réponse à cette pandémie, le Gouvernement a pris des mesures visant à limiter les effets de celle-ci. Ces mesures ont notamment porté sur : (i) l'intensification des campagnes de sensibilisation ; (ii) la fermeture temporaire des établissements scolaires et universitaires et, le réaménagement du calendrier de l'année scolaire et académique et ; (iii) l'adaptation du plateau technique de plusieurs hôpitaux pour la prise en charge gratuite des personnes affectées par la pandémie, l'aménagement des centres spécialisés pour la prise en charge des malades ainsi que l'acquisition et la distribution du matériel pour limiter la propagation du virus.

II.2.1 Éducation

La dotation budgétaire du secteur de l'éducation en 2020 a été portée à 672 milliards, correspondant à 12,9% du budget de l'Etat. Cette enveloppe a permis de poursuivre plusieurs objectifs, notamment l'accès pour tous à une éducation de qualité, l'adaptation de la formation et l'enseignement à l'environnement socioéconomique à l'effet de satisfaire les besoins du marché, la promotion de la recherche-développement. Les principaux résultats réalisés en 2020 se présentent ainsi qu'il suit :

▪ *Enseignement primaire et maternel*

Au cours de l'année scolaire 2019/2020, l'enseignement primaire a accueilli 4 578 708 élèves, en hausse de 3,9% par rapport à l'année 2018/2019. Ils sont encadrés par 100 347 enseignants, en augmentation de 4%. Le nombre de salles de classe s'accroît de 0,90% pour se situer à 19 904. Le taux brut de préscolarisation progresse d'un point de pourcentage, passant de 37,8% en 2018/2019 à 38,8% en 2019/2020. Le taux d'achèvement du cycle primaire qui était de 70,6% en 2019 est passé à 71,1% en 2020. Le ratio élève/salle de classe dans le primaire public a légèrement évolué de 64 en 2018 à 62 en 2020. De même, le pourcentage de réussite des élèves au CEP et au FSLC est passé de 88,17 % en 2018 à 71% en 2020.

▪ *Enseignement secondaire*

Au cours de l'année scolaire 2019/2020, l'enseignement secondaire général a accueilli 1 868 982 élèves, encadrés par 72 614 enseignants, répartis dans 44 391 salles de classe. L'enseignement technique et professionnel a enregistré 351 310 élèves, encadrés par 26 520 enseignants, répartis dans 10 494 salles de classe. Dans l'enseignement secondaire général, le ratio élèves/salle passe de 64 en 2018 à 62 en 2020 dans la zone urbaine. Le ratio nombre d'apprenants/poste de travail (salle informatique) est de 44. Le taux de transition du primaire au secondaire a augmenté, partant de 59,23% en 2019 à 63,31% en 2020, soit une augmentation de 4,08 points. Par ailleurs, le pourcentage des effectifs des élèves dans l'enseignement secondaire technique et professionnel est passé de 22,01% en 2018/2019 à 23,57% en 2019/2020, pour une cible fixée à 24% en 2020. Le nombre de filières professionnalisantes mises en place est passé de 66 en 2018, à 69 en 2020.

▪ *Enseignement supérieur*

Le sous-secteur Enseignement Supérieur poursuit la mise en œuvre des programmes suivants : le développement de la composante technologique et professionnelle ; la modernisation des établissements facultaires ; le développement de la recherche et de l'innovation universitaires.

Le nombre d'établissements d'enseignement supérieur public se repartit comme suit au cours de l'année académique 2019/2020 : 01 Université Inter-État Cameroun-Congo, 08 Universités d'Etat, 41 établissements technologiques et professionnels, dont 04 à Statut Particulier, 33 établissements facultaires. Dans le secteur privé, on dénombre 285 Instituts d'Enseignement Supérieur Privé (IPES).

Quant au nombre d'enseignants dans les universités d'Etat, il est passé de 5 250 en 2018 à 6 332 en 2019, soit un accroissement de 20,6%. Le nombre d'étudiants passe de 323 672 à 361 478, soit une hausse de 10,8%. Les Universités d'État et établissements publics accueillent 83,6% de ces effectifs. Dans les universités d'État, 302 037 étudiants sont encadrés par 6 332 enseignants, soit un ratio d'encadrement de 48 étudiants par enseignant.

Dans le cadre du programme triennal 2019-2021 de recrutement de 2 000 enseignants dans les universités d'Etat, 1 237 enseignants ont été recrutés au titre de la première phase. Les deuxièmes et troisièmes phases prévues pour 2020 et 2021 permettront de recruter 500 enseignants chacune.

II.2.2 Santé

Le rapport de la cinquième Enquête Démographique et de Santé (EDSC-V) réalisée en 2018 par l'Institut National de la Statistique (INS) et publié en 2020 a révélé que :

- le quotient de mortalité infantile est passé à 74 ‰ en 2004 puis à 62 ‰ en 2011 et à 48 ‰ en 2018. Dans la même période, le quotient de mortalité infanto-juvénile a aussi diminué, passant de 144 ‰ en 2004, à 122 ‰ en 2011 et à 79 ‰ en 2018 ;

- la couverture en soins prénatals par un prestataire de santé formé est passée de 80 % en 2004 à 87 % en 2018. Dans la même période, on note également une augmentation du pourcentage de naissances qui ont eu lieu dans un établissement de santé (59 % en 2004 contre 67 % en 2018) et du pourcentage de naissances assistées par un prestataire de santé formé (59 % en 2004 contre 69 % en 2018) ;
- la prévalence du VIH parmi les femmes et les hommes de 15-49 ans est passée de 5,4 % en 2004 à 4,3 % en 2011 et elle a atteint 2,7 % en 2018. Par ailleurs, cette baisse du niveau de prévalence du VIH est observée aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Chez les hommes, la prévalence du VIH est passée de 4,1 % en 2004 à 2,9 % en 2011 puis à 1,9 % en 2018. Dans la même période, cette prévalence est passée de 6,6 % à 5,6 % puis à 3,4 % chez les femmes ;
- près de trois ménages sur quatre (73 %) possèdent au moins une moustiquaire imprégnée d'insecticide (MII). En moyenne, un ménage dispose de 1,8 MII. Plus des trois quarts des moustiquaires (76 %) ont été obtenues par les ménages lors des campagnes de distribution de masse.

Les différentes interventions réalisées au cours des trois dernières années par les pouvoirs publics en faveur des acteurs (publics et privés) intervenant dans ce secteur, laissent croire que ces indicateurs connaîtront des évolutions significatives au terme des prochaines évaluations.

II.2.3 Protection et sécurité sociale

▪ Protection sociale

La couverture de protection sociale au Cameroun incluant les régimes contributifs et non contributifs est estimée à 8,7% entre 2017-2019. Ce taux est en dessous de la moyenne sous-régionale et les prestations en matière de sécurité sociale restent largement en deçà des normes internationales établies par la convention 102 ratifiée par le Cameroun. Seuls 6,46% de la population camerounaise est couverte par un mécanisme de protection sociale en santé, avec un taux de mutualisation du risque maladie de 2%. Ce taux devrait connaître une progression importante du fait de la mise en place progressive de la Couverture Santé universelle (CSU). Les travaux en cours ont conduit à la mise en œuvre d'un ensemble d'activités préalables à ce projet notamment l'identification des sources de financement, la signature du contrat de partenariat public-privé, la mise en place du dispositif de gestion (construction des Datacenter et l'interconnexion du système d'information). En outre, le processus d'approbation du cadre législatif et réglementaire instituant la CSU, est à sa phase de finalisation.

▪ Filets sociaux

Les filets sociaux sont des programmes de transferts généralement non contributifs bien ciblés, qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de croissance inclusive et permettent d'apporter un appui aux populations qui vivent dans la pauvreté extrême. Le projet est mis en œuvre à travers trois composantes : les transferts monétaires ordinaires (TMO) ; les transferts monétaires d'urgence (TMU) et les travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (THIMO).

À fin décembre 2019, les transferts monétaires effectués s'élèvent à 18,2 milliards, dont 14,4 milliards FCFA pour le programme de transferts monétaires ordinaires doté de mesures d'accompagnement, 2,16 milliards pour le programme de transferts monétaires d'urgence et 2,34 milliards pour le programme de travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (THIMO).

Dans les zones cibles, 82 000 ménages ont bénéficié de ces appuis qui ont favorisé la création de 29 000 emplois dont une soixantaine d'emplois permanents, 1 850 emplois temporaires et 27 000 emplois ruraux dans le cadre de la réalisation des travaux publics à haute intensité de mains d'œuvre.

Pour la période 2019-2022, les programmes des filets sociaux comptent apporter un appui à 291 500 ménages choisis dans le territoire national pour des transferts de 60,9 milliards, dont 33,1 milliards par le programme TMO ; 21,5 milliards par le programme TMU et 6,2 milliards par le programme THIMO.

III. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES A COURT ET MOYEN TERMES

Les perspectives macroéconomiques restent tributaires des incertitudes inhérentes à l'évolution de la pandémie de la COVID-19, ainsi qu'à l'impact attendu des mesures de relance de l'économie prises par le Gouvernement. La crise de la Covid-19 nécessite de redéfinir le modèle de développement pour : (i) la prise en compte des risques et menaces exogènes ; (ii) la remédiation à certaines tendances lourdes de l'économie, notamment la dépendance vis-à-vis de l'extérieur ; (iii) la construction des bases solides pour une meilleure conquête des marchés extérieurs.

Ces différentes options ont guidé la formulation d'un plan triennal de relance économique post-Covid qui est mis en œuvre depuis le début de l'exercice 2021. Ce plan comporte des projets en faveur des secteurs affectés dont il vise la relance à travers :

Le soutien à la production et à la transformation des produits de grande consommation en cohérence avec la mise en œuvre de la politique d'import-substitution. Lesdits produits portent notamment sur les intrants des unités de production, les produits de consommation de masse (riz, maïs, soja, mil/sorgho, poisson, huile raffinée...) ;

La mise en place des dispositifs adaptés et dédiés au financement des entreprises (TPE, PME et GE). L'objectif étant de favoriser un plus grand accès au financement à moindre coût pendant cette période critique par les entreprises. Lesdits financements, logés dans les établissements de crédit, porteront sur les biens d'équipement et le fonds de roulement des entreprises. A titre illustratif, la Loi de Finances 2021 a prévu un plafond de garantie de 200 milliards pour permettre à l'Etat d'octroyer une garantie en faveur du financement du tissu productif (BEI, DACC, BADEA, CAS COVID) ;

Le renforcement du dynamisme des branches/filières de croissance. Il s'agit de renforcer l'offre locale avec des actions prioritaires en faveur de la restauration de l'activité des entreprises des filières les plus affectées par la pandémie, dans la perspective de satisfaire la demande intérieure et conquérir de nouveaux marchés. Aussi, un accent est mis sur le développement d'une industrie pharmaceutique locale et de l'économie numérique ;

Le renforcement de la compétitivité des entreprises. A cet effet, l'accent sera mis notamment sur des mesures visant à alléger les coûts des facteurs de production, à renforcer les capacités de mobilisation de l'épargne privée pour le financement des entreprises, à améliorer l'accès au marché national des entreprises locales, à travers notamment la commande publique.

La mise en œuvre de ce plan de relance Post-Covid, s'insère dans le cadre de l'opérationnalisation de la SND30 dont l'objectif est de procéder à la transformation structurelle de l'économie camerounaise en opérant notamment des changements dans les structures productives, industrielles, financières et administratives. A cet effet, les cadres stratégiques des administrations ont été révisés et sont en cours de finalisation. De même, une Loi sur la modernisation de l'économie est en cours d'élaboration avec une participation active du secteur privé.

Les perspectives tablent sur une croissance de 4,4% en 2022 et 4,8% en moyenne sur la période 2022-2024, grâce à une potentielle maîtrise de la pandémie et l'ouverture des économies combinée aux retombées de la mise en œuvre des plans de relance dans les différents pays partenaires. Ainsi, la croissance du secteur pétrolier sur la période 2022-2024 serait 0,3% en moyenne, l'accroissement de la production gazière ne faisant que compenser l'épuisement des champs pétroliers.

S'agissant du **secteur non pétrolier**, les branches touchées par la crise sanitaire seraient particulièrement dynamiques, notamment du fait du rattrapage même partiel des pertes subies. On assistera notamment à : (i) une reprise dans l'agriculture industrielle et d'exportation et dans la sylviculture et l'exploitation forestière et (ii) une remontée dans tous les services affectés par les mesures de restriction et particulièrement dans l'hôtellerie et la restauration en raison du regain de l'activité touristique.

Dans le **secteur primaire**, il est projeté une croissance moyenne de 4,8% sur la période. Cette tendance est soutenue par l'accélération de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution à travers notamment l'accroissement de l'offre locale des biens à l'origine du déficit de la balance commerciale. L'accent sera mis sur l'augmentation de la production de l'agriculture vivrière (riz, maïs, sorgho, féculents), des produits de l'élevage et de la pêche.

D'autres facteurs vont concourir à l'amélioration de la production et la productivité de l'agriculture industrielle, notamment l'accroissement de la demande en aval des agro-industries, les effets positifs des programmes de relance et des plans de développement des filières cacao, café, banane, coton et caoutchouc et la reprise des cours des principaux produits d'exportation.

Pour ce qui est du **secteur secondaire**, la croissance est projetée à 4,7% en moyenne en dépit de la baisse de la production pétrolière. Hors hydrocarbures, le secteur devrait bénéficier tout d'abord du développement de plusieurs industries notamment des augmentations de capacité des usines dans le cadre la mise en œuvre de la SND30, de la bonne tenue des industries agroalimentaires et autres industries manufacturières. Ces industries devraient profiter d'un meilleur approvisionnement en énergie électrique, à travers notamment la finalisation de la mise en service des barrages hydro-électriques, la construction des infrastructures de transport d'électricité. Les BTP devraient également soutenir la croissance du secteur, grâce à la mise en œuvre de plusieurs grands projets de deuxième génération d'infrastructures hydroélectriques et routières (construction du barrage de Nachtigal, route Batchenga-Ntui), la reconstruction des régions des régions du Nord-ouest, Sud-ouest et Extrême Nord ainsi que la réhabilitation et le développement des infrastructures de transport dans le but de faciliter les échanges et de désenclaver les bassins de production.

Dans le **secteur tertiaire**, les projections de croissance sont de 4,7% en moyenne sur la période, grâce notamment au développement des deux secteurs amont (secteurs primaire et secondaire), à la relance des activités dans les branches affectées par la crise sanitaire, notamment les transports maritimes et aériens, restauration et hôtellerie. Les services de télécommunications et les services financiers devraient également soutenir la dynamique de ce secteur.

Du côté des **emplois du PIB**, la croissance de l'économie camerounaise continuera d'être soutenue par les composantes de la demande intérieure, principalement la consommation des ménages et l'investissement. Cette demande intérieure devrait bénéficier des effets induits des mesures de relance de l'activité économique prescrites par le gouvernement, la reprise de l'investissement (public et privé), le regain sur marché du travail et la maîtrise de l'inflation. Entre 2022 et 2024, la consommation finale des ménages qui représente 70% du PIB progresserait en moyenne de 4,7% avec une contribution à la croissance économique de 3 points. La croissance de l'investissement serait plus vigoureuse, avec une moyenne de 4,5%.

S'agissant des prix, **l'inflation** ne devrait pas excéder le seuil de 3% de la CEMAC sur la période 2022-2024, du fait des mesures prises pour maîtriser les prix d'une part et pour améliorer l'offre locale en produits de grande consommation concomitamment à l'assainissement du marché interne d'autre part.

Pour ce qui est des **finances publiques**, la politique budgétaire pour la période 2022-2024 s'oriente vers la poursuite de l'effort de consolidation budgétaire engagée par le Gouvernement depuis 2017, visant à assurer la soutenabilité des finances publiques, dans l'optique d'éviter un endettement non viable tout en garantissant la bonne mise en œuvre de la SND30 en cohérence avec les engagements pris dans le cadre du nouveau Programme Économique et Financier en cours de négociation avec

le Fonds Monétaire International (FMI). Cette consolidation se fera à travers une amélioration de la mobilisation des recettes non pétrolières, le renforcement de la discipline budgétaire ainsi qu'une maîtrise et une plus grande efficacité des dépenses publiques. Une réduction des dépenses non-prioritaires tout en préservant les dépenses sociales et une meilleure priorisation des dépenses en capital permettront de poursuivre les projets d'investissement.

Au niveau des **comptes extérieurs**, les projections tablent sur une réduction du déficit du compte courant pour le ramener à 2,9% du PIB en moyenne au cours de la période 2022-2024 grâce notamment à la promotion des exportations des produits transformés (cacao, bois, café, coton etc.) et la mise en œuvre de la politique d'import substitution à travers la réduction progressive des importations par l'amélioration de l'offre locale des produits de consommation de masse.

Tableau 1 : Évolution des indicateurs macroéconomiques clés

	2016	2017	2018	2019	2020	2021		2022	2023	2024
			CN	CN		Anciens	Nouveau			
Secteur réel										
PIB à prix courant (milliards de FCFA)	19344,8	20328,4	21492,5	22854,7	22775	22973	24231	25749	27514	29445
PIB pétrolier	623	718	1000	1064	673	762	999	991	1016	1018
PIB non pétrolier	18722	19610	20493	21791	22102	22211	23232	24757	26498	28427
PIB à prix constant	15093	15629	16264	16869	16981	16974	17563	18328	19240	20228
PIB pétrolier	1011	846	823	893	920	869	931	914	931	939
PIB non pétrolier	14082	14783	15441	15976	16061	16105	16632	17414	18309	19289
PIB à prix constant	4,6	3,5	4,1	3,7	0,7	3,3	3,4	4,4	5,0	5,1
PIB pétrolier	-3,6	-16,4	-2,7	8,5	1,3	1	1,2	-1,8	1,9	0,9
PIB non pétrolier	5,3	5	4,4	3,5	0,6	3,5	3,6	4,7	5,1	5,4
Prix										
Déflateur du PIB	1,1	1,5	1,6	2,6	-0,5	1,8	3	1,9	1,9	1,9
Déflateur du PIB pétrolier	-17,6	37,9	43	-2	-30,3	6,4	46,6	1,1	0,7	-0,7
Déflateur du PIB non pétrolier	1,6	-0,2	0	2,8	0,9	1,5	1,5	1,8	1,8	1,8
Prix à la consommation	0,9	0,6	1,1	2,5	2,5	2,5	2,1	2,0	2,0	2,0
Prix des exportations	-8	3,1	7,4	-0,4	-14,3	1,6	20,8	-1	-0,2	-0,7
<i>dont prix du pétrole camerounais</i>	<i>-15,4</i>	<i>21,4</i>	<i>24,8</i>	<i>-5</i>	<i>-32,5</i>	<i>5,9</i>	<i>42,7</i>	<i>-0,7</i>	<i>0,6</i>	<i>-0,7</i>
Prix des importations	-6,7	-0,3	2,5	-0,8	0,8	0,4	0,4	1	2,4	2
Termes de l'échange	-1,2	3,4	4,9	0,5	-15,1	1,3	20,5	-1,9	-2,6	-2,7
Répartition sectorielle										
Secteur Primaire	5	3,2	5,1	2,8	0,6	3,2	3,8	4,3	4,8	5,2
Secteur Secondaire	3,6	1,3	3,1	4,9	2,8	2,7	3,3	4,2	4,6	5,3
<i>dont pétrole</i>	<i>-3,6</i>	<i>-16,4</i>	<i>-2,7</i>	<i>8,5</i>	<i>1,3</i>	<i>1</i>	<i>0,9</i>	<i>-0,6</i>	<i>-3,4</i>	<i>-0,6</i>
Secteur Tertiaire	4,9	4,3	4,4	3	-0,4	3,7	3,7	4,4	4,9	4,9
Les composantes de la demande										
PIB	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Les composantes de la demande										
Consommation	82,1	81,1	81,6	81,8	80,6	79,3	79,1	77,4	76,9	76,1
Privée	70	70	70,5	71	70	67,9	68,6	67,6	67,4	66,8
Publique	12,1	11,1	11,1	10,9	10,6	11,4	10,5	9,8	9,5	9,2
FBCF	22,6	23	22,8	22,6	23,5	26,4	24,4	24,8	24,9	25,2
Privée	17,8	18,6	18,8	18,5	19,9	21,9	20,7	21	21,1	21,4
Publique	4,8	4,4	4	4	3,6	4,5	3,7	3,8	3,8	3,8
Exportations B&S	19,2	18,6	19,3	20,2	16,2	17,9	18,3	18,1	19,5	19,6
Importations B&S	24	22,6	23,7	24,7	20,3	23,7	21,8	21,4	20,9	20
Secteur public										
Recettes totales et Dons	14,7	15	15,7	15,7	13,6	14,8	14,9	15,1	15,4	15,8
<i>pétrolières</i>	<i>2,2</i>	<i>1,9</i>	<i>2,3</i>	<i>2,6</i>	<i>1,9</i>	<i>1,7</i>	<i>2,3</i>	<i>2</i>	<i>1,8</i>	<i>1,7</i>
non pétrolières(Pression fiscale)	11,9	12,3	12,6	12,5	11,6	12,6	11,8	12,5	13	13,5
<i>non pétrolières (% PIB non pétrolier)</i>	<i>12,3</i>	<i>12,8</i>	<i>13,2</i>	<i>13,2</i>	<i>12</i>	<i>13,1</i>	<i>12,8</i>	<i>13,2</i>	<i>13,7</i>	<i>14,3</i>

	2016	2017	2018	2019	2020	2021		2022	2023	2024
			CN	CN		Anciens	Nouveau			
Dépenses	20,9	18,8	18,5	19,3	17,2	18	16,9	17,4	17,5	17,8
<i>courantes</i>	12,9	11,2	11,3	12,5	12,3	11,3	10,6	11,1	11,3	11,4
<i>en capital</i>	7,8	7,2	6,5	6,6	4,7	5,9	5,5	5,7	5,8	6,4
Solde budgétaire global (base ordonnancements)	-6,2	-3,8	-2,5	-3,4	3,6	-2,8	-3,1	-2,0	-1,8	-1,3
Solde global, base caisse	-6,6	-4,3	-3	-4,7	-3,7	-3,3	-3,1	-2	-1,8	-1,3
Solde budgétaire de référence (CEMAC)	-5,3	-3,3	-2,9	-4,1	-3,1	-2,9	-3,5	-2,3	-2,1	-1,4
Secteur extérieur										
Solde compte courant	-3,2	-3,4	-3,5	-4,3	-3,9	-4,3	-2,7	-3,5	-3	-2,4
Solde global	-4,3	1,1	0,7	0,7	-1,2	-2,2	-1,3	-2,3	1,1	0,2
Situation Monétaire (croissance nominale)										
Masse Monétaire (M2)	5,3	5,9	14,4	7,4	12,1	3,8	5,2	6,6	6,5	7,8
Avoirs extérieurs nets	8,6	15,5	5,2	14,4	-1,4	-0,1	11,4	3,4	3,5	3,1
Crédit à l'économie	5,9	2,6	12,1	0,2	4,7	6	6	3,7	7,7	7,9

Source : Comité Interministériel de Cadrage Macroéconomique et Budgétaire

CHAPITRE II : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Cette partie fait la synthèse de l'exécution du budget pour l'exercice 2020, en ressources et en dépenses. Elle présente également les principales évolutions de la loi de finances initiale consécutives aux ordonnances du 26 mai et du 07 juin 2021.

Il est à noter que les ressources de l'Etat concernent les recettes internes, les emprunts et les dons. Les recettes internes sont constituées des recettes pétrolières et non pétrolières. Les recettes non pétrolières sont composées des recettes des impôts et taxes, des recettes douanières et des recettes non fiscales. Les emprunts se décomposent en prêts-projets, prêts-programmes, émissions des titres publics et emprunts bancaires. Les dons comprennent les dons-projets et les dons-programmes. Les dépenses de l'Etat quant à elles sont constituées des dépenses courantes, des dépenses d'investissement et du service de la dette publique.

I. SITUATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2020

Cette section présente l'exécution du budget en recettes et en dépenses à la fin de l'exercice 2020, ainsi que l'équilibre budgétaire et le financement qui en résultent.

Le budget 2020 a été exécuté dans un environnement marqué par la pandémie de la Covid-19 qui a influencé négativement la situation économique et financière de notre pays. Ce contexte a justifié la signature de l'ordonnance N°2020/001 du 03 juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi N°2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020, qui a revu à la baisse de 542,7 milliards le montant du budget général de l'Etat (4 409 milliards contre 4 951,7 dans la LFI 2021), et créé un Fonds spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales (CAS-COVID) plafonné à 180 milliards.

I.1 Mobilisation des ressources budgétaires

Les **ressources du budget de l'Etat** mobilisées à fin décembre 2020 s'élèvent à 4 653,0 milliards pour une prévision révisée de 4 546 milliards (dont 4 409 milliards pour le budget général et 137 milliards pour les versements au CAS-COVID19), soit un taux de réalisation de 102,4%. Par rapport à 2019, ces ressources baissent de 307,2 milliards du fait de la faible mobilisation des recettes internes, et particulièrement des recettes de TVA, en lien avec l'atonie de l'activité du fait de la pandémie de la COVID-19.

Les ressources de l'Etat comprennent 3 212,4 milliards de **recettes budgétaires** (recettes pétrolières, recettes non pétrolières et dons) et 1 440,6 milliards de **ressources de financement** (emprunts sur les marchés des capitaux, emprunts-programmes et emprunts-projets).

Tableau 2 : Ressources du budget de l'Etat pour l'exercice 2020

RUBRIQUES	L.F.I.2020	L.F.R. 2020	Janv-déc 19 Réalisations	Janv-déc 20 Réalisations	Variation 2020/2019 (en Mds F.CFA)	Variation 2020/2019 (en %)	Taux d'exécution (en %)
I-RECETTES BUDGETAIRES (A+B)	3 719,2	2 950,5	3 650,5	3 212,4	-438,1	-12,0	108,9
A- RECETTES INTERNES (a+b)	3 617,2	2 848,5	3 517,2	3 177,5	-339,7	-9,7	111,5
a-Recettes pétrolières	443,0	269,7	584,5	428,2	-156,3	-26,7	158,8
b- Recettes non pétrolières (1+2+3)	3 174,2	2 578,8	2 932,7	2 749,3	-183,4	-6,3	106,6
1- Recettes Fiscales (i+ii)	2 962,2	2 374,8	2 768,3	2 560,6	-207,7	-7,5	107,8
i- Recettes des impôts et taxes	2 103,0	1 724,8	1 947,2	1 852,8	-94,4	-4,8	107,4
ii- Recettes douanières	859,2	650,0	821,1	707,8	-113,3	-13,8	108,9
2- Recettes non fiscales	212,0	204,0	164,4	188,7	24,3	14,8	92,5

RUBRIQUES	L.F.I.2020	L.F.R. 2020	Janv-déc 19 Réalizations	Janv-déc 20 Réalizations	Variation 2020/2019 (en Mds F.CFA)	Variation 2020/2019 (en %)	Taux d'exécution (en %)
<i>B-DONS</i>	102,0	102,0	133,3	34,9	-98,4	-73,8	34,2
<i>II- RESSOURCES DE FINANCEMENT</i>	1 304,5	1 595,5	1 309,7	1 440,6	130,9	10,0	90,3
<i>III-TOTAL RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT (I+II)</i>	4 921,7	4 546,0	4 960,2	4 653,0	-307,2	-6,2	102,4
<i>IV-VERSEMENT AU CAS-COVID19</i>		137,0		152,8	152,8		111,5
<i>TOTAL RESSOURCES DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT (III-IV)</i>	4 921,7	4 409,0	4 960,2	4500,2	-460,0	-9,3	102,1

Source : MINFI

Recettes budgétaires

Elles sont constituées des recettes internes et des dons. Le taux de mobilisation des recettes budgétaires est de 108,9% par rapport à la prévision de la loi de finances rectificative de l'exercice 2020. Par rapport à l'exercice 2019, ces recettes baissent de 438,1 milliards (-12%).

I.1.1 Recettes internes

Le niveau de recouvrement des **recettes internes** est de 3 177,5 milliards pour une prévision révisée de 2 848,5 milliards, soit un taux de réalisation de 111,5%. Par rapport à l'exercice budgétaire 2019, elles baissent de 339,7 milliards (-9,7%). Les recettes internes comprennent les recettes pétrolières et les recettes non pétrolières.

Recettes pétrolières

Pour un objectif révisé de 269,7 milliards, les recettes pétrolières ont été recouvrées à hauteur de 428,2 milliards (dont 321,4 milliards de Redevance SNH et 106,8 milliards d'Impôts sur les Sociétés Pétrolières), soit un taux de réalisation de 158,8%. Cette bonne mobilisation est attribuable à des cours moyens effectifs du pétrole brut (41,3 dollars US/baril) relativement plus élevés que ceux retenus dans la loi de finances rectificative (35,6 dollars US/baril). Par rapport à 2019, les recettes pétrolières chutent de 156,3 milliards (-26,7%). Le poids des recettes pétrolières dans les recettes internes est de 13,5% en 2020 contre 16,6% en 2019.

Recettes non pétrolières

Recouvrées à hauteur de 2 749,3 milliards, le taux de réalisation des **recettes non pétrolières** est de 106,6% en 2020. Ces recettes sont toutefois en baisse de 183,4 milliards (-6,3%) par rapport à l'exercice 2019.

Les **recettes fiscales** ont été recouvrées à hauteur de 2 560,6 milliards à fin décembre 2020, en dépassement de 185,8 milliards par rapport à l'objectif révisé à la baisse de 2 374,8 milliards pour tenir compte des effets de la Covid-19. Comparée à la réalisation de la même période en 2019, les recettes fiscales diminuent de 207,7 milliards. Cette situation est principalement imputable à la baisse des recettes de TVA (-194,4 milliards) et des droits de douane à l'importation (-44,2 milliards).

S'agissant **des impôts et taxes**, ils ont été recouverts à hauteur de 1 852,8 milliards, contre une prévision dans la LFR de 1 724,8 milliards, soit un taux de réalisation de 107,4%. Ce résultat est surtout lié aux performances enregistrées dans le recouvrement :

1) de l'**Impôt sur les Sociétés non pétrolières**, qui a été collecté à hauteur de 352,3 milliards contre 330,1 milliards prévus, soit un écart positif de 22,2 milliards. Ce résultat est lié au paiement de cet impôt aux échéances légales par plusieurs entreprises, en dépit du moratoire accordé par l'Etat ;

2) des **droits d'accises** qui se sont chiffrés à 283,9 milliards, soit un écart de 60,1 milliards par rapport aux prévisions révisées de 223,8 milliards ;

3) de la **Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers**, qui a été recouvrée à hauteur de 135,7 milliards, pour une prévision révisée de 112,8 milliards. Cette performance est due essentiellement à des volumes mis à la consommation plus élevés que les projections.

En ce qui concerne **les recettes douanières**, le niveau de mobilisation des recettes douanières est de 707,8 milliards pour une prévision révisée de 650,0 milliards, soit un taux de réalisation de 108,9%. Cette performance a été possible grâce à un ensemble de facteurs parmi lesquels :

- L'expansion de l'activité au Port de Kribi qui a permis de mobiliser des recettes douanières de 67,6 milliards en 2020 contre 23,4 milliards en 2019, soit une hausse de 188,9% ;
- Les mesures nouvelles de la LF 2020 notamment, celles liées à la fiscalité forestière qui ont permis d'accroître de 1,0 milliard les droits de sortie ;
- Le recouvrement des liquidations des années antérieures à 2020 qui a généré des recettes supplémentaires de 16,0 milliards hors marketeurs ;
- La dette fiscale de l'Etat apurée à hauteur de 21,2 milliards en 2020 contre 18,2 milliards en 2019 ;
- Les droits compromis situés à 9,9 milliards en 2020 contre 8,8 milliards en 2019 et les amendes portées à 12,5 milliards contre 9,4 milliards de FCFA en 2019.

Par rapport à la somme de 821,1 milliards mobilisée en 2019, les recettes douanières baissent de 113,3 milliards (-13,8%). Cette baisse est imputable aux droits de douane à l'importation (-12,8%), à la TVA à l'importation (-18,8%) et aux éléments factuels qui sont entre autres :

- la réduction de 18,7% de la valeur des échanges extérieurs sous l'action conjuguée d'une diminution de 16,3% des importations et de 22,4% des exportations.
- l'incendie de la SONARA qui a empêché cette société d'honorer ses obligations fiscales au cours de l'année 2020, alors qu'en 2019, elle avait apuré sa dette fiscale à hauteur de 95,8 milliards ;
- la baisse des paiements de la dette des marketeurs de 42,5 milliards en 2020 ;
- le montant des manques à gagner relatifs aux APE en 2020 de 8,8 milliards contre 7,8 milliards en 2019.

S'agissant des **recettes non fiscales**, elles sont constituées du revenu du domaine de l'État (redevances et loyers pour l'utilisation du domaine de l'État, cessions d'éléments du patrimoine immobilier de l'État), les Recettes de services (produits de la vente de biens et services), des Cotisations pour la retraite, du droit de transit pétrolier et des autres recettes non fiscales (dividendes versés par les entreprises où l'État est actionnaire etc.). Les performances de ces recettes sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Réalisations des recettes non fiscales

Libellés	2019 Réalisation	2020 LFR	2020 Réalisation	Variation 2020/2019	Variation 2020/2019 (%)	Taux d'exécution (%)
Revenus du domaine	4,1	4,2	5,8	1,7	41,5%	138,1%
Recettes des services	23,6	81,9	16,7	-6,9	-29,2%	20,4%
Cotisations pour la retraite	48,5	60,0	61,8	13,3	27,4%	103,0%
Droit de transit pétrolier	35,0	25,0	43,1	8,1	23,1%	172,4%
Autres recettes non fiscales	53,2	32,9	61,3	8,1	16,5%	188,4%
Total recettes non fiscales	164,4	204,0	188,7	24,3	15,2%	92,8%

Source : MINFI

En 2020, les recettes non fiscales ont été mobilisées à hauteur de **188,7 milliards**, soit un taux de réalisation de **92,5%** par rapport à la loi de finances. Elles sont en hausse de **24,3 milliards** (+14,7%) par rapport à 2019. Cette performance s'explique entre autres par les rubriques ci-après qui sont en augmentation:

- Cotisations pour la retraite : +13,3 milliards ;
- Autres recettes non fiscales : +8,1 milliards ;
- Droits de transit pétrolier : +8,1 milliards ;
- Revenus du domaine : +1,7 milliards ;

Malgré cette performance, il convient de relever que les recettes de services ont enregistré une contre-performance passant de 23,6 milliards en 2019 à 16,7 milliards, soit **-6,9 milliards** par rapport à l'exercice 2019.

1.1.2 Dons

En 2020, les tirages sur **dons** sont évalués à 34,9 milliards (hors mis les dons d'un montant de 9,1 milliards reçus dans le cadre du CAS COVID19 sous forme de fonds de concours) pour une prévision annuelle de 102,0 milliards, soit un taux de réalisation de 34,2%. Ils se répartissent en 14,4 milliards de dons programmes et 20,4 milliards de dons projets.

1.1.3 Ressources de financement

Les ressources de financement ont été mobilisées à hauteur de 1 440,7 milliards sur une prévision révisée de 1 595,5 milliards, soit un taux d'exécution de 90,3%.

Les **tirages** sur les prêts projets sont de 449,6 milliards correspondant à un taux de réalisation de 68,6%. Par rapport à l'exercice 2019, ils diminuent de 322,6 milliards (-41,8%).

S'agissant des **prêts FMI**, ils s'élèvent à 268,3 milliards sur une prévision de 225,6 milliards. Ce dépassement s'explique par les décaissements au titre de la Facilité de Crédit Rapide (FCR) d'un montant de 223,2 milliards, pour aider le Cameroun à faire face aux contraintes issues de la pandémie de la Covid-19.

Les **autres appuis budgétaires** ont été mobilisés à hauteur de 110,3 milliards essentiellement portés par la BAD. Leur taux d'exécution est de 51,3% par rapport aux prévisions revues à 214,9 milliards.

Initialement prévu à 320,0 milliards dans la loi de finances, le montant des **émissions de titres publics** a été porté à 420 milliards dans la loi de finances rectificative. Ces émissions, constituées des obligations du Trésor et de l'encours additionnel des bons du Trésor, s'élèvent à 386,1 milliards et correspondent à un taux d'exécution de 91,9%.

Sur une prévision révisée de 80 milliards, les **emprunts bancaires** ont été mobilisés à hauteur de 181 milliards, soit un taux d'exécution de 226,3%. Par rapport à l'exercice 2019, ils sont en hausse de 111 milliards. Les autres emprunts extérieurs ont été mobilisés à hauteur de 45,4 milliards et concerne les prêts rétrocédés à certaines entreprises publiques dont la SONARA.

Tableau 4 : Ressources de trésorerie (en milliards)

Libellés	2019 Réalisation	2020			Variation 2020/2019 (En Mds FCFA)	Variation 2020/2019 (%)	Taux d'exécution (%)
		LFI	LFR	Réalisation			
Prêts projets	772,2	767,0	655,0	449,6	-322,6	-41,8	68,6
Prêts programmes	228,0	115,5	440,5	378,6	150,6	66,1	85,9
<i>Prêts FMI</i>	44,7	44,0	225,6	268,3	223,6	500,2	118,9
<i>Autres appuis budgétaires</i>	183,3	71,5	214,9	110,3	-73,0	-39,8	51,3
Émissions des titres publics	334,2	320,0	420,0	386,1	51,9	15,5	91,9
Emprunts bancaires	70,0	30,0	80,0	181,0	111,0	158,6	226,3
Autres emprunts extérieurs	50,8			45,4	-5,4	-10,6	
TOTAL FINANCEMENT (BRUT)	1 455,2	1 232,5	1 595,5	1 440,7	-14,5	-1,0	90,3

Source : MINFI

I.2 Exécution des dépenses budgétaires

Conformément aux modifications intervenues dans la loi de finances rectificative, la dotation globale des dépenses de l'exercice 2020 est passée de 4 951,7 milliards à 4 409,0 milliards. Les dépenses ordonnancées s'élèvent à 4 363,50 milliards, soit un taux d'exécution de 99%. Par rapport à l'exercice 2019, elles sont en baisse de 792,3 milliards (-15,4%).

Tableau 5 : Exécution globale des dépenses de l'exercice 2020 (en milliards)

Libellés	Ordo 2019 (b)	LFI 2020	LFR 2020 (a)	Ordo 2020 (c)	Taux d'exécution (%) (c/a)	Variation (%) (c/b)
A-DEPENSES COURANTES (I+II+III)	2 632,60	2 443,50	2 241,00	2 536,10	113,2	-3,7
I - Dépenses de personnel	1013,4	1070,2	1040,1	1052	101,1	3,8
II - Biens et services	894,5	759,4	666,7	876	131,4	-2,1
III - Transferts et subventions	724,7	613,9	534,2	608,1	113,8	-16,1
B-DEPENSES EN CAPITAL (I+II+III+IV)	1 486,50	1 496,30	1 254,30	1 061,80	84,7	-28,6
I - Dépenses d'investissement sur ressources internes	650,7	654,4	542,2	566,3	104,4	-13,0
II - Participation	36,1	30	19,3	16,8	87,0	-53,5
III - Réhabilitation / Restructuration	7,2	15,9	8,8	8,7	98,9	20,8
IV - Financement extérieur	792,5	796	684	470	68,7	-40,7
C - DETTE PUBLIQUE (I+II)	1 036,70	1 011,90	913,70	765,60	83,8	-26,2
I - Dette publique intérieure	536,2	539,7	539,7	412,2	76,4	-23,1
II - Dette publique extérieure	500,5	472,2	374	353,4	94,5	-29,4
TOTAL (A+B+C)	5 155,80	4 951,70	4 409,00	4 363,50	99,0	-15,4

Source : MINFI/DGB (* ordonnancement)

I.2.1 Dépenses courantes

Les **dépenses courantes** (hors intérêts sur la dette) s'établissent à 2 536,10 milliards pour une prévision de 2 241,0 milliards, soit un taux d'exécution de 113,2%. Par rapport à 2019, elles diminuent de 96,5 milliards en lien avec la baisse des transferts et subventions. Ces dépenses sont constituées des dépenses de personnels qui s'élèvent à 1 052 milliards pour une prévision de 1 040,1 milliards, soit un dépassement de 11,9 milliards ; des dépenses de biens et services réalisées pour 876 milliards, sur une dotation révisée de 666,7 milliards ; enfin, des transferts et subventions réalisés à 608,1 milliards, pour une prévision de 534,2 milliards, soit un taux d'exécution de 113,8%.

I.2.2 Dépenses en capital

Quant aux **dépenses en capital**, elles ont été exécutées à hauteur de 1 061,8 milliards pour une dotation de 1 254,3 milliards, soit un taux d'exécution de 84,7%. Comparées à 2019, les dépenses en capital sont en baisse de 424,7 milliards. Cette évolution s'explique par l'apparition de la crise sanitaire ayant occasionné les ruptures d'approvisionnement et ralenti plusieurs chantiers d'infrastructures.

Les dépenses en capital sur ressources propres exécutées en 2020 s'élèvent à 566,3 milliards sur une dotation de 542,2 milliards, soit un taux d'exécution de 104,4 %. Comparativement à l'exercice 2019, elles ont baissé de 84,4 milliards (-13,0%).

Les dépenses en capital sur financements extérieurs s'élèvent à 470,0 milliards pour une prévision de 684 milliards, soit un taux d'exécution de 68,7%. Par rapport à 2019, elles sont en baisse de 322,5 milliards (-40,7%).

La chute du niveau des décaissements de FINEX par rapport à 2019 s'explique par : (i) le ralentissement de certains grands projets d'infrastructure dans un contexte de crise sanitaire ; (ii) l'aboutissement de la majorité des projets CAN ; (iii) un rallongement des délais de décaissement chez certains bailleurs.

I.2.3 Dette publique

Le **service de la dette** a été réglé à hauteur de 765,6 milliards, sur une prévision révisée de 913,7 milliards, soit un taux d'exécution de 83,7%. Il se décompose en dette intérieure pour 412,2 milliards et en dette extérieure pour 353,4 milliards.

Le ratio du service de la dette sur le PIB passe de 4,5% en 2019 à 3,4% en 2020. La baisse de ce ratio se justifie par l'admission du Cameroun à l'Initiative du G20 qui a suspendu le paiement du service de la dette pour faire face à la pandémie de Covid-19.

Tableau 6 : Exécution de la dette publique de l'exercice 2020

Libellés	Ordo* 2019	LFI 2020	LFR 2020	Ordo* 2020	Taux d'exécution (%)	Variation (%) 2020/2019
I - Dette publique intérieure	536,2	539,7	539,7	412,2	76,4	-124
Principal	415,5	417,8	417,8	259,5	62,1	-156
Intérêts	54,7	49,9	49,9	73,7	147,7	19
Remboursement Crédits TVA	66,0	72,0	72,0	79,0	109,7	13
II - Dette publique extérieure	500,5	472,2	374	353,4	94,5	-147,1
Principal	327,9	302,2	204	217,9	106,8	-110
Intérêts	172,6	170	170	135,5	79,7	-37,1
DETTE PUBLIQUE (I+II)	1036,7	1011,9	913,7	765,6	83,7	-26,2

Source : MINFI/DGB (*ordonnancement)

Exécution des ressources du CAS-COVID

A la fin de l'exercice 2020, sur un montant de 180 milliards attendus au titre des ressources du CAS COVID, 161,9 milliards ont été mobilisés, soit un taux de réalisation de 89,9%. Les ressources issues du budget général ont été mobilisées à hauteur de 152,8 milliards, soit un surplus de 15,8 milliards par rapport aux prévisions. Les fonds de concours ont été de l'ordre de 9,1 milliards sur une prévision de 43 milliards, dont 3,8 milliards de versements des personnes physiques et morales y compris 0,5 milliards de la BDEAC, et 5,3 milliards de l'AFD.

Tableau 7 : Répartition en ressources et charges du CAS-COVID 2020

RUBRIQUES	L.F.R. 2020	Janv-déc 20 Réalizations	Ecart	Taux d'exécution (en%)
A- RESSOURCES TOTALES	180,0	161,9	-18,1	89,9
I-Budget Général	137,0	152,8	15,8	111,5
II- Fonds de Concours	43,0	9,1	-33,9	21,2
1- Prêts	22,0	0,0	-22,0	0,0
Banque Mondiale	22,0	0,0	-22,0	0,0
2- Dons	21,0	9,1	-11,9	43,3
UE	2,0	0,0	-2,0	0,0
AFD	6,5	5,3	-1,2	81,5
Partenariat -Mondial pour l'Éducation	9,0	0,0	-9,0	0,0
Autres	3,5	3,8	0,3	108,6
B- CHARGES TOTALES	180,0	161,9	-18,1	89,9
I-Dépenses courantes	81,9	96,7	14,8	118,1
1- Biens et services	52,1	73,0	20,9	140,1
2- Transferts et subventions	29,8	23,7	-6,1	79,5
II- Dépenses en capital	48,0	15,2	-32,8	31,
III- Dette Intérieure	50,0	50,0	0,0	100,0
1- Principal	25,0	25,0	0,0	100,0
2- Remboursement des crédits de TVA	25,0	25,0	0,0	100,0

Source : MINFI/DGB

Exécution des dépenses du CAS COVID-19

A la clôture de l'exercice 2020, les dépenses du Fonds de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus ont été ordonnancées à hauteur de 161,9 milliards, soit un taux d'exécution de 89,9%.

Les dépenses courantes ont été ordonnancées à hauteur de 96,7 milliards sur une prévision de 81,9 milliards, soit un dépassement de 14,7 milliards. Les dépenses en capital ont été effectuées pour un montant de 15,2 milliards sur une prévision de 48 milliards. La dette constituée du remboursement des crédits TVA et l'apurement des arriérés intérieurs, a été ordonnancée entièrement soit un montant de 50 milliards.

I.3 Équilibre budgétaire et financement

I.3.1 Soldes budgétaires

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des ressources et dépenses budgétaires au sens strict et permet de dégager les différents soldes.

Tableau 8 : Synthèse de l'exécution budgétaire à fin décembre 2020 (en milliards)

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
I. BUDGET GENERAL			
RECETTES INTERNES	3 212,3	DEPENSES COURANTES	2 706,5
Recettes fiscales brutes	2 560,5	Intérêts et commissions	209,2
<i>Dont remboursement des crédits TVA</i>	79,0	<i>Allègement intérêts dette extérieure</i>	
Recettes fiscales nettes	2 481,5	Dépenses de personnel	1 050,2
Recettes pétrolières	428,2	Biens et services	821,9
Recettes non fiscales	188,7	Transferts courants	625,2
Total Recettes internes nettes	3 098,5	<i>Dont subventions versées aux CAS</i>	
DONS	34,8	DEPENSES EN CAPITAL	1 047,3
Dons programmes	14,4	Financements extérieur	470,0
Dons projets	20,4	Ressources propres	552,3
RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,0	Participation/Restructuration	25,0
Recettes de privatisations		AUTRES DEPENSES	41,8
<i>Prélèvements sur les recettes au profit du Fonds spécial de solidarité national pour la lutte contre le Coronavirus</i>	152,8	Prêts nets	41,8
RECETTES NETTES BUDGET GENERAL	2 980,4	DEPENSES BUDGET GENERAL	3 795,6
II – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR			
Comptes d'affectation spéciale	161,9	Comptes d'affectation spéciale	161,9
<i>Dont Fonds spéciale de solidarité pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économique et sociale</i>	161,9	<i>Dont Fonds spéciale de solidarité pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économique et sociale</i>	161,9
<i>Fonds de concours Covid-19 (Dons)</i>	9,1	<i>Fonds de concours Covid-19</i>	9,1
<i>Autres Comptes d'Affectation Spéciale</i>		<i>Autres Comptes d'Affectation Spéciale</i>	0,0
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES NETTES DE L'ETAT	3 142,3	TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT	3 957,5
III - SOLDES			
	Montant		% du PIB
CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT	-773,4		-3,4
SOLDE GLOBAL	-815,2		-3,6
SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER	1 043		-4,6
SOLDE DE REFERENCE DE LA CEMAC	-831,3		-3,1

Source : DGB

Solde budgétaire global

La détérioration de la situation des finances publiques a été moins prononcée en 2020 comparée l'impact budgétaire annoncé du choc de la pandémie du coronavirus. En effet, initialement projeté à 4,5% en loi de finances, le déficit budgétaire global s'est finalement établi contre toute attente à 3,6% du PIB, soit un besoin de financement de **815,2 milliards**. Par rapport à 2019 où il s'est situait 3,4% du PIB, ce déficit s'est légèrement creusé de 0,2 point du PIB.

Cette situation s'explique essentiellement par le recul moins prononcé du niveau de mobilisation des recettes internes compte tenu de la relative résilience économique observée, ainsi que du faible taux d'exécution des dépenses d'investissement sur financement extérieur (FINEX) prévues en loi de finances. Ces facteurs ont atténué l'impact budgétaire de l'augmentation des dépenses liées à la lutte contre la pandémie et ses conséquences.

Solde primaire non pétrolier

Le solde primaire non pétrolier s'obtient en excluant du calcul les recettes pétrolières et les paiements des intérêts sur la dette. En 2020, ce solde s'est établi 4,6% en 2020 contre 5% en 2019. Il enregistre donc une réduction de 0,4 point entre ces deux exercices, traduisant ainsi l'effort fait par le Gouvernement en 2020 pour limiter l'incidence de ces choix budgétaires sur la dette publique.

I.3.2 ***Financement***

Outre le besoin de financement de 815,2 milliards découlant des opérations budgétaires, le Gouvernement a fait face en 2020 à d'autres charges de financement et de trésorerie d'un montant 704,6 milliards composées entre autres de l'amortissement de la dette 468,9 milliards, de la réduction du stock des arriérés de 92,6 milliards, et des paiements au profit des correspondants du Trésor de 19,4 milliards.

Pour couvrir ces besoins, l'État a mobilisé en 2020 des financements d'un montant de 1 519,7 milliards, dont 449,6 milliards de prêts projets, 386,1 milliards d'émissions de titres publics, 378,6 milliards d'appuis budgétaires, 260 milliards de financement bancaire (hors titres publics y compris les tirages sur le compte séquestre TVA de 79 milliards) et 45,5 milliards d'emprunts extérieurs rétrocédés à certaines entreprises publiques dont la SONARA.

Tableau 9 : Présentation des emplois et ressources de financement (en milliards)

BESOINS DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE	MONTANT	RESSOURCES DE FINANCEMENTS ET DE TRESORERIE	MONTANT
Déficit budgétaire global	815,2	Prêts projets	449,6
Amortissement Dette structurée (hors correspondants)	468,9	Emission des Titres publics	386,1
Dette extérieure	217,9	Appuis Budgétaires	378,6
Dette intérieure	251,0	Financement bancaire	260,0
Restes à payer Trésor/Dette non structurée CAA	92,6	<i>Compte séquestre TVA</i>	79,0
Remboursement des crédits TVA	79,0	Autres Emprunts	45,4
Sortie nette de trésorerie au profit des Correspondants	19,4		
Ecart de financement	44,7		
TOTAL	1 519,7	TOTAL	1 519,7

Source : DGB

II. EXECUTION BUDGETAIRE A FIN AVRIL 2021

Au cours des quatre premiers mois de l'exercice 2021, le budget de l'Etat s'est exécuté dans un contexte marqué au **plan international** par : (i) la poursuite de la pandémie et l'accélération de la recherche sur le vaccin anti-COVID-19 ; (ii) une contraction de l'économie mondiale enregistré en 2020, avec un taux estimé à -3,3 % contre 3,7% en 2019 principalement du fait de la pandémie du COVID-19 ; (iii) une reprise de l'économie mondiale en 2021, avec un taux de croissance projeté à 6%, en raison notamment des mesures de soutien à l'économie, et de l'espoir suscité par les vaccins contre la COVID-19 dans la plus part des pays de la planète; (iv) l'échec des négociations entre l'Union européenne et la Grande-Bretagne pour la conclusion d'un accord commercial post-Brexit.

Au **plan national**, le contexte d'exécution du budget est marqué par : (i) un ralentissement de l'activité économique moins marqué que prévu en 2020, avec un taux de croissance estimé à 0,7% contre -2,6% projeté et 3,7% en 2019, du fait de la résilience de l'économie camerounaise ; (ii) un bond à 3,5% en 2021 en lien avec la remontée de la demande mondiale des produits exportés par le Cameroun, du fait de la réouverture progressive de plusieurs économies et du dynamisme de la demande intérieure; (iii) la tenue de la 6^{ème} édition du Championnat Africain des Nations (CHAN) du 16 janvier au 7 février 2021 à Yaoundé; (iv) l'amélioration des cours mondiaux du pétrole en glissement annuel ; (v) la persistance des problèmes sécuritaires dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-ouest ; (vi) l'opérationnalisation des conseils régionaux ; (vii) La négociation d'un accord de partenariat avec la Grande Bretagne.

S'agissant des cours des principaux produits exportés, celui du cacao baisse de 3,9% en glissement annuel pour se situer à 2 557,4 dollars la tonne. Ceux des autres produits augmentent. En effet, le cours moyen du pétrole se situe à 60,3 dollars le baril, en hausse de 19,6% en rythme annuel. Le cours moyen du caoutchouc est de 356,1 cents US/kg, en hausse de 21%. Le cours moyen du coton brut augmente de 21,6% pour se situer à 90,5 cents US /livre, celui de l'aluminium de 23,8% pour s'établir à 2 091,7dollars la tonne. Le cours du café arabica progresse de 14,7% pour se situer à 127 cents/US la livre, celui du café robusta est de 72,7 cents/US la livre en augmentation de 5,8%. Le cours moyen des bois tropicaux croît de 7,6% pour se situer à 751,5 \$/M³. Le cours moyen de l'huile de palme est de 967,2 dollars la tonne, en hausse de 52,1% en glissement annuel.

Ce contexte a influencé l'exécution du budget de l'Etat, en termes de mobilisation des ressources budgétaires et d'exécution des dépenses budgétaires. S'agissant de l'analyse de la performance, les ressources mobilisées sont comparées aux objectifs trimestriels, tandis que les dépenses exécutées, qui n'ont pas d'objectifs trimestriels, sont comparées aux prévisions de la loi de finances.

II.1 Ressources du budget de l'Etat

Les ressources totales du budget de l'Etat mobilisées au cours des quatre premiers mois de l'exercice 2021 s'élèvent à 1 587,7 milliards. Elles baissent de 25,1 milliards (-1,6%) par rapport aux quatre premiers mois de l'exercice 2020. Cette baisse résulte uniquement des emprunts et dons. Par rapport aux 1 644,5 milliards d'objectif pour la période, la réalisation de ces ressources est en retrait de 56,8 milliards, soit un taux de réalisation de 96,5%. Cette performance est imputable à la fois aux recettes internes et aux emprunts et dons.

Les recettes budgétaires internes ont été recouvrées à hauteur de 1 127,1 milliards, en augmentation de 73,7 milliards (+7%) par rapport à la même période de l'exercice 2020 où elles se situaient à 1 053,4 milliards. Cette hausse s'observe uniquement sur les recettes pétrolières. Le taux de réalisation de ces recettes est de 97,6% par rapport à l'objectif fixé à 1 154,4 milliards.

Les recettes pétrolières se chiffrent à 142,5 milliards à fin avril 2021, en baisse de 23,7 milliards (-14,2%) par rapport à fin avril 2020, du fait de la perturbation de l'activité économique mondiale en 2020 due au COVID-19. Elles comprennent 121,7 milliards de redevance pétrolière SNH et

20,9 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. Elles enregistrent un taux de réalisation de 108,8% par rapport aux 131 milliards de prévision pour la période, en raison d'un niveau du cours du baril de pétrole supérieur à celui qui a été retenu dans la loi de finances.

Les recettes non pétrolières passent de 887,2 milliards à fin avril 2020 à 984,6 milliards à fin avril 2021, soit une augmentation de 97,3 milliards (+11%) entre les deux périodes. Par rapport aux 1 023,4 milliards de prévision pour la période, elles sont en retrait de 38,8 milliards, soit un taux de réalisation de 96,2%. Cette sous performance résulte de celle des recettes fiscales et non fiscales. L'évolution et les réalisations des principales composantes de ces recettes sont données ci-après.

Les recettes des impôts et taxes recouvrées à fin avril 2021 s'élèvent à 683,8 milliards comptabilisés au Trésor Public, contre 666,6 milliards à fin avril 2020, soit une hausse de 17,2 milliards (+2,6%). Par rapport aux 697 milliards attendus pour la période, elles sont en retrait de 13,2 milliards, soit un taux de réalisation de 98,1%. Cette sous performance est due au comportement de la TVA, de l'IRPP, des droits d'enregistrement et du timbre dont les taux de réalisation sont inférieurs à 100%.

Les recettes douanières s'établissent à 257,5 milliards à fin avril 2021 contre 180,5 milliards à fin avril 2020, soit une hausse de 77 milliards (+42,7%) en glissement annuel. Par rapport aux 255,6 milliards prévus à fin avril 2021, elles sont en dépassement de 1,9 milliard, soit un taux de réalisation de 100,7%. Cette réalisation est liée à la bonne performance de la TVA, dont le taux de réalisation est de 102,6%.

Les recettes non fiscales progressent de 3,1 milliards (+7,8%) en rythme annuel et s'établissent à 43,2 milliards à fin avril 2021. Par rapport aux 70,7 milliards de prévision, elles sont en retrait de 27,5 milliards, soit un taux de réalisation de 61,1%.

Les emprunts et dons décaissés s'élèvent à 460,6 milliards à fin avril 2021 contre 559,4 milliards à fin avril 2020, soit une baisse de 98,8 milliards (-17,7%) entre les deux périodes. Cette baisse résulte essentiellement des appuis budgétaires qui sont en diminution de 97,8 milliards. Les emprunts et dons présentent un taux de réalisation de 94% par rapport aux 490,1 milliards pour la période

Tableau 10 : Mobilisation des ressources budgétaires à fin avril 2021 (en milliards de FCFA)

RUBRIQUES	L.F.I. 2021 (a)	jan-avril 21 Prévisions (b)	jan-avril 21 Réalizations (c)	jan-avril 20 Réalizations (d)	Écart (e)=(c-b)	Taux de Réalisation (c/b) (%)	Variation	
							(c/d) (abs)	(c/d) (%)
A- RECETTES INTERNES	3349,7	1154,4	1127,1	1053,4	-27,3	97,6	73,7	7,0
I-Recettes pétrolières	393,0	131,0	142,5	166,2	11,5	108,8	-23,7	-14,2
1-Redevance SNH	336,5	112,2	121,7	121,9	9,5	108,5	-0,3	-0,2
2- IS pétrole	56,5	18,8	20,9	44,3	2,0	110,8	-23,4	-52,9
II- Recettes non pétrolières	2956,7	1023,4	984,6	887,2	-38,8	96,2	97,3	11,0
I- Recettes Fiscales	2744,5	952,7	941,3	847,1	-11,3	98,8	94,2	11,1
a- Recettes des impôts et taxes	1939,8	697,0	683,8	666,6	-13,2	98,1	17,2	2,6
dont - IRPP	248,0	106,1	102,1	105,9	-4,0	96,2	-3,9	-3,6
- TVA	717,7	222,5	189,6	186,2	-32,9	85,2	3,5	1,9
- IS non pétrole	340,0	182,2	190,8	183,9	8,6	104,7	6,9	3,7
- Droits d'accises	225,0	76,8	97,8	87,7	21,0	127,3	10,1	11,6
- Droits d'enreg.et timbre	115,6	37,4	34,7	33,9	-2,6	93,0	0,8	2,4
- TSPP	132,0	44,7	48,1	49,0	3,3	107,4	-0,9	-1,9
b- Recettes douanières	804,7	255,6	257,5	180,5	1,9	100,7	77,0	42,7
dont - Droit de douane import.	344,6	109,5	109,5	77,4	0,0	100,0	32,1	41,5
- TVA import.	357,9	113,7	116,6	76,9	3,0	102,6	39,7	51,6

RUBRIQUES	L.F.I. 2021 (a)	jan-avril 21 Prévisions (b)	jan-avril 21 Réalizations (c)	jan-avril 20 Réalizations (d)	Écart (e)=(c-b)	Taux de Réalisation (c/b) (%)	Variation	
							(c/d) (abs)	(c/d) (%)
- Droits d'accises import.	50,4	16,0	15,9	11,3	-0,1	99,7	4,6	41,1
- Droits de sortie	44,8	14,2	13,2	11,6	-1,0	92,8	1,5	13,3
2- Recettes non fiscales	212,2	70,7	43,2	40,1	-27,5	61,1	3,1	7,8
B- EMPRUNTS ET DONNS	1470,3	490,1	460,6	559,4	-29,5	94,0	-98,8	-17,7
- Prêts projets	703,4	234,5	78,3	156,2	-156,2	33,4	-77,9	-49,9
- Dons	106,9	35,6	90,7	10,6	55,1	254,6	80,1	757,4
- Prêts FMI	0,0	0,0	0,0	45,1	0,0	#DIV/0!	-45,1	-100,0
- Appuis budgétaires	260,0	86,7	0,0	52,7	-86,7	0,0	-52,7	-100,0
- Émissions des titres publics	350,0	116,7	291,5	243,4	174,9	249,9	48,1	19,8
- Emprunts bancaires	50,0	16,7	0,0	51,4	-16,7	0,0	-51,4	-100,0
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	4820,0	1644,5	1587,7	1612,8	-56,8	96,5	-25,1	-1,6

Source : MINFI/DP

II.2 Dépenses de l'Etat

Les dépenses budgétaires totales base ordonnancements se chiffrent à 1 581 milliards à fin avril 2021 contre 1 708,9 milliards à fin avril 2020, soit une diminution de 127 milliards (-7,4%) entre les deux périodes. Cette baisse s'observe dans les dépenses courantes et le service de la dette publique. Elles présentent un taux d'exécution de 32,8% par rapport aux 4 820 milliards prévus dans la loi de finances pour l'exercice 2021.

Les dépenses courantes diminuent de 71,1 milliards (-8,8%) en rythme annuel pour se situer à 736,1 milliards à fin avril 2021. Par rapport aux 2 335,6 milliards prévus pour l'année, elles enregistrent un taux d'exécution de 31,5%. L'évolution et les réalisations des principales rubriques des dépenses courantes sont données ci-dessous.

Les dépenses de personnel baissent de 5 milliards (-1,5%) et s'établissent à 338,7 milliards à fin avril 2021. Par rapport aux 1 069,8 milliards de prévision annuelle, leur taux d'exécution est de 31,7%.

Les dépenses de biens et services diminuent de 17,4 milliards (-7,3%) en glissement annuel et s'élèvent à 221,7 milliards à fin avril 2021. Le taux d'exécution de ces dépenses est de 25,1% par rapport aux 883,5 milliards d'objectif annuel.

Les dépenses de transferts et pensions se chiffrent à 175,6 milliards au terme des quatre premiers mois de l'exercice 2021, en baisse de 48,7 milliards (-81%) par rapport à la même période de l'exercice précédent. Comparativement aux 382,3 milliards prévus pour l'année, le taux d'exécution de ces dépenses est de 45,9%.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 290,9 milliards à fin avril 2021 contre 282 milliards à fin avril 2020. Par rapport aux 1 352 milliards de prévision annuelle, ces dépenses affichent un taux d'exécution de 21,5%. L'évolution et les réalisations des principales composantes des dépenses d'investissement sont présentées ci-après.

Les dépenses d'investissement sur ressources propres s'élèvent à 127,4 milliards à fin avril 2021 et croissent de 26,2 milliards (+25,9%) en rythme annuel. Par rapport à la prévision annuelle fixée à 721 milliards, leur taux d'exécution de 17,7%.

Les dépenses d'investissement sur financements extérieurs sont de 160,5 milliards à fin avril 2021 et diminuent de 4,5 milliards (-2,7%). Par rapport aux 596 milliards prévus pour l'exercice 2021, leur taux d'exécution est de 26,9%.

Les dépenses de restructuration s'élèvent à 3 milliards à fin avril 2021 contre 15,8 milliards à la même période de l'exercice 2020. Elles enregistrent un taux d'exécution de 8,6% par rapport à la loi de finances.

Le service de la dette publique

Le service de la dette publique au terme des quatre premiers mois de l'exercice 2021 s'élève à 463,5 milliards, en diminution de 80,8 milliards (-14,8%) en glissement annuel. Il affiche un taux d'exécution de 47,2% par rapport à la loi de finances. Le service effectif de la dette extérieure se chiffre à 113 milliards, tandis que les paiements au titre de la dette intérieure se situent à 351,1 milliards.

II.3 Soldes budgétaires

Au terme des quatre premiers mois de l'exercice 2021, reflétant les recettes et dons encaissés, sur la base des dépenses ordonnancées, le solde primaire se situe à 42,5 milliards, et le solde primaire non pétrolier s'établit à 17,5 milliards. Sur la base des prises en charge, le solde primaire se situe à 260,9 milliards, et le solde primaire non pétrolier s'établit à 126,4 milliards.

Tableau 11 : Exécution des dépenses budgétaires à fin avril 2021 (En milliards de FCFA)

RUBRIQUES	L.F.I. 2021 (a)	jan-avril 21 Réalizations (b)	jan-avril 20 Réalizations (c)	Taux de Réalisation (b/a) (%)	Variation	
					(c/b) (abs)	(c/b) (%)
DEPENSES						
I- Dépenses courantes	2335,6	736,1	807,2	31,5	-71,1	-8,8
Dépenses de personnel	1069,8	338,7	343,7	31,7	-5,0	-1,5
Dépenses de Biens & Services	883,5	221,7	239,1	25,1	-17,4	-7,3
Transferts et pensions	382,3	175,6	224,3	45,9	-48,7	-21,7
II- Dépenses d'investissement	1352,0	290,9	282,0	21,5	8,9	3,2
Sur financements extérieurs	596,0	160,5	164,9	26,9	-4,5	-2,7
Sur ressources propres.	721,0	127,4	101,2	17,7	26,2	25,9
Dépenses de restructuration	35,0	3,0	15,8	8,6	-12,8	-81,0
III- Dépenses diverses à régulariser	0,0	90,5	74,5	-	16,0	21,5
IV- Service de la dette publique	982,4	464,1	544,9	47,2	-80,8	-14,8
Dette extérieure	491,0	113,0	162,6	23,0	-49,6	-30,5
Dette intérieure	491,4	351,1	382,3	71,4	-31,2	-8,2
dont - Amortissement du principal	287,8	81,8	74,8	28,4	7,0	9,3
- Remboursement crédits de TVA	72,0	25,0	31,0	34,7	-6,0	-19,4
- Arriérés intérieurs	66,5	12,6	34,7	18,9	-22,2	-63,8
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	4820,0	1581,5	1708,6	32,8	-127,0	-7,4

Source : MINFI

III. LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Aux dates du 26 mai et 07 juin 2021, le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE a respectivement signé les deux ordonnances N°2021/002 et N°2021/003 pour modifier et compléter certaines dispositions de la loi n°2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021, afin de tenir compte des dernières évolutions de l'environnement économique, financier et sociopolitique au cours des premiers mois de l'exercice 2021.

En effet, il ressort des développements économiques récents que la croissance économique s'établirait en 2021 à 3,4 % contre une projection initiale de 3,3% en loi de finances. Au niveau

des prix, l'inflation serait moins importante que prévue en loi de finances avec un taux de 2,1% contre 2,5% projeté initialement. Quant au cours mondial du baril du pétrole, il remonterait plus rapidement pour atteindre les 58,5\$ US contre 43,8 \$ projetés dans le cadre de la loi de finances initiale 2021.

Par ailleurs, la signature de ces deux ordonnances s'inscrit dans un contexte marqué par la résurgence de la pandémie du coronavirus qui va engendrer de besoins nouveaux dont ceux liés à la vaccination, la décision du Gouvernement de racheter les Eurobonds émis en 2015 sur le marché international pour un montant de 450 milliards, la suspension du mécanisme de décaissement et de remboursement des fonds C2D avec la France, la précision dans le cadre des négociations en cours d'un nouveau programme avec le FMI des appuis budgétaires réellement attendus cette année, le relèvement de 100 à 166 milliards du niveau de l'allègement de la dette extérieure du Cameroun vis-à-vis du G20, sans oublier la situation sécuritaire aux frontières et à l'intérieure du pays qui demeure préoccupante.

Dans cet environnement, et afin de garantir une plus grande sincérité des prévisions des recettes, des dépenses et du financement, les ordonnances susvisées modifient le niveau du budget de l'Etat à **5 480,4 milliards** dont 5 235,2 milliards pour le budget général et 245,2 milliards pour les Comptes d'Affectation Spéciale, contre 4 865,2 milliards en loi de finances initiale 2021 ; soit une augmentation **615,2 milliards** en valeur absolue et **12,6%** en valeur relative. Toute chose qui situe le déficit budgétaire global à 3% du PIB en 2021 contre un objectif initial de 2,8%.

III.1 Ressources

La décomposition des recettes se présente ainsi qu'il suit par grandes catégories :

- **Recettes pétrolières : 536 milliards** contre de 393 milliards dans le budget initial, soit une hausse de 143,3 milliards (+36,4%) liée l'augmentation de la production pétrolière et à la remontée des cours mondiaux du baril de pétrole ;
- **Recettes fiscales : 1 938,4 milliards** comme dans le budget initial en raison de la contrainte évoquée *supra* ;
- **Recettes douanières : 804,7 milliards** comme dans le budget initial en raison de la contrainte évoquée *supra* ;
- **Recettes non fiscales : 187 milliards** contre 213,5 milliards dans le budget initial, en **diminution** de 26,5 milliards (-12,4%) pour une meilleure sincérité de ce poste de recettes ;
- **Dons : 64,7 milliards** contre 106,9 en loi de finances initiale 2021 soit une diminution de 42,2 milliards (-39,5%), pour tenir compte de la suspension du mécanisme de **décaissement** et de remboursement des fonds C2D avec la France, les projets y relatifs prévus dans le budget initial devant se poursuivre cependant sur ressources propres.

Au total, les ressources internes augmentent de **74,3 milliards**, correspondant à un taux de variation de **2,1%** par rapport à la loi de finances initiale 2021.

III.2 Dépenses

La décomposition des dépenses se présente comme suit par grandes masses :

- **Dépenses de personnel : 1 069,8 milliards** comme dans la loi de finances initiale ;
- **Dépenses de biens et services : 761,9 milliards** y compris dotation décentralisation des régions contre 736,9 milliards en loi de finances initiale, soit une augmentation de 25

milliards (+3,4%) dédiée au renforcement de la dotation pour interventions directes SNH au titre des dépenses sécuritaires dans le chapitre 65 « dépenses communes » ;

- **Transferts et subventions : 628,8 milliards** contre 528,8 milliards dans le budget initial, soit une augmentation de 100 milliards (+18,9%). Cette augmentation a été répercutée en totalité sur la ligne budgétaire dédiée à la compensation des manques à gagner de la SONARA et des Marqueteurs dans le cadre des importations des produits pétroliers dans le chapitre 60 « subvention et contribution », compte tenu de la remontée du niveau prix mondial du baril de pétrole au-dessus du seuil de 50 milliards (58,5 \$ US/baril) ;
- **Dépenses d'investissement sur ressources propres (y compris les dépenses de réhabilitation et de restructuration) : 618,2 milliards** comme dans le budget initial 2021 ;
- **Dépenses d'investissement sur financement extérieur : 733,8 milliards** comme dans le budget initial 2021.
- **Dépenses du Fonds de relance de la production locale : 30 milliards** contre 50 milliards en loi de finances initiale compte tenu de la contrainte budgétaire et du retard déjà accusé au premier semestre pour le démarrage de la mise en œuvre de ce plan. Ces fonds ont été délogés du CAS COVID19 dans le cadre du présent projet d'ordonnance pour être inscrits dans le chapitre 65 « Dépenses communs ».
- **Intérêt de la dette : 190,2** contre 228,7 milliards en loi de finances initiale 2021 compte tenu de l'actualisation de la projection du niveau des intérêts sur la dette extérieure notamment par la prise en compte du relèvement à 57 milliards du niveau de l'allègement des intérêts sur la dette extérieure du G20 contre 33,5 milliards en loi de finances initiale.

Le budget des CAS est évalué dans le présent projet d'ordonnance à **245,2 milliards** contre 195,2 milliards en loi de finances initiale, soit une hausse en valeur absolue de **50 milliards**. Cette évolution est expliquée par le renforcement de la dotation du **Fonds Spécial de solidarité Nationale pour la Lutte contre le Coronavirus et ses répercussions économique et sociale** pour prendre en compte le report du solde de trésorerie de 2020 (19 milliards) ainsi que les dépenses sanitaires nouvelles en rapport avec la vaccination (76 milliards), diminués de la dotation pour import-substitution de 50 milliards prévue initialement dans ledit CAS en loi de finances.

Les recettes révisées CAS COVID19 sont constituées de deux sources :

- D'une part, les apports financiers des PTF sous forme de fonds de concours à hauteur de **40 milliards** dont 15 milliards de la BEDEAC et 25 milliards de la Banque Mondiale. Rien n'était prévu pour ce poste en loi de finances initiale 2021.
- D'autre part, les versements des recettes du budget général, à hauteur de **160 milliards** contre 150 milliards en loi de finances initiale 2021.

S'agissant des dépenses du CAS COVID19, elles ont été restructurées ainsi qu'il suit par programmes :

- Renforcement du système sanitaire : **170 milliards** contre 35 milliards en loi de finances initiale 2021 ;
- Résilience économique et financière : **10 milliards** contre 100 milliards en loi de finances initiale 2021 ;
- Renforcement de la Recherche et de l'innovation : **5 milliards** comme initialement ;
- Résilience sociale et approvisionnements stratégiques : **15 milliards** contre 10 milliards en loi de finances initiale 2021.

Par ailleurs, tout en les maintenant à leurs plafonds respectifs fixés en loi de finances 2021, le solde de trésorerie de l'exercice 2020 du CAS Eau rattaché au MINEE (61,5 millions) et celui du CAS Tourisme rattaché au MINTOUL (123,3 millions) ont été intégrés dans l'évaluation des ressources de ces CAS dans le présent projet d'ordonnance.

III.3 Financement du déficit budgétaire

Le déficit budgétaire qui résulte de la révision des recettes et des dépenses de l'Etat en 2021 se chiffre à **753,9 milliards** contre **661,7 milliards** en loi de finance initiale ; soit une augmentation du déficit de **92,2 milliards**.

Les autres charges de financement et de trésorerie, outre le déficit budgétaire se déclinent comme suit :

- **Amortissement de la dette (structurée) : 863 milliards** contre **595,3 milliards** dans la loi de finances initiales, soit une augmentation de **267,7 milliards (45,0%)**. Cette variation prend notamment en compte du point de vue de la dette extérieure, le rachat des Eurobonds pour 300 milliards et l'augmentation à 109 milliards du niveau de l'allègement du principal de la dette du G20 contre 66,5 milliards en loi de finances initiale ;
- **Remboursement des crédits de TVA : 72 milliards** comme en loi de finances initiale 2021 ;
- **Arriérés y compris dette non structurée CAA : 97,5 milliards** contre **66,5 milliards** en loi de finances initiale 2021 soit une augmentation 31 milliards pour accompagner la poursuite de politique d'apurement de la dette intérieure de l'Etat ;
- **Sorties nettes de fonds des correspondants : 20 milliards** comme en loi de finances initiale.

Sur cette base, le budget de l'Etat dégage un besoin de financement total de **1 936,4 milliards** (hors mis l'allègement de 109 milliards de la dette extérieure du G20). Les leviers mobilisés par l'Etat pour assurer l'équilibre financier de ces opérations se présentent comme suit :

- **Prêts projets : 703,4 milliards** comme en loi de finances initiale 2021 ;
- **Appuis budgétaires : 230 milliards** dont 161 milliards du FMI, 53 milliards de la Banque Mondiale et 16 milliards de l'Union Européenne, contre 260 milliards en loi de finances initiale 2021 ;
- Financement exceptionnel dans le cadre de la lutte contre le coronavirus (fonds de concours) : **40 milliards** dont 15 milliards de la BDEAC et 25 milliards de la Banque Mondiale ;
- **Émissions de titres publics : 350 milliards** comme en loi de finances initiale ;
- **Financement bancaire : 183 milliards**, contre 102 milliards en loi de finances initiale 2021, soit une augmentation de 81 milliards constituée de 60 milliards de tirages de l'Etat sur la marge disponible de son compte de réserves des avances statutaires à la BEAC et de 21 milliards de tirages du compte C2D.

Tableau 12 : Évolutions opérées par poste budgétaire entre la LFI et la LFR 2021 (en milliards)

(En milliards de F.CFA)	LFI 2021	LFR 2021	Ecart	Variation (%)
Total ressources	4 900,00	5 550,30	650,3	13,3%
Recettes internes et dons	3 456,50	3 530,80	74,3	2,1%
Recettes pétrolières	393	536	143	36,4%
Recettes non pétrolières	2 956,60	2 930,10	-26,5	-0,9%
Recettes fiscales	2 743,10	2 743,10	0	0,0%
Impôts et taxes	1 938,40	1 938,40	0	0,0%
Recettes douanières	804,7	804,7	0	0,0%
Recettes non fiscales	213,5	187	-26,5	-12,4%
Dons	106,9	64,7	-42,2	-39,5%
Projets	30,4	30,4	0	0,0%
Programme	76,5	34,3	-42,2	-55,2%
Financement Brut	1 443,40	2 019,40	576	39,9%
Prêts projet	703,4	703,4	0	0,0%
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	260	230	-30	-11,5%
<i>Dont FMI</i>		161	161	
<i>UE</i>		16	16	
<i>BM</i>		53	53	
Emission des titres (MLT)	350	350	0	0,0%
Financement bancaire (hors titres pub)	30	80	50	166,7%
Autres emprunts (Eurobonds en 2021)		450	450	
Financement exceptionnel	100	206	106	106,0%
<i>BM (Fonds de concours CAS-Covid)</i>		25	25	
<i>BDEAC (Fonds de concours CAS-Covid)</i>		15	15	
<i>Allègement dette extérieure</i>	100	166	66	66,0%
Dépenses totales et prêts nets	4 900,00	5 550,20	650,2	13,3%
Dépenses courantes	2 305,60	2 435,60	130	5,6%
Dépenses de personnel	1 069,80	1 069,80	0	0,0%
Achats de biens et services	706,9	736,9	30	4,2%
Transferts et subventions	528,8	628,8	100	18,9%
Dépenses de capital	1 352,00	1 352,00	0	0,0%
Dépenses s/financemts exter,	733,8	733,8	0	0,0%
Dépenses s/ressources propres	583,2	583,2	0	0,0%
Dépenses de Participation/restructuration	35	35	0	0,0%
Prêts nets	-20	-20	0	0,0%
Fonds de Financement Covid-19	100	200	100	100,0%
Fonds de relance production locale	50	30	-20	-40,0%
Additif Décentralisation (DGD)	30	30	0	0,0%
Service de la Dette	1 082,40	1 522,70	440,2	40,7%
Service de la dette extérieure	591	850	259	43,8%
Principal	394	704	310	78,7%
<i>Dont Rachat Eurobonds 2015</i>		300	300	
Intérêts	197	146	-51	-25,9%
Service de la dette intérieure	491,4	672,7	181,2	36,9%
Principal	287,8	438	150,2	52,2%
<i>Dont ECMR</i>	91,3		-91,3	-100,0%
<i>Correspondants</i>	20		-20	-100,0%
<i>Accumulation dépôt BEAC</i>		150	150	
<i>Réduction encours BTA</i>			0	
Intérêts	65,2	65,2	0	0,0%
Crédits de TVA	72	72	0	0,0%
Reste à payer Trésor/Dette non structurée CAA	66,5	97,5	31	46,6%
<i>Dont Restes à Payer</i>	50	81	31	62,0%
<i>Dette non structurée CAA</i>	16,5	16,5	0	0,0%
<i>Dette fiscale compensée</i>			0	

CHAPITRE III : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES

Ce chapitre présente les orientations fondamentales et les objectifs de la Stratégie Nationale de Développement (2020-2030) et dresse un point sur l'état de mise en œuvre des politiques de ladite stratégie. Il décline également les orientations stratégiques globales et sectorielles qui vont guider les actions à mettre en œuvre sur la période 2022-2024.

I. BREVE PRESENTATION DE LA SND30

Dans le cadre de la planification à long terme de son développement, le Cameroun s'est doté, en 2009, d'une Vision qui affirme son ambition de devenir « *un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité* » à l'horizon 2035. La mise en œuvre de cette Vision est prévue en trois phases. La première qui couvre la période 2010-2019 a été opérationnalisée à travers le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Arrivé à son terme au 31 décembre 2019, le DSCE a été remplacé en 2020 par la Stratégie Nationale de Développement (SND30) qui constitue le nouveau cadre de référence de l'action du Gouvernement et des partenaires au développement pour la période 2020-2030, seconde phase de la Vision 2035.

Cette partie vise à faire une brève présentation des orientations fondamentales, objectifs, réformes structurantes et piliers de la SND30

I.1 Orientations fondamentales de la SND30

La SND30 définit trois orientations fondamentales devant encadrer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement sur la période 2020-2030. Elles sont les suivantes :

Un mix entre l'import/substitution et la promotion des exportations. Durant la période DSCE, il a été observé que la forte extraversion de notre économie qui a rendu difficiles les politiques de relance n'a pas favorisé l'éclosion de nos PME/PMI. Cependant, le pays ne peut envisager son industrialisation en comptant seulement sur son marché intérieur. C'est ainsi que dans le cadre de la SND30, le Gouvernement a opté pour une politique de substitution des importations combinée à la promotion des exportations en s'appuyant sur les avantages comparatifs de notre pays ;

Un État stratégique et pragmatique qui met en place les facilités pour l'émergence du secteur privé comme principal moteur de la croissance économique et réalise opportunément des interventions ciblées dans des secteurs hautement stratégiques, via le levier de la commande publique tout en favorisant l'éclosion des champions nationaux dans les filières porteuses de la transformation structurelle ; notamment : agro-industrie, numérique, textile-confection-cuir, mines-métallurgie-sidérurgie, forêt-bois et chimie-pharmacie.

Une combinaison entre une planification impérative et une planification indicative. À travers cette orientation fondamentale, il s'agit d'une part de renforcer l'exercice de priorisation des initiatives de développement et rendre plus contraignante la mise en œuvre des politiques planifiées. D'autre part, il est question de favoriser un meilleur alignement du budget de l'État et des interventions de partenaires au développement sur les orientations stratégiques de la SND30.

I.2 Objectifs de la SND30

L'objectif global porté par la SND30 est de procéder à la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales afin de favoriser un développement endogène, inclusif tout en préservant les chances des générations futures. Le cap étant de faire du pays, un Nouveau Pays Industrialisé.

À cet effet, elle met en perspective un cadre d'objectifs stratégiques en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) comme suit :

- i) **Mettre en place les conditions favorables à la croissance économique forte et durable et veiller à obtenir les modifications structurelles indispensables pour l'industrialisation du pays.** Il sera question de porter le taux de croissance annuel de 4,5% à 8,1% en moyenne sur la période 2020-2030 et en particulier de porter la croissance du secteur secondaire (hors pétrole) à plus de 8% en moyenne.
- ii) **Améliorer les conditions de vie des populations et leur accès aux services sociaux de base en assurant une réduction significative de la pauvreté et du sous-emploi.** Comme cibles principales, il s'agira de ramener le taux de pauvreté de 37,5% en 2014 à moins de 25% en 2030 et ramener le sous-emploi de 77% en 2014 à moins de 50% en 2030.
- iii) **Renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale** pour garantir une croissance économique et un développement social durable et inclusif.

Améliorer la gouvernance pour renforcer la performance de l'action publique en vue de l'atteinte des objectifs de développement. Il s'agira notamment de poursuivre les réformes nécessaires à l'amélioration du fonctionnement des institutions, et d'accélérer la mise en œuvre de la décentralisation.

I.3 Réformes structurantes de la SND30

La SND30 a défini sept réformes structurantes transversales prioritaires qui devront être portées par le Gouvernement pour bâtir le socle pour son déploiement harmonieux et efficace. Elles sont les suivantes :

- i) Porter la part des ressources transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées à au moins 15% des recettes de l'État en augmentant notamment les transferts des opérations d'investissement et en accélérant la mise en place de la fonction publique locale.
- ii) Porter à au moins 60% la part de la commande publique en biens et services, adressée aux industries locales, y compris pour les forces de défense et de sécurité.
- iii) Achever tous les projets en cours et finaliser toutes les modalités de mise en service complète des infrastructures issues des grands projets de première génération à travers la réalisation de leurs projets connexes, pour leur permettre de produire les effets économiques attendus.
- iv) Privilégier dans la réalisation des grands projets les approches en Project-Finance et Partenariat Public-Privé qui permettront d'impliquer adéquatement le secteur privé et de mobiliser de manière efficiente les ressources d'investissement.
- v) Finaliser la réforme foncière afin de faciliter la disponibilité effective de la ressource foncière aux investisseurs, aux exploitants agricoles, aux promoteurs immobiliers, aux programmes de construction des infrastructures de transport, etc.
- vi) Promouvoir l'émergence et le soutien des champions nationaux dans les secteurs moteurs de la transformation structurelle de l'économie, à travers notamment la mise en place et l'opérationnalisation des zones économiques et une plus grande fluidité dans la mise en place des incitations au développement des entreprises.

Donner la priorité à la maintenance des équipements et infrastructures existants pour garantir leur pérennité et leur fonctionnalité. Ceci permettra de consolider les acquis et de renforcer la cohérence de la programmation.

I.4 Piliers de la SND30

La mise en œuvre de la SND30 repose sur quatre piliers qui sont : (i) la transformation structurelle de l'économie ; (ii) le développement du capital humain et du bien-être ; (iii) la promotion de l'emploi et de l'insertion économique ; et (iv) la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État.

S'agissant du pilier transformation structurelle de l'économie, il apporte donne les orientations et réformes devant permettre de mieux structurer et de rendre plus efficace et efficient l'appareil productif du pays. Il s'articule autour des axes d'intervention suivants : (i) le développement des industries et des services ; (ii) le développement de la productivité et de la production agricoles ; (iii) le développement des infrastructures productives ; (iv) l'intégration régionale et la facilitation des échanges ; (v) la dynamisation du secteur privé ; (vi) la préservation de l'environnement et la protection de la nature ; et (vii) la transformation du système financier.

En ce qui concerne le pilier développement du capital humain et du bien-être, il vise à disposer de ressources humaines en bonne santé, hautement qualifiées et capables de soutenir une croissance forte, durable et inclusive notamment dans tous les secteurs moteurs de la transformation structurelle. Il est articulé autour de cinq axes d'intervention, à savoir : (i) l'amélioration de l'éducation, formation et employabilité ; (ii) la santé et la nutrition ; (iii) la promotion de l'accès aux facilités sociales de base ; (iv) l'amélioration de la protection sociale et ; (v) la promotion de la recherche-développement et de l'innovation.

Pour ce qui est du pilier promotion de l'emploi et de l'insertion économique, il est structuré autour des axes suivants : (i) la promotion de l'emploi dans les projets d'investissement public ; (ii) l'amélioration de la productivité agricole, de l'emploi et des revenus en milieu rural ; (iii) la promotion de la migration de l'informel vers le formel ; (iv) la création et la préservation de l'emploi décent dans les grandes entreprises ; (v) la mise en adéquation formation-emploi et insertion professionnelle ; et (vi) la régulation du marché du travail.

Quant au pilier gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'État les axes sont les suivants : (i) la décentralisation et le développement local ; (ii) le renforcement de l'État de droit et la sécurité des personnes et des biens ; (iii) l'amélioration du service public de l'État ; (iv) la gouvernance économique et financière ; (v) la politique d'aménagement du territoire ; et (vi) la promotion du bilinguisme, du multiculturalisme et de la citoyenneté

II. ACTIONS ENGAGEES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SND 30 ET DEFIS A RELEVER

II.1 Actions engagées

En dépit du contexte marqué par la survenue de la pandémie Covid-19 qui a affecté le secteur productif de l'économie nationale ainsi que la situation des finances publiques, l'opérationnalisation de la SND30 a été amorcée au cours de l'exercice 2020. Les principales actions qui ont été engagées sont les suivantes :

- ✓ **La promulgation d'une nouvelle loi statistique (N°2020/10 du 20 juillet 2020).** Elle fixe les principes de base pour la production des statistiques officielles, les règles déontologiques, le cadre institutionnel relatif à la production statistique et les modalités de coordination de l'activité statistique. Cette loi met en exergue une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS), comme cadre de référence de la programmation des opérations statistiques et de production des statistiques officielles ;

- ✓ ***L'élaboration d'un avant-projet de loi de modernisation de l'économie portant orientation programmatique de la SND30.*** Ce texte a pour objectif de rendre plus impératif certains les éléments de la stratégie afin de garantir une plus grande discipline et une meilleure coordination dans la mise en œuvre. Ladite loi, une fois promulguée, donnera, à travers ses dispositions, un caractère légal et opposable aux principales orientations et réformes prioritaires portées par la SND30.
- ✓ ***Le renforcement de la politique de substitution aux importations.*** À ce sujet, le Gouvernement a élaboré, en 2020, un plan de soutien à la production des biens de grande consommation qui grèvent la balance commerciale (riz, poisson, maïs et lait). Ledit plan bénéficie d'une dotation de 30 milliards de FCFA au titre de l'exercice budgétaire 2021 pour accompagner les acteurs et structures intervenant dans la production des biens identifiés. Par ailleurs, des mesures fiscal-douanières ont été prises pour promouvoir l'agriculture de seconde génération, favoriser la construction d'usines agroalimentaires, soutenir à l'élevage ainsi que l'offre sanitaire nationale. Ces mesures sont principalement relatives à l'exonération totale des droits et taxes de douanes sur les intrants importés destinés à l'industrie pharmaceutique et certains équipements destinés à l'agriculture, l'élevage et la pêche ;
- ✓ ***L'arrimage des programmes ministériels aux orientations de la SND30.*** Cet exercice a notamment permis d'améliorer la qualité de la formulation des programmes en lien avec des normes internationales en la matière, d'examiner et de prendre en charge l'ensemble des problématiques sectorielles exprimées dans la SND30 et d'asseoir des synergies interministérielles. L'activité a également servi de cadre pour la relecture et la révision des indicateurs de mesure de la performance pour un meilleur suivi-évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques ;
- ✓ ***La mise en œuvre des plans pour la reconstruction des régions sinistrées.*** À ce sujet, Le Plan Présidentiel pour la Reconstruction et le Développement des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (PPRD) a été rendu opérationnel en 2021 avec une dotation d'environ 10,4 milliards de FCFA. Il comprend trois composantes : la promotion de la cohésion sociale (appui aux radios communautaires, mise en place des « Insider Mediators » et d'un réseau « d'influenceurs pour la paix », soutien à l'organisation des événements socio-culturels) ; la réhabilitation de leurs infrastructures scolaires et sanitaires impactées par la crise ; et, la revitalisation de l'économie locale où les actions préliminaires ont consisté à procéder au ciblage des potentiels bénéficiaires en vue d'une mise à disposition des appuis au quatrième trimestre 2021). Le Gouvernement poursuit également, la formulation du Plan de reconstruction en la faveur de la Région de l'Extrême-Nord qui bénéficie d'une dotation initiale de 5 milliards de FCFA.
- ✓ ***L'engagement des initiatives pour booster la production agricole.*** Le Gouvernement a procédé à la signature d'un M.O.U (memorandum of understanding) avec des structures privées pour la production massive des semences et pépinières à haut rendement aussi bien pour les spéculations agricoles que sylvicoles. À date, il reste à asseoir le montage juridique et financier pour le démarrage effectif du projet.
- ✓ ***La poursuite de la mise en place des préalables pour le déploiement de la Couverture Santé Universelle.*** Il s'agit de : (i) la construction, la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires, y compris les logements d'astreintes pour le personnel de santé ; (ii) l'acquisition des tricycles/motos ambulances ; (iii) l'organisation des activités de la réforme hospitalière en prélude à la CSU. De plus, une convention a été signée avec le secteur privé pour la conception du dispositif d'immatriculation des individus. Par ailleurs, les textes réglementaires et législatifs devant encadrer le déploiement de la CSU sont en cours de validation ;

- ✓ ***La poursuite des concertations pour le renforcement de l'universalisation de l'enseignement fondamental.*** Le Gouvernement a poursuivi les concertations avec les différents acteurs du système éducatif en vue d'asseoir les modalités de l'extension de l'universalisation de l'enseignement fondamental. La volonté est d'assurer à terme un cycle d'enseignement continu et sans interruption de huit années englobant tout le cycle primaire et les deux premières années du secondaire, dans la logique d'un socle minimum commun de compétences et de connaissances ;
- ✓ ***L'élaboration d'un plan de Développement du Capital Humain.*** Ce plan a été finalisé avec l'accompagnement de la Banque Mondiale au titre l'initiative sur le développement du capital humain (IDCH) à laquelle le Cameroun a adhéré depuis 2019. Il identifie les principaux axes devant permettre au pays de relever substantiellement son Indice de Capital Humain conformément à la cible fixée dans la SND30. Le plan comprend notamment des actions transformatrices, devant être implémentées par différentes administrations parties prenantes clés du secteur ;
- ✓ ***L'amorce des études de faisabilité et de rentabilité économique des initiatives majeures de mise en œuvre de la SND30.*** Des études préliminaires ont été engagées concernant notamment les plans suivants : agro-industrie, industrie pharmaceutique locale ; construction de routes communales carrossables en toute saison ; production locale des intrants agricoles ; gestion courante des infrastructures de transport ; modernisation des grandes villes ; et Science-Technologie-Ingénierie-Mathématiques. Elles permettront, entre autres, de mieux préciser les objectifs de ces plans, et de définir les modalités et mécanismes de financement nécessaires à leur mise en œuvre ;
- ✓ ***La définition d'une liste de biens pour la captation locale de la commande publique.*** Des travaux ont été conduits par le Gouvernement afin d'identifier les produits pour lesquels l'État devra prioritairement et progressivement orienter sa consommation vers le secteur productif local. La liste provisoire dédits biens met en exergue les mobiliers de bureaux en bois, les boissons, ainsi que les produits de l'industrie textile.

II.2 Défis à relever

Les défis à relever concernent des mesures et réformes nécessaires pour impulser un changement structurel dans les comportements des populations et le fonctionnement global l'administration et des institutions publiques. Il s'agit de :

- **Le patriotisme économique.** Il s'agira de mener des actions visant à faire en sorte la préférence nationale et la consommation locale s'incrustent profondément dans des habitudes économiques, sociales et culturelles de tous les acteurs de la société ;
- **La redevabilité et de la transparence dans la gestion.** Il est question de fixer des principes permettant de s'assurer que les ressources sont gérées selon les règles déontologiques en matière de finances publiques ;
- **La Revue Générale des Politiques Publiques (RGPP).** L'intervention de l'État dans la sphère économique doit principalement être concentrée dans les secteurs où il est le plus efficace ou le plus productif ;
- **Le renforcement de la décentralisation par le transfert effectif des compétences et des ressources associées dévolues aux CTD.** Toutes les compétences et ressources dévolues aux CTD doivent être transférées et s'exécuter conformément aux aspirations des populations à la base ;

- **L’amélioration du climat des affaires.** Des dispositions opérationnelles doivent être prises pour redorer davantage l’image du pays sur la scène internationale et améliorer son attractivité en particulier dans les filières prioritaires de la transformation structurelle ;
- **La modernisation de l’administration publique.** Il est question d’améliorer significativement les performances de l’administration publique ainsi que l’éthique dans l’exercice du service public ;
- **L’amélioration de la qualité des projets d’investissement public.** Le Gouvernement doit, plus que par le passé, veiller à la bonne exécution, à la rentabilité et l’efficacité des grands projets d’investissement en mettant, en particulier, un accent leur capacité à s’auto financer.

III. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES GLOBALES ET SECTORIELLES

Cette partie définit au niveau global et au niveau sectoriel, les orientations stratégiques à partir desquelles sont déclinées les politiques publiques que le Gouvernement entend mettre en œuvre entre 2022 et 2024. Ces orientations s’appuient sur la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30).

III.1 Orientations stratégiques globales

Il s’agit des grandes orientations stratégiques qui guideront l’action du Gouvernement en vue de mettre le pays en position d’atteindre à terme son objectif d’émergence. L’objectif global de la SND30 est de procéder à la transformation structurelle de l’économie en accroissant significativement la part de la production industrielle et manufacturière dans l’économie. Le Gouvernement mettra plus de vigueur sur la politique d’import-substitution comme principal levier de renforcement de sa souveraineté économique, pour une croissance plus endogène.

Dans cette optique, l’accent sera mis sur l’accroissement de l’offre locale en produits de consommation de masse et en intrants destinés aux agro-industries (maïs, lait, poisson, sorgho, soja, patate, manioc, plantain, etc.). Cet accroissement sera basé sur une utilisation plus accrue des facteurs de production locaux et la promotion de la consommation des produits « made in Cameroon » d’une part, et sur le soutien et l’accompagnement des entreprises locales dans la production des biens et services dans les filières stratégiques d’autre part.

Dans la mise en œuvre de cette politique d’import-substitution, il est envisagé que production locale de certains produits évolue comme suit entre 2021 et 2024 : riz paddy 108 525 tonnes à 406 899 tonnes ; maïs 2 858 220 tonnes à 4 200 000 tonnes ; poissons 314 000 tonnes à 379 488 tonnes.

III.2 Orientations stratégiques sectorielles

Ces orientations définissent les lignes directrices à partir desquelles les politiques sectorielles à mettre en œuvre au cours du prochain triennat vont être déclinées. Elles couvrent les quatre piliers de la SND30 qui sont : la transformation structurelle de l’économie, le développement du capital humain et du bien-être, la promotion de l’emploi et de l’insertion économique, et la gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l’État.

III.2.1 Transformation structurelle

Compte tenu de la situation actuelle dans le domaine de la production et des objectifs de développement de long terme en la matière, le premier défi est *la mise en service des grands projets afin que ces derniers contribuent efficacement au renforcement de l'appareil productif*. Le second est *la modernisation des facteurs de production dans le secteur rural et agricole*. Le troisième est *la promotion de la recherche et de l'innovation*. Par conséquent, les orientations stratégiques pour le prochain triennat dans le domaine de la production sont les suivantes :

Secteur des Infrastructures

En ce qui concerne les infrastructures, la principale orientation des politiques publiques pour la période 2022-2024 concerne la finalisation et la mise en service des grands projets de première génération (barrage de Lom Pangar, barrage hydroélectrique de Memve'ele, Projet d'alimentation en eau potable de Yaoundé et ses environs, etc.). Pour les projets de deuxième génération, la priorité sera accordée à : (i) la prise en compte de la cohérence et de l'interdépendance des projets dès la phase de conception ; (ii) l'amélioration de la détermination des coûts de production des infrastructures ; (iii) l'établissement d'une priorisation dans la construction des infrastructures publiques ; (iv) la définition d'une politique d'entretien et de rénovation des infrastructures publiques, et ; (iv) la valorisation des approches Project-Finance dans la conception des projets de deuxième génération.

Secteur rural

Pour ce secteur, les efforts du Gouvernement porteront à améliorer l'efficacité et l'efficience des actions qu'il entreprend pour soutenir les exploitants agricoles. Ainsi, un mécanisme de contrat de performance sera mis en place entre l'État et les acteurs bénéficiaires des appuis en intrants (semences et engrais). Des accompagnements spécifiques seront apportés aux acteurs des moyennes et grandes exploitations agricoles. Un accent particulier sera accordé à la production des biens qui grèvent le plus la balance commerciale tels que le riz, le maïs, le blé, le poisson et le lait. La mise à disposition du matériel agricole aux producteurs des zones rurales sera également une priorité. Enfin, l'État entend mettre en place d'ici 2024 un mécanisme efficace pour permettre aux acteurs du secteur de l'élevage d'acquérir le matériel et les équipements nécessaires pour la production des intrants tels que les aliments.

Secteur des Industries et Services

Dans ce domaine, la priorité du Gouvernement sera accordée à la promotion du label « **made in Cameroon** » dans des filières prioritaires telles que l'agro-industrie, le bois, le textile, les mines et la métallurgie, l'industrie pharmaceutique et biomédicale, etc. Pour y parvenir, des zones économiques seront créées et des facilités seront accordées aux producteurs locaux, notamment aux champions nationaux. En particulier, des incitations fiscal-douanières seront renforcées afin d'encourager d'une part les importations d'outils et équipement de production dans ces filières, et de faciliter les exportations des produits finis vers l'extérieur. Le Gouvernement veillera en outre à favoriser le rattrapage technologique, à encourager la recherche-développement et l'innovation, et à promouvoir la définition et le respect des normes. Des études pour la réalisation des plans agro-industrie, énergie et numérique seront conduites.

III.2.2 Développement du capital humain

La question du capital humain est essentielle pour le développement industriel. Il renvoie à la nécessité de disposer d'hommes et de femmes en bonne santé et bien formés, pour porter la transformation structurelle de l'économie. Le capital humain doit être soutenu par un système de

protection sociale pour le rendre à même de faire face aux occurrences de risques socioéconomiques tout au long de la vie. Pour y parvenir, les éléments-clés concernent :

Secteur de la Santé et nutrition

Le relèvement du plateau technique des structures hospitalières qui continuera d'être une priorité dans le secteur de la santé entre 2022 et 2024, afin d'améliorer l'offre et la qualité des soins, et réduire la mortalité infantile et maternelle dans ces zones. L'intensification de l'implantation des structures hospitalières, ainsi que le déploiement du personnel médical en milieu rural et dans les régions septentrionales se poursuivra, afin d'améliorer les ratios de couverture sanitaire. Enfin, le Gouvernement s'attèlera à implémenter progressivement la Couverture Santé Universelle pour permettre au plus grand nombre de bénéficier des services de santé de qualité à moindre coût. En ce qui concerne la nutrition, il s'agira de mettre en place un plan national de lutte contre la malnutrition des femmes enceintes ou allaitantes et des enfants de moins de 5 ans et d'améliorer le dispositif de soutien des prix d'accès aux nutriments et aliments des nourrissons.

Secteur de l'éducation et de la formation professionnelle

Dans ce secteur l'amélioration de la qualité de l'éducation sera prioritaire, à travers la mise en place de l'enseignement fondamental suivant un cycle de 8 années, la réforme des contenus des enseignements, la création des passerelles entre les différents ordres et niveaux d'enseignement, l'adaptation des formations à l'environnement socioéconomique, le développement de l'approche par compétences, et la définition des stratégies appropriées pour rapprocher davantage les établissements des populations. Un accent particulier sera mis sur la restructuration de l'offre d'enseignement technique et de formation professionnelle dans les cycles secondaire et supérieur. À cet effet, le Gouvernement procédera à une réforme en vue de réguler les flux et modifier progressivement la structure d'offre de formation au profit de la formation technique et professionnelle. Les études pour l'opérationnalisation du plan de renforcement des capacités des acteurs du secteur informel, et du plan Science-Technologie-Ingénierie-Mathématiques seront achevées. La politique du manuel scolaire constituera également un point d'attention stratégique. Par ailleurs, la recherche scientifique sera accentuée dans les domaines de la construction, de l'agriculture et de la santé notamment avec la mise en place du plan chimie-pharmacie basé sur la valorisation du potentiel thérapeutique national.

Secteur développement social

Dans le secteur du développement social, les mesures incitatives permettant aux acteurs de migrer du secteur informel vers le secteur formel continueront d'être intensifiées, afin de faciliter le pilotage de l'économie d'une part, et d'améliorer le respect de la réglementation relative aux conditions de travail d'autre part. **Les mesures d'autonomisation des personnes socialement vulnérables** (femmes en détresse, personnes handicapées, réfugiés et personnes déplacées) feront également l'objet d'une intensification afin d'accroître leur contribution à la création de la richesse nationale.

En outre, les mécanismes de sécurité sociale non contributive continueront d'être renforcés à travers notamment le Projet Filets Sociaux qui s'orientera progressivement vers la **diversification et l'extension des transferts directs** (monétaires/en nature) **et indirects** (subventions ciblées au profit des personnes pauvres ou vulnérables).

III.2.3 Promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique

Dans ce domaine, l'objectif global poursuivi est de favoriser l'accès à un emploi décent au plus grand nombre de travailleurs par l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emplois dans l'économie. À cet effet, entre 2022 et 2024, le Gouvernement poursuivra

l'adoption de l'approche d'utilisation intensive de la main-d'œuvre dans la réalisation des projets d'investissement public. Dans le même ordre d'idée, et s'agissant de la sous-traitance, il veillera à l'application stricte des dispositions réglementaires en vigueur relatives à l'implication des petites et moyennes entreprises dans la mise en œuvre des projets de grande envergure.

Le Gouvernement, va également accompagner les communes dans la mise en place des bureaux d'emplois municipaux et poursuivre les actions pour le renforcement de la régulation du marché du travail. Par ailleurs, des incitations attractives seront définies à l'endroit des organisations patronales et groupements d'entreprises pour encourager le recrutement des jeunes diplômés.

III.2.4 Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'Etat

Dans ce pilier, les principaux défis concernent l'implication plus accrue des populations dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'amélioration significative du climat des affaires. Les orientations stratégiques du domaine pour le prochain triennat sont déclinées ci-après.

Gouvernance politique et administrative

Pour renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique, le Gouvernement entend intensifier ses actions visant la promotion du bilinguisme, du multiculturalisme, la réappropriation de la citoyenneté et du patriotisme, la participation équitable de toutes les couches sociales dans la vie nationale. Le Gouvernement aussi de renforcer et consolider le processus de décentralisation. À cet effet, **les textes d'application du code des CTD promulgué en décembre 2019 seront finalisés**. La fonction publique locale sera mise en place.

En ce qui concerne l'amélioration du service public de l'État, le Gouvernement entend poursuivre la modernisation de la gestion de l'administration par le renforcement de la légitimité de l'action publique et de la discipline dans la fonction publique pour que les agents publics soient des modèles de patriotisme, d'intégrité et de probité. Il sera aussi question de procéder à une plus grande déconcentration dans la gestion. Par ailleurs, il sera question de renforcer la législation en matière de sanction de détournement des biens et deniers publics. A cet effet, les capacités des responsables sur la gestion des ressources publiques seront renforcées progressivement et des mécanismes d'exécution de la dépense seront allégés. Une charge du service public sera également instituée.

Gouvernance économique et financière

Un projet de loi de modernisation de l'économie portant orientation programmatique de la SND30 sera soumis au parlement pour adoption. Cette loi permettra entre autres d'accroître la cohérence des choix des projets et d'améliorer leur adéquation aux objectifs de développement poursuivis.

L'évaluation et la budgétisation des charges récurrentes seront améliorées afin de mieux anticiper sur la prise en charge de l'entretien des ouvrages publics et améliorer la fonctionnalité et l'utilité de ces derniers. Les actions relatives à cette préoccupation seront étendues aux CTD.

Une priorité sera également accordée à la mise en place des mesures d'amélioration du climat des affaires. À cet effet, des actions seront entreprises en vue de l'allègement des coûts et de la simplification des procédures de création d'entreprises et d'obtention des permis de bâtir. La poursuite de la dématérialisation des procédures fiscales et douanières ainsi que la rationalisation du nombre d'impôts se poursuivront. Enfin, la maîtrise de l'endettement public, la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques demeureront des priorités.

**CHAPITRE IV : PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT
2022 - 2024**

I. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE

La politique du Gouvernement en matière de finances publiques sur la période 2022-2024 continue de reposer sur un effort de consolidation budgétaire visant à assurer la soutenabilité budgétaire de ses opérations financières, dans l'optique d'éviter un endettement public non viable tout en garantissant la bonne mise en œuvre de la SND30 en cohérence avec les orientations du nouveau Programme Économique et Financier en cours de négociation avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Ainsi, le déficit budgétaire global devrait se situer à 2% du PIB en 2022 contre 3,1% en 2021. A moyen terme, ce déficit devrait connaître une décrue pour s'établir à 1,8% en 2023 et 1,3% en 2024. Cette évolution du déficit contribuera à maintenir le stock de la dette publique en deçà de 45% du PIB entre 2022 et 2024. La consolidation budgétaire ainsi visé devrait résulter d'une part, d'un effort supplémentaire de mobilisation des recettes internes non pétrolières, et d'autre part, de la poursuite de la maîtrise de la croissance des dépenses publiques.

Ainsi, le taux de pression fiscale sera porté à 12,5% en 2022 contre 11,8% en 2021 pour s'établir à 13% en 2023 et 13,5% en 2024. S'agissant des dépenses (hors service de la dette), elles seront contenues à 15,6% du PIB en 2022 comme en 2021, et connaîtront une légère augmentation à 15,8% en moyenne entre 2023 et 2024 due aux dépenses en capital.

Tableau 13 : Trajectoire des finances publiques 2020-2024

Agrégats budgétaires	2020	2021	2022	2023	2024
Solde global (% PIB, base ordo., dons compris)	-3,6	3,1	-2,0	-1,8	-1,3
Solde budgétaire de référence CEMAC (% PIB)	-3,1	-3,5	-2,3	-2,1	-1,4
Pression fiscale (%PIB)	11,7	11,8	12,5	13,0	13,5
Dépenses publiques (hors service de la dette, %PIB)	15,3	15,6	15,6	15,9	15,7
Ratio de soutenabilité de la masse salariale y/c ADP (% des Recettes fiscales nettes de crédits TVA)	42,3	40,1	37,4	34,8	32,4
Dette publique (%PIB)	43,7	44,0	45,0	45,0	45,0

NB: Le niveau du stock de la dette de 2021 est à fin avril 2021

Les développements ci-après explicitent les mesures concrètes envisagées en matière de recettes, de dépenses et d'endettement afin de permettre la réalisation de ces objectifs.

I.1 Recettes internes non pétrolières

I.1.1 Fiscalité Interne

I.1.1.1 *Situation de référence*

La situation du système fiscal camerounais peut être appréciée à l'aune des principales missions assignées à l'impôt, à savoir la mobilisation optimale des ressources (*mission financière ou budgétaire*) d'une part, et la promotion économique et sociale d'autre part (*l'impôt comme instrument de politique publique*).

a) Situation de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières

Les recettes fiscales internes ont contribué à hauteur de **39,2%** au budget de l'Etat en 2020. Elles représentent ainsi **61,7%** des ressources propres de l'Etat. Le tableau ci-après présente la répartition des ressources budgétaires par grandes masses.

Tableau 14 : Contributions des recettes fiscales internes non pétrolières au budget de l'Etat en 2020

	Ressources	Valeurs	Contributions
Recettes propres	DGI	1 959,8	39,2%
	Autres (DGD,SNH,...)	1 218,3	24,4%
	Sous-total	3 178,1	63,6%
Emprunts et Dons	Emprunts	1 777,9	35,6%
	Dons	43,9	0,9%
	Sous-total	1 821,8	36,4%
	Total Recettes	4 999,9	100,0%

Source : MINFI/DGI

Les recettes fiscales internes non pétrolières sont passées de **855,7 milliards** en 2010 à **1 853,0 milliards** en 2020, avec le pic de **1 947,7 milliards** atteint en 2019. Ces recettes ont progressé de près de **1 000 milliards** (+116,5%) sur les onze (11) dernières années. Par rapport à ce niveau de mobilisation des recettes fiscales, le taux de pression fiscale calculé à partir des recettes de la DGI (Hors ISP), qui était de **6,3%** en 2010 s'est hissé à **8,1%** en 2020 après le pic de **8,7%** atteint en 2018.

Du point de vue de la structure fiscale, les recettes internes non pétrolières découlent principalement de la taxation de la consommation (**54%**), de l'imposition du revenu (**35%**) et du patrimoine (**11%**). Le tableau ci-après détaille la répartition de ces recettes fiscales par nature d'impôt pour l'année 2020.

Tableau 15 : Rendement des impôts majeurs de la DGI (en milliards)

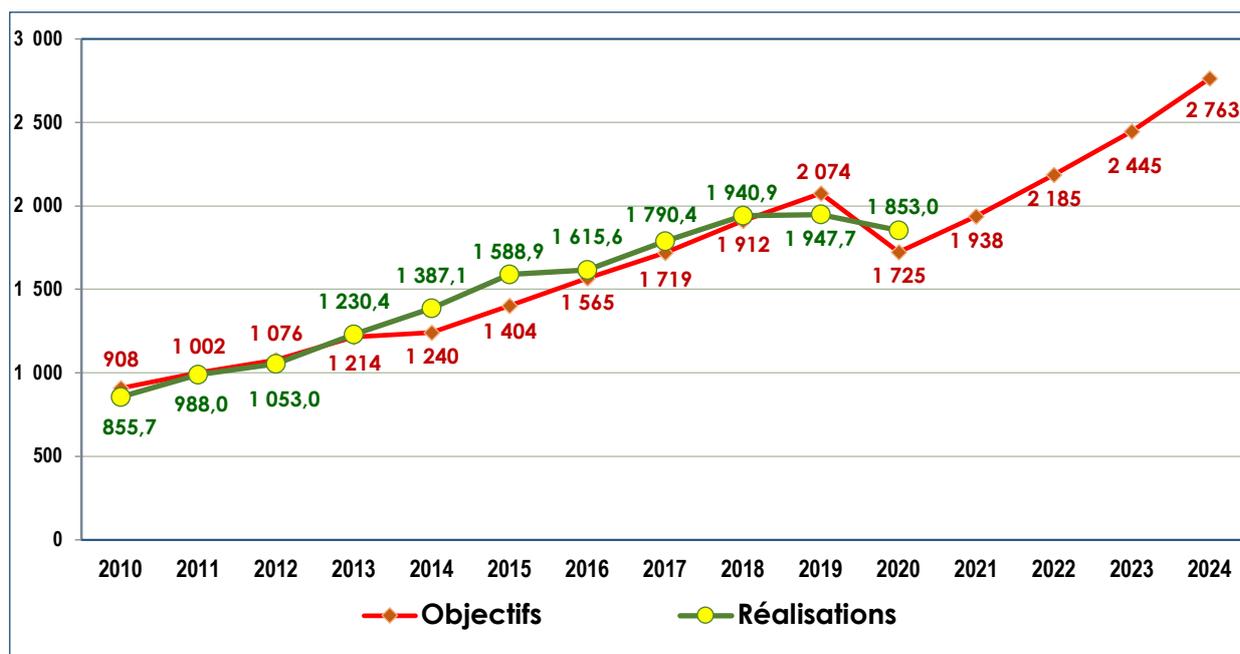
Impôts et taxes	Recettes	Contribution
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	616,4	33,3%
IS non pétrolières	352,3	19,0%
Droits d'Accises	245,5	13,2%
I/Traitements et Salaires (ITS)	164,3	8,9%
Taxe Spéciale sur les Produits Pétrolier (TSPP)	135,7	7,3%
Droits d'enregistrement et timbre	104,6	5,6%
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	85,5	4,6%
I/Revenu des Capitaux Mobiliers (IRCM)	54,2	2,9%
Autres	94,6	5,1%
Total	1 853,0	100,0%

Source : MINFI/DGI & Balance des Comptes du Trésor

S'agissant de l'exercice 2020, sur un objectif révisé de recettes fiscales non pétrolières de **1 724,8 milliards**, la DGI a mobilisé **1 852,8 milliards**, soit un taux de réalisation de **107,4%**.

Si les réformes fiscales menées ces dernières années ont permis de maintenir une tendance haussière en glissement annuel, cette dynamique de croissance s'infléchit en 2020. Ainsi, comparées aux recettes fiscales internes non pétrolières de 2019 qui se situaient à **1 947,7 milliards**, les réalisations de 2020 sont en baisse de **94,7 milliards** (-4,9%), en raison de la pandémie de la Covid-19 qui a perturbé l'activité économique et restreint les activités de contrôle et de recouvrement des arriérés fiscaux.

Graphique 2 : Évolution des recettes fiscales non pétrolières de 2010 à 2020 (en milliards)



Source : MINFI/DGI

Quant à l'exercice 2021 en cours, un objectif de mobilisation de recettes fiscales non pétrolières de **1 938,1 milliards** est assigné à la DGI. Au 30 avril 2021, **FCFA 702,3 milliards** ont été mobilisés sur une cible de **FCFA 697,0 milliards**, soit un taux de réalisation de **100,8%**. Comparées aux réalisations de la même période en 2020 qui se situaient à **FCFA 669,7 milliards**, celles-ci sont en hausse de **FCFA 32,6 milliards (+4,9%)**.

b) Situation de la fonction économique et sociale de l'impôt

Au-delà de sa mission première qui est le financement du budget de l'Etat, la fiscalité est également utilisée comme un puissant levier de politique économique et sociale. C'est ainsi que la politique fiscale accorde une attention particulière à la promotion économique et sociale. Bien plus, l'impôt s'est révélé un outil indispensable pour la relance de l'économie et dans le cadre de la promotion de la politique gouvernementale de l'import substitution.

Du point de vue de la promotion économique, outre les nombreux dispositifs d'incitation déjà consacrés, notamment jusqu'en 2020, le système fiscal camerounais s'est enrichi à la faveur de la loi de finances pour 2021 de nouveaux dispositifs visant à répondre aux besoins actuels de promotion des secteurs porteurs de croissance et d'emplois à l'instar de :

- la mise en place d'un régime fiscal volontariste de promotion des start-ups innovantes dans le domaine des TIC ;
- la réduction de 2% à 1,5 % du taux de l'acompte et du minimum de perception de l'AIR au profit des entreprises qui ouvrent leur capital sur la place boursière de la CEMAC et la pérennisation du régime de promotion du secteur boursier, afin d'encourager les contribuables ayant opté pour plus de transparence dans la tenue de leurs comptes en recourant au marché financier ;
- la clarification du régime de territorialité de la TVA sur les prestations de services afin de préserver la compétitivité des entreprises camerounaises ;

- la prorogation de deux années supplémentaires de la période de report des déficits fiscaux au profit des établissements de crédit et des entreprises du portefeuille de l'État en restructuration;
- le relèvement du seuil d'exonération des intérêts sur les comptes d'épargne de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers de FCFA 10 millions à FCFA 50 millions, afin de renforcer la capacité de mobilisation de l'épargne par le secteur bancaire.

S'agissant de la promotion sociale, elle s'est traduite par le renforcement du régime fiscal de promotion de l'emploi jeune à travers son extension aux entreprises bénéficiaires d'un régime fiscal dérogatoire et à celles relevant du régime simplifié d'imposition adhérent d'un CGA.

En ce qui concerne le soutien à la relance de l'économie, plusieurs mesures ont été prises à travers la loi de finances rectificative pour 2020 et renforcées dans le cadre de la loi de finances initiale pour l'exercice 2021, pour faire face aux conséquences néfastes de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les entreprises. Il s'est agi pour l'essentiel des mesures d'allègements fiscaux à travers des exonérations et dispenses exceptionnelles, des abattements, la fluidification des remboursements de crédits de TVA, la réduction des taux d'imposition pour certains secteurs d'activités, ainsi que l'ouverture de l'amnésie fiscale par le biais de la transaction spéciale.

S'agissant de la promotion de l'import-substitution, la législation en vigueur prévoit des mesures d'accompagnement du secteur agricole, en droite ligne de la SND 30. C'est ainsi que les mesures ci-après ont été consacrées :

- le renforcement du régime fiscal de promotion du secteur agricole à travers l'insertion dans la liste des exonérations de TVA des intrants et équipements agricoles jusqu'ici non visés ;
- la suppression des droits d'accises sur les produits cosmétiques produits localement afin de permettre à l'industrie locale de faire face à la concurrence des produits importés qui demeurent un facteur de dégradation de notre balance commerciale.

1.1.1.2 Défis de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières

La mobilisation optimale des recettes fiscales internes non pétrolières fait cependant face à plusieurs défis : structurels pour certains, conjoncturels pour d'autres.

a) Les défis structurels

Au plan structurel, le principal défi est d'élargir et de préserver l'assiette tout en maintenant une politique incitative en matière économique et protectrice sous l'angle social. Ces défis proviennent notamment (i) du poids de la dépense fiscale, (ii) de la taille du secteur informel, (iii) de la faible contribution des particuliers, ainsi que (iv) de l'érosion des bases taxables imputables aux transactions internationales et à la numérisation croissante de l'économie.

(i) Le poids de la dépense fiscale

A travers les facilités accordées aux entreprises et aux ménages, la dépense fiscale prive l'Etat d'importantes ressources. D'où la question de sa pertinence qui se pose de plus en plus. A titre d'illustration, la dépense fiscale globale s'élève à **584,7 milliards** et représente **21%** de **recettes fiscales non pétrolières de l'exercice 2019** chiffrées à **2 784,6 milliards**.

Par rapport au PIB, la dépense fiscale globale représente **2,6 % en 2019** contre **2,5 % du PIB en 2018**, soit **une hausse 0,1 point**. La structure de la dépense fiscale se présente ainsi qu'il suit :

- mesures économiques (**158,9 milliards, soit 27,1 %**) ;

- mesures sociales (395,1 milliards soit 67,6%) ;
- mesures environnementales (14,4 milliards, soit 2,5%) ;
- autres mesures (16,1 milliards, soit 2,7 %).

La réduction de la dépense fiscale devrait se poursuivre au cours des prochaines années par la suppression des exonérations sociales au profit de l'institution des taux réduits en matière de TVA, la limitation des secteurs éligibles aux incitations à l'investissement privé et le renforcement du suivi des avantages accordés aux entreprises agréées.

(ii) La taille du secteur informel

L'étroitesse de l'assiette fiscale et partant, la faiblesse de la pression fiscale s'explique en grande partie par le poids considérable du secteur informel dans l'économie (*environ 45% du PIB pour une contribution fiscale de moins de 5%*). Les contraintes de fiscalisation du secteur informel sont liées entre autres à l'incivisme fiscal et au recours aux transactions en espèces réalisées en marge des circuits bancaires.

Pour relever ce défi, l'accent a d'abord été mis sur :

- Le renforcement du mécanisme de retenue à la source qui permet d'effectuer des prélèvements à l'occasion des transactions réalisées par les entreprises du secteur informel auprès des grandes entreprises. Ce dispositif permet de mobiliser chaque année plus de 50 milliards au titre des précomptes et acomptes sur les contribuables du secteur informel ;
- l'assainissement du fichier des contribuables, permettant de conditionner la réalisation de certaines transactions économiques (opérations douanières, commande publique, transfert de fonds à l'étranger, ouverture de compte bancaire, etc.) à l'appartenance au dit fichier.
- le renforcement de la traçabilité des transactions effectuées en espèces, à travers l'interdiction en matière d'Impôt sur les sociétés, de la déduction des charges d'une valeur d'au moins 500 000 réglées en espèces et en matière de TVA, l'interdiction de la déduction des factures d'au moins 100 000 réglées en espèces.

Toutes ces actions ont contribué à densifier la population fiscale. Celle-ci est passée de 89 741 en 2015 à plus de 140 000 contribuables professionnels à date, soit un taux d'évolution de 58%.

Des mesures complémentaires restent toutefois à envisager, compte tenu de la capacité du secteur informel à se réinventer. A cet égard, il y aurait lieu de limiter les transactions en espèces à travers l'institution d'un prélèvement sur celles-ci comme c'est le cas dans nombre de législations (Nigéria, Maroc, Sénégal, Gabon, etc.).

Par ailleurs, consacrer un prélèvement spécifique sur les transferts d'argent effectués par les opérateurs de téléphonie mobile comme c'est le cas dans des pays tels que la Côte-d'Ivoire qui applique un taux de 0,5% sur les transferts, ainsi que le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda qui imposent une taxe de 10% sur les frais de transactions par mobile money.

Enfin, la mise en œuvre du paradigme de l'agent intégré permettra d'élargir l'assiette et de réduire la taille du secteur informel, en facilitant la fiscalisation du plus grand nombre des opérateurs de ces secteurs et l'amélioration du rendement de la TVA (sortie des régimes refuges, reclassement et fidélisation).

(iii) La faible contribution des particuliers aux recettes fiscales

Les marges de recettes dans ce domaine demeurent encore importantes. A titre de comparaison, alors que dans les pays développés, les particuliers constituent la frange la plus importante de la population fiscale, dans les pays en développement à l'instar du Cameroun, leur contribution

demeure encore marginale. Il en est ainsi notamment de la taxe foncière dont les recettes ont représenté en 2020 moins de **1%** des recettes fiscales globales.

Afin d'inverser cette tendance, une politique d'incitation au civisme fiscal a été mise en place. A ce titre, les travaux engagés au cours de cet exercice, ainsi que la mise en fonction des Centres Divisionnaires rénovés, permettront la mise en application effective de la déclaration annuelle récapitulative des contribuables non professionnels.

(iv) La protection des bases taxables

Au rang des défis qui interpellent le système fiscal camerounais, figure également la maîtrise de l'assiette fiscale dans le contexte actuel de mondialisation économique. Cette assiette doit en effet être préservée contre deux principales menaces, à savoir : (i) la fraude et l'évasion fiscales, et (ii) la dématérialisation des transactions économiques qui rend la matière imposable de moins en moins saisissable.

a. L'intensification de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales

De récentes études menées à l'échelle de l'Afrique évaluent à plus de **80 milliards de dollars US** les pertes de recettes fiscales annuelles dues à l'évasion fiscale internationale. Le Cameroun qui regorge d'un grand nombre de filiales de grandes multinationales n'échappe pas à cette réalité. Le volume global des flux financiers illicites est évalué à 6% du PIB avec une conséquence en terme de pertes sur les recettes fiscales estimées annuellement à 100 milliards.

Pour faire face à cette menace, l'accent est mis au cours de ces dernières années sur le renforcement de la coopération fiscale internationale à travers la densification du réseau de conventions fiscales, aussi bien au niveau bilatéral que multilatéral ; l'adhésion au Forum Mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales ; le recours à l'expertise internationale grâce à l'Initiative Inspecteur des Impôts Sans Frontières de l'OCDE.

Dans cette même dynamique, le Cameroun a ratifié l'instrument multilatéral (IML) de l'OCDE en décembre 2020, qui offre des solutions aux insuffisances contenues dans les conventions fiscales bilatérales, notamment en matière de règlement des différends.

b. La numérisation croissante de l'économie

De par la dématérialisation des transactions économiques, la numérisation conduit à des pertes de recettes fiscales difficiles à chiffrer. De même, la non-imposition des e-commerçants constitue une distorsion de concurrence préjudiciable aux entreprises traditionnelles.

Pour répondre à ces préoccupations, le Cameroun a la faveur de la loi de finances pour l'exercice 2020, a modifié sa législation pour renforcer l'efficacité de la collecte de TVA sur les opérations de commerce en ligne.

Dans cet ordre d'idée, l'administration fiscale camerounaise s'emploie, avec l'appui des partenaires techniques internationaux, à mettre à profit les nouvelles solutions technologiques du big data pour relever le défi de la collecte et de l'exploitation des données que draine la numérisation des transactions.

b) Les défis conjoncturels

Au plan conjoncturel, si la persistance des chocs sécuritaires réduit les marges de collecte, l'atténuation progressive de la COVID-19 attendue au cours de l'exercice 2021 pourrait permettre d'amorcer la reprise de l'économie.

(i) La crise socio-politique et sécuritaire dans certaines régions

La mobilisation des recettes fiscales internes reste impactée par la crise socio-politique et sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Toutefois, on observe une légère amélioration du rendement fiscal dans ces régions au terme de l'exercice 2020, le rendement des recettes passe ainsi de 6,6 à 7 milliards pour la région du Nord-Ouest et de 6,9 à 7,2 milliards pour la région du Sud-Ouest.

(ii) La crise sanitaire COVID-19

L'impact de la pandémie du Covid-19 s'est fait ressentir dès le mois d'avril 2020 avec des recettes fiscales non pétrolières mobilisées de 134,4 milliards contre 162,6 milliards pour le même mois de l'année 2019, soit une baisse de 28,2 milliards (-17,3%).

Pour maintenir un niveau optimal de mobilisation des recettes dans ce contexte, la DGI a capitalisé les réformes de digitalisation des procédures récemment menées, continuant ainsi à offrir des services dans un contexte de confinement des populations.

(iii) La transition numérique

Les procédures fiscales ont pour l'essentiel été entièrement automatisées. Malgré les mérites de la digitalisation (mobilisation des recettes, amélioration de la qualité de service), celle-ci présente certains risques qu'il convient d'atténuer. Il s'agit notamment :

- des problèmes généraux de connectivité (faible disponibilité du réseau internet et l'alimentation électrique irrégulière) ;
- de la sécurité du système informatique avec les cyberattaques, et ;
- des difficultés d'adaptation des ressources humaines aux nouveaux métiers fiscaux (personnels dédiés à l'analyse des données dans un contexte dématérialisé).

Des mesures ont toutefois été prises pour remédier à certains de ces problèmes. Sur le plan technique, l'administration fiscale a amélioré la sécurité de son système, ce qui lui permet de faire face aux cyberattaques.

Du côté des ressources humaines, le personnel bénéficie d'une formation aux outils numériques et à l'adaptation au nouvel environnement. Le nouveau centre de formation devrait permettre de mieux répondre à ces besoins.

1.1.1.3 Perspectives de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières

a) L'orientation générale de la politique fiscale interne au titre du triennat 2022-2024

En matière de politique fiscale interne, l'objectif est de bâtir un système fiscal efficace au plan budgétaire et juste pour les contribuables, l'ambition étant de promouvoir une fiscalité caractérisée par une assiette large, des taux d'imposition réduits et neutres pour l'activité économique.

En outre, dans un contexte socioéconomique marqué par la crise sanitaire et le ralentissement économique, la simplification et la facilitation des obligations fiscales demeurent un enjeu de poids pour la mobilisation des recettes. Sous ce prisme, le renforcement de la digitalisation des procédures fiscales constitue un levier idéal de sécurisation des recettes d'une part (à travers les nouveaux modes de paiements tels que le télépaiement, le virement bancaire, le paiement en espèces auprès des guichets des banques et le mobil payment) ; et d'autre part de densification du fichier, d'amélioration du suivi des contribuables et de renforcement des garanties et droits reconnus à ce dernier (à travers l'immatriculation en ligne, l'automatisation de la délivrance des documents fiscaux ainsi que du suivi des réclamations contentieuses ou des demandes de remboursement des crédits de TVA).

Par ailleurs, vont se poursuivre les actions en faveur de la réduction du coût de la discipline fiscale à l'instar de l'allègement des frais bancaires relatifs au paiement des impôts et taxes.

La politique fiscale sur le triennat 2022-2024 sera globalement orientée vers l'accroissement de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières et l'amélioration du climat fiscal des affaires. En ce qui concerne l'accroissement des recettes fiscales non pétrolières, les projections de recettes sur cette période se présentent comme suit :

Tableau 16 : Projection des recettes internes non pétrolières sur la période 2020-2022

Libellé/année	2021		2022	2023	2024
	Estimation	Prévision	Projection		
Montant	1 938,4	1 938,4	2 184,8	2 444,6	2 763,4
Évolution	+ 4,6 % (2020/21)		+12,7%	+11,9%	+13%

Source : MINFI/DGI

b) Perspectives pour l'exercice 2022

- **En matière d'élargissement de l'assiette et de sécurisation des recettes, les perspectives sont relatives à :**
 - la réforme de la fiscalité locale en vue d'un financement optimal de la décentralisation ;
 - la mise en place d'un régime fiscal adapté pour les entrepreneurs individuels ;
 - la poursuite de la rationalisation de la dépense fiscale à travers la suppression des exonérations jugées inefficaces ou leur soumission à des taux réduits ;
 - la poursuite du renforcement de la fiscalité environnementale, en droite ligne des engagements internationaux souscrits par le Cameroun ;
 - l'optimisation de la fiscalité des particuliers, notamment par la simplification et la modernisation des modalités d'imposition ;
 - la poursuite de la recherche des sources innovantes d'élargissement de l'assiette fiscale ;
 - le réaménagement du régime fiscal des opérations financières et d'assurance ;
 - la clarification du régime fiscal des opérations de transfert de fonds à l'étranger ;
 - le renforcement du régime du précompte sur achats ;
 - l'encadrement des activités informelles à travers la poursuite de la mise en place des mesures visant à la limitation des transactions en espèces
 - la consolidation de la réforme de l'agent intégré, afin d'élargir l'assiette en facilitant la fiscalisation du secteur informel ;
- **En matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales**
 - la poursuite de l'arrimage du dispositif interne aux standards internationaux de lutte contre les pratiques d'érosion des bases d'imposition et de transferts de bénéfices ;
 - la poursuite du durcissement du régime de taxation de l'exploitation illégale des ressources naturelles ;
 - la poursuite de l'arrimage du dispositif aux normes internationales de transparence et d'échanges de renseignements.
- **En matière d'amélioration du climat fiscal des affaires**
 - l'aménagement du régime d'imposition à la TSR des marchés publics ;

- la poursuite de l'allègement des charges fiscales des entreprises directement affectées par la crise sanitaire, à travers la consécration d'un taux d'amortissement accéléré ;
- l'amélioration du dispositif de soutien à certains secteurs stratégiques de l'économie (tourisme, certaines filières agricole et textile).
- l'allègement du coût de la discipline fiscale à travers notamment l'imputation des frais financiers liés au paiement des impôts et taxes par voie électronique ;
- la réduction du nombre de paiement en matière d'impôts et taxes locaux ;
- l'allègement des modalités d'imposition des petites entreprises ;
- la simplification de la fiscalité du secteur des transports ;
- la poursuite de l'arrimage de la législation à la dématérialisation des procédures fiscales ;
- la clarification du régime de taxation des mutations à titre gracieux, notamment les successions et les donations ;
- la promotion de la mise en conformité fiscale des contribuables par la mise en place d'un programme de régularisation volontaire.

I.1.2 Fiscalité de porte

I.1.2.1 Situation de référence

Depuis quelques années, l'Administration des Douanes est résolument engagée dans un changement de paradigme induisant le basculement progressif de la prépondérance de sa mission fiscale vers celle économique.

La crise sanitaire mondiale a conforté cette option courageuse en raison des mesures de confinement et de fermeture des frontières qu'elle a engendrées. Dès lors, au regard des risques encourus par les pays qui ont une économie extravertie ou à balance commerciale déficitaire comme le Cameroun, l'Administration des Douanes se retrouve au cœur des réformes des politiques publiques dont elle est devenue un instrument essentiel.

L'on se serait attendu dans ce nouveau contexte à ce que les prévisions de recettes stagnent ; Force est de constater cependant que la montée en puissance de la mission économique de l'Administration des Douanes s'accompagne de la révision à la hausse desdits objectifs de mobilisation de recettes, toutes choses qui appellent l'adoption de nouvelles orientations.

Graphique 3 : Évolution des recettes douanières de 2005 à 2021 (en milliards de FCFA)



Source : MINFI/DGD

Au cours de la période 2022-2024 et en dépit des contraintes liées à la dépense fiscale sans cesse croissante et à la conjoncture ambiante, la Douane entend mener des actions pour s'adapter à ces nouveaux défis.

1.1.2.2 Les contraintes et difficultés

Pour relever les défis liés à la nouvelle vision de la douane qui combine dorénavant les impératifs de mobilisation des recettes avec la mission économique dévolue à cette institution, certaines contraintes doivent être prises en considération. Il s'agit notamment de :

- l'impact négatif de la Covid-19 sur le volume global des échanges ;
- l'augmentation relative de certaines dépenses fiscales notamment les exonérations massives sur les équipements et matériels au profit des entreprises agréées au régime des incitations à l'investissement privé ;
- la dépense fiscale résultant de la mise en œuvre progressive d'accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux (APE) ;
- l'interdiction et/ou la baisse des importations de certaines marchandises notamment le fer à béton, le ciment et le sucre ;
- la baisse des recettes consécutive à l'entrée en vigueur de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF) ;
- la fluctuation des cours de vente de certaines matières premières sur le marché international tels que le pétrole, l'hévéa, la banane qui impacte négativement les recettes attendues des importations et des exportations ;
- la densification des activités de fraudes commerciales et de contrebande dans un contexte de moyens logistiques limités ;
- l'achèvement de certains projets structurants qui constituaient d'importants gisements de recettes douanières ;
- la persistance de l'insécurité dans certaines régions du Cameroun, avec pour corollaire la stagnation des échanges transfrontaliers avec certains pays voisins.

1.1.2.3 Les perspectives pour la période 2022-2024

Au cours du prochain triennat, la Douane devra, au regard de la situation de référence et des contraintes évoquées plus haut, poursuivre sans faiblir les missions fiscales, économiques et d'assistance aux acteurs institutionnels et privés.

S'agissant de la mission fiscale, l'Administration des Douanes est appelée à poursuivre ses actions de liquidation, de recouvrement et de sécurisation des droits et taxes de douane. A ce titre, les mesures suivantes visant l'élargissement de l'assiette fiscale et la réduction de la dépense fiscale seront mises en œuvre :

- la poursuite de la politique de soumission au droit d'accises des biens de luxe ou ceux présentant des externalités négatives ;
- la taxation graduelle à l'exportation, en fonction de l'évolution des cours sur le marché, des produits de rente prisés à l'international et notamment le bois exporté sous forme de grumes ;
- l'exploration de nouvelles niches fiscales en vue d'accroître la matière taxable ;

- la consolidation du processus de modernisation du système d'information douanier, à travers le maillage national de la Cameroon Customs Information System (CAMCIS) et le développement de ses modules complémentaires ;
- l'audit systématique de l'utilisation des facilités douanières concédées aux opérateurs économiques, assorti de la suppression des exonérations qui n'ont pas atteint leur objectif initial, sans préjudice de la récupération des droits et taxes de douane éludés en cas de fraude douanière avérée. A ce titre, un audit global sera réalisé sur les exonérations octroyées dans le cadre de la loi du 18 avril 2013 relative aux incitations à l'investissement privé.

S'agissant du rôle économique, l'action de l'Administration des Douanes va se déployer à travers les quatre grandes priorités suivantes : la mise en œuvre de la politique d'import-substitution, la contribution à la régulation de l'économie, la protection de la société et l'amélioration de la compétitivité économique du Cameroun.

Pour ce qui est de la politique de l'import-substitution, les actions de la Douane vont converger vers :

- le relèvement progressif des droits de douanes sur certains biens importés dans le but d'en décourager l'importation et favoriser leur substitution par les produits locaux ;
- la poursuite du mouvement de défiscalisation des facteurs de production et biens d'équipements destinés au développement des secteurs prioritaires retenus dans la SND30 (agro-industrie, mines et métallurgie, bois...);
- le maintien de l'exonération des droits de sortie sur les produits manufacturés locaux en vue d'encourager leur exportation, afin d'enranger les devises et contribuer à l'amélioration de la balance commerciale ;
- l'exonération totale ou partielle des équipements médicaux et des logiciels de santé, en vue de favoriser l'amélioration du plateau technique dans les hôpitaux, afin de réduire le nombre d'évacuations sanitaires vers l'étranger ;
- l'exonération totale ou partielle des médicaments et équipements destinés à l'industrie vétérinaire, afin de réduire le coût de production animale et partant la compétitivité de nos produits locaux et l'autosuffisance alimentaire en la matière;
- la mise en œuvre des mesures administratives d'encadrement en vue de la promotion des produits « *made in Cameroon* ».

S'agissant du pilier relatif à la régulation de l'activité économique et à la surveillance des frontières, le Gouvernement s'emploiera au cours de ce triennat à :

- élaborer une stratégie audacieuse de mise en œuvre des mesures de sauvegarde prévues notamment par les accords de l'OMC afin de protéger les secteurs d'activités qui souffrent d'une concurrence déloyale des produits importés bénéficiant à l'étranger des subventions ou tout autre forme de soutien à l'exportation ;
- développer un plaidoyer auprès de la CEMAC en vue de la révision du tarif extérieur commun (TEC) dont les taux qui datent de la réforme fiscal-douanière de 1993 ne sont plus en cohérence avec la configuration industrielle des pays de la sous-région ;

- renforcer le dispositif de surveillance aux frontières terrestres, aériennes et des plans d'eau, en vue d'une meilleure efficacité dans le cadre de la lutte contre la contrebande, la contrefaçon, la piraterie et les autres formes de trafics illicites ;
- mettre sur pied un système intégré de collecte et de croisement automatisé des informations relatives aux transactions financières effectuées par les opérateurs économiques avec l'étranger dans le cadre du commerce extérieur.

Relativement à la mission de protection de la société, l'action de la Douane sera matérialisée par la mise en œuvre des mesures ci-après :

- la poursuite des opérations de saisie et de destruction systématique des biens contrefaits aussi bien aux frontières que dans le rayon des douanes ;
- le renforcement des opérations de saisie-destruction des produits importés non conformes aux normes et spécifications camerounaises, à défaut de leur réexportation dans les conditions indiquées par la réglementation en vigueur ;
- l'amélioration du dispositif de lutte contre la criminalité transfrontalière notamment en ce qui concerne les trafics illicites des biens, des pierres précieuses, les transferts de fonds et devises, en relation avec les autres administrations et organisations compétentes.

S'agissant du pilier relatif à l'amélioration de la compétitivité économique, la Douane mettra en œuvre les actions suivantes :

- la poursuite, en liaison avec les autres organismes compétents et le Comité National de Facilitation des Echanges (CONAFE), de la réforme relative à la réduction des délais et coûts de passage des marchandises ;
- l'accompagnement des opérateurs économiques dits « citoyens » à travers notamment l'octroi des régimes douaniers économiques appropriés ;
- l'appui au recouvrement des frais, redevances, taxes et impôts dus aux administrations non présentes à la frontière (FEICOM, MINEPIA, MINADER, etc.).

1.1.3 Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales représentent toutes les recettes qui ne sont liées ni à un impôt ni à une taxe. Dans la nomenclature budgétaire de l'Etat, elles sont réparties en huit (08) catégories : les droits et frais administratifs, les ventes et accessoires de biens, les ventes de prestation de services, les loyers des immeubles et revenus des domaines, les revenus des entreprises publiques du secteur pétrolier (droit de passage du pipeline), les produits financiers à recevoir (dividendes et recettes assimilées), les cotisations aux caisses de retraite et protection sociale des fonctionnaires et assimilés relevant des APU, les amendes, condamnations pécuniaires et autres produits et profits divers.

1.1.3.1 Situation de référence

Pour l'exercice 2020, sur un objectif de 204 milliards prévu dans la Loi de Finances, la performance globale enregistrée dans l'exécution de ces recettes est de 189,4 milliards, soit un taux de réalisation de 92,8%. Cette situation bien qu'en deçà de la performance attendue est meilleure que celle obtenue en 2019 où le niveau de recouvrement se chiffrait à 164,4 milliards pour un objectif de 200 milliards.

Tableau 17 : Situation des recettes non fiscales en 2020

Type de recettes non fiscales	Montant loi de finances 2020	Réalisation 2020	Écart de réalisation	Taux de réalisation
Droits et frais administratifs	60,18	6,43	-53,75	10,69%
Ventes accessoires de biens	0,08	0,06	-0,02	73,24%
Vente de prestation de services	21,62	10,16	-11,46	46,99%
Loyers des immeubles et revenus des domaines	4,20	5,84	1,64	138,94%
Revenus des entreprises publiques du secteur pétrolier	17,00	43,15	26,15	253,80%
Produits financiers à recevoir	39,50	36,19	-3,31	91,61%
Cotisations aux caisses de retraite et de protection sociale des fonctionnaires et assimilés relevant des administrations publiques	60,00	61,79	1,79	102,98%
Amendes condamnations pécuniaires et autres produits et profits divers	1,42	25,80	24,38	1817,13%
Total	204,00	189,4	-14,59	92,85%

Source : MINFI/DGB

Au premier trimestre 2021, les recettes non fiscales collectées et reversées au Trésor Public se chiffrent à 30,6 milliards, soit un taux de couverture de 14,3 % par rapport à l'objectif annuel de 213,6 milliards fixé par la Loi de Finances initiale de 2021. Elles enregistrent ainsi une légère baisse par rapport à la performance observée en 2020 au cours de la même période, pour laquelle elle se situait à 32,8 milliards, correspondant à un taux de recouvrement de 16,1% au premier trimestre 2020 pour un objectif de recouvrement de 204 milliards.

Par ailleurs, au premier trimestre 2021 certaines recettes non fiscales à l'instar des recettes issues des ventes de prestation de services ont subi les effets néfastes de la pandémie de la COVID-19.

Les perspectives de recouvrement en 2021, restent largement tributaires des incertitudes inhérentes à l'ampleur et à l'évolution de la pandémie de la COVID-19 ainsi qu'à l'impact attendu des mesures de soutien à l'économie prises par le Gouvernement. Ainsi, le Gouvernement s'est fixé un objectif de recouvrement de recettes non fiscales révisé à 187,4 milliards en 2021, compte tenu de la persistance de la pandémie de la COVID-19.

Tableau 18 : Évolution cumulative des recettes non fiscales entre 2018 et 2020 et perspectives en 2021

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2018	9,2	20,7	39,6	54,2	62,8	78,6	87,5	104,6	146,8	156,0	165,6	191,5
2019	14,0	24,0	33,9	44,5	50,5	70,5	81,3	92,1	101,7	114,2	124,6	164,4
2020	8,1	13,4	32,8	48,4	64,9	79,1	103,4	145,9	159,2	174,3	175,7	189,4
2021*	8,5	20,3	30,6	43,4*	52,3*	64,4*	107,7*	121,8*	150,3*	159,9*	172,6*	187,4*

Source : MINFI, (*projections)

1.1.3.2 Contexte et contraintes de la mobilisation

La préoccupation majeure à laquelle se heurte la mobilisation des recettes non fiscales au Cameroun est celle de l'absence de sécurisation du dispositif des émissions et des recouvrements dans la plupart des administrations sectorielles. Cette situation est justifiée notamment par une faible maîtrise du processus d'ordonnancement desdites recettes par les acteurs et leur méconnaissance des concepts liés aux recettes non fiscales.

En effet, à la suite d'un certain nombre de concertations (*les conférences spéciales sur la budgétisation des recettes non fiscales et les missions de suivi et de contrôle desdites recettes dans les administrations sectorielles*) effectuées entre le Ministère des Finances et les administrations émettrices des recettes non fiscales, il a été constaté que le dispositif d'émission

et de recouvrement des recettes sus évoquées n'est pas sécurisé et présente beaucoup d'insuffisances et d'irrégularités liées notamment :

- (i) aux *maquettes, formats et supports non sécurisés avec lesquels sont effectuées les émissions desdites recettes* (émission sur les formats A4 volants, sans souches pour certaines administrations, pour d'autres, avec des bulletins d'émissions non sécurisés, des progiciels développés en interne sans que le MINFI n'ait connaissance et plus grave, les acteurs en charge des émissions et du recouvrement dans certaines administrations ne sont pas clairement identifiés) ;
- (ii) aux *violations flagrantes du principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable public* et à une dilution **des** responsabilités des acteurs dans le recouvrement des recettes émises et ;
- (iii) aux *multiples réticences des structures émettrices à fournir ou à transmettre au Ministère des Finances les données exhaustives sur les émissions desdites recettes* ; tout cela dans **une absence totale d'archivage et de renseignement des données statistiques.**

1.1.3.3 Les objectifs

Pour remédier aux insuffisances sus-évoquées, le Gouvernement s'est résolument engagé dans **la formalisation du processus d'ordonnement et de sécurisation des recettes non fiscales** à travers la production des bulletins harmonisés d'émissions, des fiches de synthèse des émissions et de recouvrement des recettes non fiscales d'une part, et d'autre part, la mise en place d'un mécanisme de remontée de ces informations des administrations sectorielles jusqu'à la Direction Générale du Budget chargée du suivi desdites recettes.

Les maquettes desdits documents et du dispositif de remontée des informations ont été adoptés et validés par les administrations en février 2021.

1.1.3.4 Les Perspectives 2022-2024

Afin de permettre une meilleure appropriation et de vulgariser ces outils auprès des structures utilisatrices, les actions suivantes seront mises en œuvre au cours de la période 2022-2024 :

- le recensement des régies des recettes opérationnelles et des acteurs en charge desdites régies ;
- le renforcement des capacités des acteurs en charge du suivi des recettes non fiscales dans les différentes administrations sectorielles notamment sur les techniques de collecte, de suivi et de sécurisation ;
- l'actualisation et l'adaptation des textes constituant la base juridique de collecte ;
- la dématérialisation des procédures de collecte ;
- l'accompagnement des administrations sectorielles et des programmes de sécurisation dans l'utilisation des bulletins harmonisés d'émission, ainsi que dans l'appropriation des procédures de remontée des informations y relatives ;
- l'harmonisation et l'intégration de la codification de ces recettes dans la nomenclature budgétaire ;
- le renforcement de la régulation dans chaque secteur de l'activité économique nationale, en y instaurant des amendes dissuasives au regard de la multiplicité et de la gravité des infractions à la réglementation en vigueur ;
- la mise en place des plates-formes entre le Ministère des finances et les administrations sectorielles, chargées de la détection des niches des recettes non fiscales et l'inscription de ces recettes dans la Loi de Finances 2022.

I.2 Les dépenses

La maîtrise de la dépense publique restera encore l'objectif majeur au cours du prochain triennat, à cause de la forte pression que continuent d'exercer sur le budget, des charges liées à la gestion d'un contexte socio-économique encore défavorable.

Les charges relatives à la lutte contre la pandémie de la COVID-19 resteront importantes, en considération des nouveaux impératifs liés à la prise en charge de la vaccination et au renforcement des plateaux techniques des formations sanitaires.

Les dépenses sécuritaires occupent toujours une place importante, au regard de la situation sur les théâtres des opérations qui exige une présence toujours massive des troupes.

Les contractualisations des personnels temporaires en service dans diverses administrations, la prise en charge progressive de la dette salariale et les effets financiers du relèvement de l'âge de départ à la retraite nécessitent un effort encore plus important en matière de dépenses permanentes de personnels.

Malgré les efforts effectués pour la juguler, une importante ardoise de dette flottante et de restes à payer (466,79 milliards à fin 2020), existe encore et constitue une véritable menace pour l'équilibre de la trésorerie et la survie même de plusieurs entreprises et PME locales.

La poursuite de certains grands projets de première et de deuxième génération posent la question de la prise en charge à la fois des décomptes des travaux y relatifs et des indemnités, dont l'ardoise des arriérés à fin 2020 représente environ 150 milliards.

A ces charges incompressibles qui grèvent déjà la facture de l'Etat, l'on pourrait ajouter la perspective d'une augmentation rapide de la subvention du carburant au cours du prochain triennat, compte tenu de la remontée progressive du cours du baril de pétrole.

Il convient de relever que ce contexte marqué par une incompressibilité de la dépense publique rencontre, en raison de l'éventualité d'une nouvelle vague de contaminations liée à la pandémie, une incertitude dans la mobilisation des recettes internes. Cette incertitude est renforcée par la baisse d'activité des entreprises au plan intérieur, des échanges à la porte et un manque de visibilité sur les appuis budgétaires, en l'état actuel des négociations avec nos partenaires techniques et financiers au sujet de la signature d'un nouveau programme économique et financier.

Les prévisions tablent sur une réduction du déficit budgétaire de 3,5% en 2020 à 3,1% en 2021. Cette prévision est ainsi plus forte que les 2,8% projetée en loi de finances initiale. Avec une telle perspective, l'action en matière de gestion de la dépense publique au cours du prochain triennat restera encore fondée sur la recherche d'une plus grande maîtrise des postes de dépenses pouvant permettre de renforcer la consolidation budgétaire et de réaliser des économies de ressources. Il s'agira aussi d'améliorer la performance de l'action de l'Etat, afin de créer, à coût modéré, un cadre plus favorable à l'investissement privé.

1.2.1 Cas des dépenses permanentes de personnels

Au vu de la persistance des contraintes socioéconomiques actuelles et compte tenu du poids des salaires dans le budget de l'Etat qui s'élève à 21,6% dans la Loi de finances 2021, la soutenabilité de la masse salariale demeure l'un des enjeux prioritaires de l'objectif de rationalisation des dépenses publiques. Elle permet d'adresser à la fois la question de la qualité des ressources humaines et des dépenses salariales sous-jacentes, nécessaires pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de notre pays. En dépit d'une hausse de 3,1% des effectifs du fichier solde de l'Etat enregistrée en 2020 induite par un volume important de nouvelles prises en charge, des mesures fortes ont permis de contenir les dépenses salariales qui ont néanmoins atteint 978,4 milliards, soit 1,9 % de hausse par rapport au niveau réalisé en 2019.

I.2.1.1 Situation de référence

Le principal indicateur de performance adossé à l'effort de rationalisation des dépenses de salaires est le ratio de soutenabilité de la masse salariale. Il est défini en tenant compte à la fois du niveau des dépenses salariales exécutées et des recettes fiscales mobilisées. Le niveau de ratio de soutenabilité évalué au 31 décembre 2020 est de 41%, au-dessus du seuil de 35% fixé par la norme CEMAC dans le cadre de la surveillance multilatérale.

Quelques facteurs majeurs ont contribué à l'évolution du volume des dépenses salariales au cours de ces derniers mois, notamment la conduite à terme de l'apurement de la dette des enseignants en 2020, les prises en charge exceptionnelles massives ayant concerné les chefs traditionnels, les enseignants d'université, l'harmonisation de l'âge de départ à la retraite des agents publics, ainsi que les temporaires contractualisés.

Par ailleurs, l'évaluation de la dette salariale de l'Etat a permis d'identifier de façon exhaustive les sources de l'endettement salarial et de connaître le niveau de la dette qui s'élève à 368 milliards. Cette dette est essentiellement imputable à la mise à jour des carrières des agents publics en activité, aux rappels dus aux retraités relatifs au retard de mise à jour de carrière au cours de leur période d'activité encore impayés, aux prises en charge financières des personnels nouvellement recrutés, ainsi qu'aux rappels en mémoire dus aux retraités. Au regard des recrutements massifs et soutenus enregistrés au cours de ces 15 dernières années, le principal facteur d'accumulation de cette dette demeure les délais relativement longs entre les faits générateurs des droits salariaux et leur paiement effectif. Ces délais proviennent particulièrement des lenteurs administratives dans le processus d'élaboration des actes de recrutement et de carrière, ainsi que des contraintes de prise en charge financière desdits actes liées à la trésorerie de l'Etat. Cette évaluation permettra ainsi à partir de l'exercice 2022, d'adresser la question de la budgétisation de ces rappels dus afin d'assurer un meilleur apurement de la dette salariale et de mettre en œuvre des mécanismes devant conduire à la réduction de son accumulation.

Le système d'information du suivi et de la gestion des agents publics concernant les décès ou les abandons de poste reste encore embryonnaire impactant négativement la qualité de la dépense salariale. A titre d'illustration, un audit des comptes des agents publics et retraités décédés amorcé en 2020 a permis de récupérer auprès des banques et micro-finances au profit du trésor public, près de 11 milliards. Ces salaires et pensions indument versés ont pour cause principale la faiblesse du système d'information actuel qui devrait permettre d'assurer la mise à jour systématique de la présence de chaque agent public à son poste de travail.

Tableau 19 : Répartition de la masse salariale et des effectifs par secteur

Secteurs	Effectif en Mai 2021	Masse salariale totale (Jan-Mai 2021)	Poids des effectifs	Poids des MS
Culture, Sports et Loisirs	6 733	8 828 486 995	2,0%	2,1%
Développement Social et Emploi	5 746	5 808 798 882	1,7%	1,4%
Education	157 961	212 974 466 659	45,8%	51,6%
Santé	17 447	18 369 510 247	5,1%	4,5%
Industries et Services	3 551	3 410 940 775	1,0%	0,8%
Secteur rural	10 829	10 786 902 440	3,1%	2,6%
Infrastructures Productives	7 016	7 072 525 654	2,0%	1,7%
Administration générale et financière	32 639	22 840 535 448	9,5%	5,5%
Défense et Sécurité	89 022	101 442 533 466	25,8%	24,6%
Gouvernance	10 596	12 719 931 948	3,1%	3,1%
Souveraineté	3 442	8 297 232 126	1,0%	2,0%
Total général	344 982	412 551 864 641	100,0%	100,0%

Source : MINFI/DGB

1.2.1.2 Les Contraintes

Il est important de rappeler que la contrainte essentielle relative aux dépenses de personnel réside dans la maîtrise des effectifs et la qualité des recrutements. Le niveau de maîtrise des effectifs dans les administrations par les structures en charge de la gestion des ressources humaines reste encore approximatif, pour adresser véritablement à la fois la question des déficits réels et les priorités concernant les profils des agents publics à recruter. Cela impacte considérablement les plans de recrutement qui devraient être étroitement liés aux objectifs de développement contenus dans la Stratégie Nationale de Développement. A cela s'ajoutent d'autres dysfonctionnements tels que la mauvaise allocation des ressources humaines existantes, les abandons des postes et des décès non déclarés qui altèrent la qualité des dépenses salariales. Par ailleurs, le système informatique de GRH (le dispositif couplé SIGIPES/ANTILOPE) n'est plus suffisant pour assurer une gestion sécurisée du personnel de l'Etat.

1.2.1.3 Perspectives 2022-2024

Les priorités en matière des dépenses de personnel au cours de trois prochaines années concerneront principalement la poursuite de l'assainissement du fichier solde de l'Etat, la réforme du processus de recrutement et de gestion du personnel de l'Etat, l'apurement de la dette salariale, la mise en place effective du nouveau système de gestion du personnel et de la solde (SIGIPES II), ainsi que l'organisation de la fonction publique locale.

Les actions retenues dans le cadre de l'orientation budgétaire relative aux dépenses de personnel concernent :

- le renforcement des mécanismes de contrôle et la poursuite de l'assainissement du fichier solde de l'Etat afin d'améliorer davantage la qualité de la dépense des salaires et des pensions supportés par le budget de l'Etat pour permettre au trésor public de faire des économies budgétaires ;
- la réforme du processus de recrutement et de gestion des ressources humaines de l'Etat, en vue d'assurer la cohérence entre la qualité des recrutements et les besoins en personnels indispensables pour dynamiser les secteurs prioritaires en adéquation avec la SND30. Cette réforme devra également permettre de garantir la maîtrise des effectifs et la gestion rationnelle des ressources humaines de l'Etat ;
- l'apurement progressif de la dette salariale et la mise en place de mécanismes devant permettre de réduire son accumulation ;
- la mise en place d'une fonction publique locale, afin de doter les CTD en ressources humaines de qualité pour une meilleure gestion des compétences et des ressources transférées ;
- l'accélération des conditions de mise en place effective du nouveau système de gestion du personnel et de la solde, notamment le SIGIPES II ;
- la finalisation de l'instruction des dossiers disciplinaires des agents publics suspendus dans le cadre de l'opération COPPE 2018, par le Conseil de Discipline de la Fonction Publique conformément aux procédures administratives en vigueur.

1.2.2 Autres dépenses courantes

1.2.2.1 Situation de référence

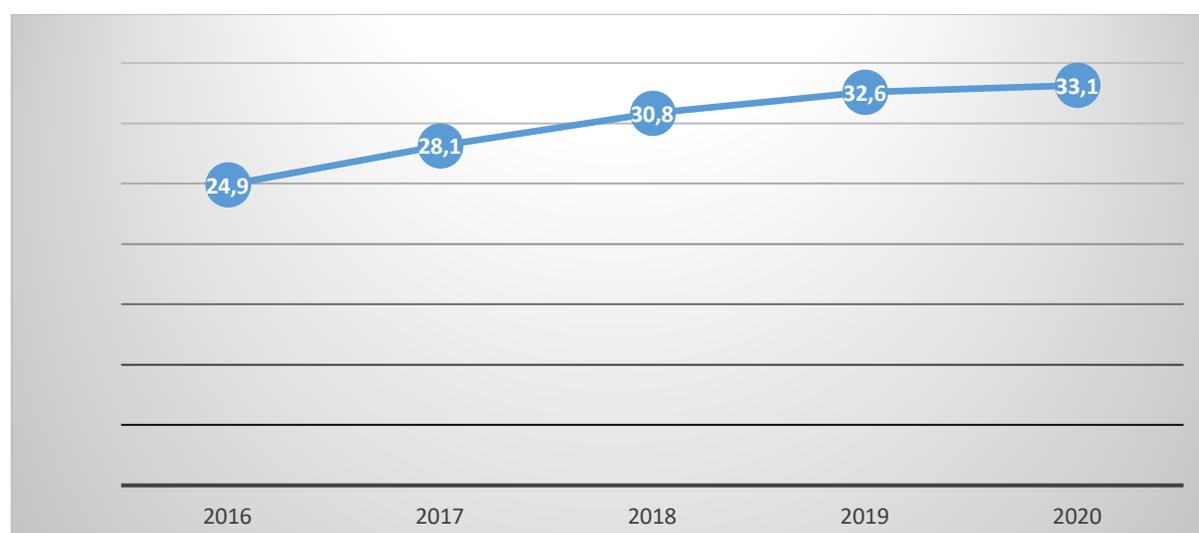
Afin de maîtriser la dépense publique et contribuer ainsi à l'objectif de consolidation budgétaire, diverses actions ont été entreprises ces dernières années, tant sur le plan de la programmation qu'en matière d'exécution budgétaire. Le tableau et le graphe ci-dessous permettent de voir que

ces efforts n'ont pas encore permis de réduire la proportion des dépenses courantes dans le budget total qui ne cesse d'augmenter au fil des années.

Tableau 20 : Évolutions des catégories de dépenses courantes

Nature	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses courantes	2045,3	2152,7	2379	2656,2	2482,2
salaires	937,3	924,6	956	966,05	990,3
Dépenses courantes (hors salaires)	1 108,0	1 228,1	1 423,0	1 690,2	1 491,9
Dépenses budgétaires totales	4 451,5	4 363,8	4 614,5	5 189,5	4 501,3
Proportion des dépenses courantes (hors salaires)	24,9	28,1	30,8	32,6	33,1

Graphique 4 : Proportion des dépenses courantes dans la dépense budgétaire totale de l'Etat



Source : MINFI/DGB

C'est pourquoi il importe de poursuivre les efforts d'optimisation sur certains postes de dépenses précis, afin de réaliser des économies budgétaires plus grandes, permettant de dégager des marges encore plus importantes pour soutenir l'investissement public. Les observations faites en 2020 et au titre de l'exercice en cours, montrent qu'il existe encore de nombreuses insuffisances, pour lesquelles des marges de progression sont perceptibles et réalisables.

La dépense sur biens et services tend à reprendre une envolée. En effet après avoir été maîtrisée autour de 17% en moyenne au cours des trois dernières années, son poids dans les dépenses totales a rapidement progressé de 17,2% en 2019 à 21,0% en 2020, avec un dépassement de la prévision, à hauteur de 278,4 milliards de F CFA. Cette progression rapide, imputable en partie aux charges liées à la lutte contre le COVID-19, invite à approfondir l'examen de cette nature de dépenses, notamment celles exécutées dans les chapitres communs et en dotations.

Une dépense de personnels hors salaires qui peine à diminuer en dépit des efforts d'encadrement effectués pour sa maîtrise. Après avoir stagné à 1,1%, cette nature de dépenses est remontée d'un demi-point en 2020 pour se situer à un montant de 68 milliards de F CFA en 2020, progressant ainsi de 03 milliards par rapport à 2019.

Un volume des dépenses sur procédures dérogatoires toujours difficiles à réduire. Le volume des dépenses exécutées par le biais des procédures dérogatoires est passé de 282,1 milliards en 2019 à 348,09 milliards en 2020, soit 10,8% des dépenses totales (hors financements extérieurs

et service de la dette), contre 8,2% en 2019, bien loin du plafond de 5% fixé dans le cadre du dernier Programme Économique et Financier. Après 2018, elles posent à nouveau en 2020, la problématique de leur entière couverture budgétaire, avec des restes à régulariser de 1,17 milliards de F CFA. Si cette forte augmentation en 2020 pourrait s'expliquer par l'urgence de la mobilisation des ressources pour les besoins sanitaires et sécuritaires, il y'aurait lieu d'envisager des actions appropriées pour les limiter au strict impératif, en considération des difficultés que celles-ci posent en matière de comptabilité et de gestion de la trésorerie.

Une importante dette flottante de l'Etat, estimée environ à 600 milliards à fin 2020. Elle est due aux impayés issus des engagements contractuels des administrations publiques, des consommations courantes, des loyers, des dettes fiscales compensées, de la dette salariale (avancements, reclassements et autres), des indemnisations en rapport avec la réalisation des grands projets, ainsi que des manques à gagner de la SONARA relativement à la subvention du prix du carburant à la pompe. A ces impayés propres de l'Etat, viennent s'ajouter les arriérés des Collectivités territoriales décentralisées et des établissements publics liés à leurs prises d'engagements au-delà des prévisions budgétaires ou aux avantages des dirigeants et personnels de ces entités. Cette dette, dont le volume total sera révélé au terme de l'audit en cours, pose un problème de sincérité comptable, d'efficacité dans la gestion de la trésorerie et emporte un important risque sur l'équilibre budgétaire et sur la crédibilité de la signature de l'Etat.

Des subventions aux établissements publics de plus en plus maîtrisées à la budgétisation, mais présentant d'importants écarts à l'exécution. Les efforts effectués pour réduire l'enveloppe des subventions aux établissements publics se poursuivent. Le montant alloué en 2020 au titre des subventions par rapport à l'enveloppe totale des dépenses est toujours contenu autour de 0,2%. Mais il continue à s'observer un dépassement de cette proportion à l'exécution, du fait des demandes additionnelles de ces établissements publics.

Une gestion du portefeuille des entreprises présentant de nombreux risques budgétaires pour l'Etat. Les entreprises publiques sont confrontées à plusieurs difficultés conjoncturelles et structurelles, à l'origine d'une rentabilité qui reste globalement faible. Toutes ces difficultés sont liées certes en partie à un environ socio-économique parfois défavorable, mais la gestion de ces entités pourrait encore être améliorée. Une prise d'engagements par ces entités au-delà de leurs possibilités financières, l'opacité de certaines opérations extrabudgétaires réalisées pour le compte de l'Etat, la maturation insuffisante des projets engagés et une comptabilité peu rigoureuse entraînent un déséquilibre permanent de leur trésorerie et partant un endettement important (plus de 15% du PIB). Dans ce contexte, au lieu d'apporter au budget de l'Etat le surplus de ressources attendues en termes de dividendes, la nécessité d'assurer la survie de ces entités (en raison parfois de leur importance économique, social et stratégique) accroît plutôt le risque budgétaire, du fait des importants appuis qu'elles sollicitent au cours de chaque exercice budgétaire.

1.2.2.2 Les défis à relever

Au cours du triennat 2022-2024, l'Etat devra relever plusieurs défis au plan budgétaire, à l'effet d'atteindre les objectifs qu'il se fixe au terme de la première phase de la mise en œuvre de la SND30. Au rang de ceux-ci, on pourrait relever :

L'impératif de rendre disponibles à temps des ressources toujours plus importantes, mais peu prévisibles, à l'effet de supporter à la fois **l'effort nécessaire pour une sécurisation totale et complète des zones de conflits**, notamment dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, de l'Extrême-Nord et de l'Est et les énormes besoins liés à la reconstruction de ces régions.

Le financement de la lutte contre la COVID-19 qui exige la programmation des ressources pour les opérations de vaccination, le maintien d'un service de qualité à l'échelle de la population cible et la prise en charge des dépenses nécessaires à l'instauration des méthodes de travail et

d'apprentissage, garantissant la distanciation au sein des structures publiques, en prévision des nombreuses mutations du virus qui pourraient causer de nouvelles vagues de contamination, en attendant une immunisation collective de la population.

La mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle, dont le projet de loi est déjà transmis à l'examen du parlement et qui appelle le renforcement et une plus grande motivation des effectifs au sein des formations sanitaires, le relèvement des plateaux techniques, le déploiement du dispositif informatique y relatif sur toute l'étendue du territoire national et la prise en charge du loyer du prestataire retenu pour une bonne partie des investissements initiaux ainsi que la gestion du dispositif dans le cadre du Partenariat Public Privé envisagé par le Gouvernement.

Le renforcement du processus de la décentralisation, à travers le transfert effectif des compétences et des ressources associées aux collectivités territoriales décentralisées.

L'accroissement de la subvention au titre du soutien du prix du carburant à la pompe, avec la remontée progressive du cours du baril après son effondrement du fait de la pandémie de la COVID-19. Ladite subvention devrait passer de 100 milliards en 2021 à 120 milliards entre 2022 et 2024. Ce qui représentera une importante charge pour le budget de l'Etat.

Un montant des intérêts de la dette publique de plus en plus important. Malgré la baisse de 182 à 125 milliards de F CFA de la charge des intérêts sur la dette extérieure en 2021, du fait du moratoire accordé au titre de l'initiative du G20, en soutien aux pays africains, en vue de renforcer leur résilience face aux effets du COVID-19 sur leurs économies, la pression due au paiement des intérêts au titre de la dette publique remontera de 190,2 milliards en 2021 à 241,6 milliards en 2022, pour s'établir à une moyenne de 221,8 entre 2023 et 2024.

Un autre défi important pour l'Etat au cours du prochain triennat sera certainement celui de **rendre disponibles les informations statistiques nécessaires à la mesure de la performance dans la mise en œuvre des programmes et dans l'implémentation de la budgétisation sensible au genre.** En dehors de la mobilisation des ressources nécessaires pour conduire les diverses enquêtes et études dans ces cadres, la prise en compte du genre dans les administrations, exigera dans certains cas des ressources budgétaires supplémentaires permettant de mieux traduire l'équité entre les sexes et entre les groupes sociaux.

Dans la perspective de la conclusion d'un nouveau programme économique et financier avec le FMI, **les dépenses sociales devraient une fois encore faire l'objet d'un suivi particulier**, afin de sauvegarder les conditions de vie des couches défavorisées. Le défi étant de dégager au cours de la durée du programme, des ressources budgétaires supplémentaires à affecter, au-delà d'un plancher convenu avec les partenaires techniques et financiers, à certaines dépenses spécifiques efficaces et judicieuses des administrations sociales.

Enfin, l'Etat devra **relever le défi de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations de football 2021** au mois de janvier 2022, dans un contexte sanitaire et sécuritaire difficile.

1.2.2.3 Objectifs de la politique de la dépense courante

Afin d'assurer une conduite plus efficace des politiques publiques nécessaires à l'atteinte des objectifs visés au terme de la première phase de mise en œuvre de la SND30, il importe de rationaliser la dépense publique, en veillant à la qualité de la dépense courante et à sa capacité à accompagner la bonne implémentation des grands projets identifiés et programmés. Il s'agira de prendre des mesures qui assurent la juste dépense et une efficacité de celle-ci. L'objectif devra être de réduire la facture de l'Etat et de dégager un surplus de ressources à consacrer à la transformation structurelle recherchée de l'économie, dont les effets garantiront un équilibre plus stable de nos finances publiques, à travers un déficit budgétaire suffisamment maîtrisé, assurant la viabilité de la dette publique et l'équilibre des comptes extérieurs à long terme. Les mesures préconisées ci-dessous permettront d'atteindre ces objectifs de consolidation budgétaire.

1.2.2.4 Mesures de la politique budgétaire en matière de dépenses courantes (hors salaires) sur la période 2022-2024

L'une des premières actions qu'il faudra entreprendre au cours du prochain triennat sera de renforcer la gestion des dépenses, afin d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés. Avec les résultats de l'audit indépendant en cours, le Gouvernement envisage l'apurement complet de ces arriérés en combinant les paiements en espèces, la titrisation avec un paiement échelonné, la cession/vente aux banques ou la décote. Un mécanisme de suivi plus rigoureux des postes générateurs de ces arriérés sera développé, pour en avoir une bonne maîtrise et en assurer l'inscription systématique dans les budgets respectifs des administrations les ayant générées ou dans les chapitres communs pour les autres cas, tout en respectant la nature économique desdites opérations. Au niveau des CTD et des EP, il s'agira de veiller aux votes de budgets réalistes et sincères, mais surtout équilibrés. Il sera également de procéder au renforcement du suivi de la gestion de ces entités, à travers la désignation de représentants plus compétents de la tutelle financière au sein de leurs organes dirigeants.

La réduction des dépenses exécutées en procédures dérogatoires restera encore un objectif important d'optimisation de la dépense, afin d'améliorer la gestion de la trésorerie et de la comptabilité de l'Etat. Il s'agira de restreindre ladite procédure aux seules dépenses ne pouvant être exécutées en procédure normale. A cet effet, des indications plus claires seront données dans la circulaire relative à l'exécution du budget de l'Etat au sujet de la nature de telles dépenses.

Une rationalisation de la dépense sur frais de justice. Si les actions entreprises depuis deux ans se sont limitées à la fixation de quotas de ces dépenses par juridiction, pour arrêter leur explosion en cours d'exercice au-delà des inscriptions budgétaires, il importe d'en avoir une meilleure connaissance, afin d'aboutir à une plus grande maîtrise de ses faits générateurs. Cette maîtrise sera assise sur une amélioration de leur encadrement juridique et administratif et sur un suivi plus renforcé de la gestion de cette dépense.

Une réduction de la dépense de personnels hors salaires. En effet, la proportion de cette dépense tend à augmenter au fil des ans et à créer une disparité importante des revenus entre les agents publics, les membres des comités et groupes de travail qui la génèrent appartenant plutôt, pour la grande majorité d'entre eux, aux catégories les plus élevées de l'administration. Afin de renverser cette tendance, le Gouvernement s'emploiera au cours du prochain triennat à maîtriser l'évolution de ce poste de dépenses, à travers une réduction du nombre de comités et de groupes de travail mais aussi une restriction du nombre de leurs membres aux personnels absolument nécessaires. Il s'agira également d'encadrer leur fonctionnement, en veillant au respect de leurs délais d'existence et à la maîtrise du nombre de leurs sessions.

Une plus grande rationalisation des contributions du Cameroun aux organisations internationales s'impose, afin de limiter cette dépense sur celles des organisations présentant une analyse coût-avantage favorable pour le Cameroun. Il sera ainsi procédé au renforcement des capacités des personnels préposés à l'examen des demandes de prise en charge desdites contributions, sur de telles analyses, afin qu'ils soient capables d'éclairer des propositions en direction des autorités compétentes, destinées à amorcer le retrait progressif de notre pays des conventions, dont l'adhésion ne présente véritablement plus un intérêt pour notre pays.

Il sera également nécessaire **de contribuer à l'amélioration de la rentabilité des entreprises et de la gestion des établissements publics**. Après l'adaptation complète de ces entités aux normes prévues par les lois portant leur statut général et promulguées en 2017, le Gouvernement conduira, conformément aux très hautes prescriptions du Président de la République, une revue générale des politiques publiques, afin d'adapter leur portefeuille aux besoins réels du pays, dans un contexte économique et social marqué par les impératifs de la mise en œuvre harmonieuse et efficace de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030.

Les efforts en cours pour maîtriser les consommations publiques (eau, électricité, téléphone, internet, etc.) vont se poursuivre. En dehors de l'application effective de la procédure de traitement de ces dépenses actuellement en vigueur, reposant sur la responsabilisation de chaque ordonnateur concerné dans le suivi des consommations, avec en perspective des gains ou des pertes de crédits budgétaires dans le cadre d'une prime à la performance budgétaire, sanctionnant l'efficacité de gestion, l'Etat fixera des quotas de consommation de téléphone par administration et par responsable. Il sera également testé l'utilisation des équipements à hauts rendements énergétique pour toutes les nouvelles acquisitions des services publics, à l'exemple des lampes LED de faible pression en remplacement des lampes à sodium haute pression.

Effectuer une juste évaluation et une réduction des déperditions de la dépense courante hors salaires. Pour ce faire, les inscriptions budgétaires se feront sur la base de normes et critères objectifs. Des efforts seront faits pour limiter ces inscriptions aux dépenses absolument nécessaires et pour réduire les marges parfois importantes qu'offre encore la mercatoriale des prix de l'Etat. La quête d'une plus grande efficacité dans la gestion des dépenses courantes conforte également l'Etat dans l'exercice en cours de rationalisation des activités, qui devrait aboutir à un référentiel qui permet de mieux comparer et davantage réduire les coûts des politiques publiques. Il sera également opéré à une réduction du nombre des ordonnateurs au sein des administrations publiques et une priorité sera accordée à la commande groupée, afin de réaliser des économies d'échelle sur l'ensemble du budget

1.2.3 Dépenses d'investissement public

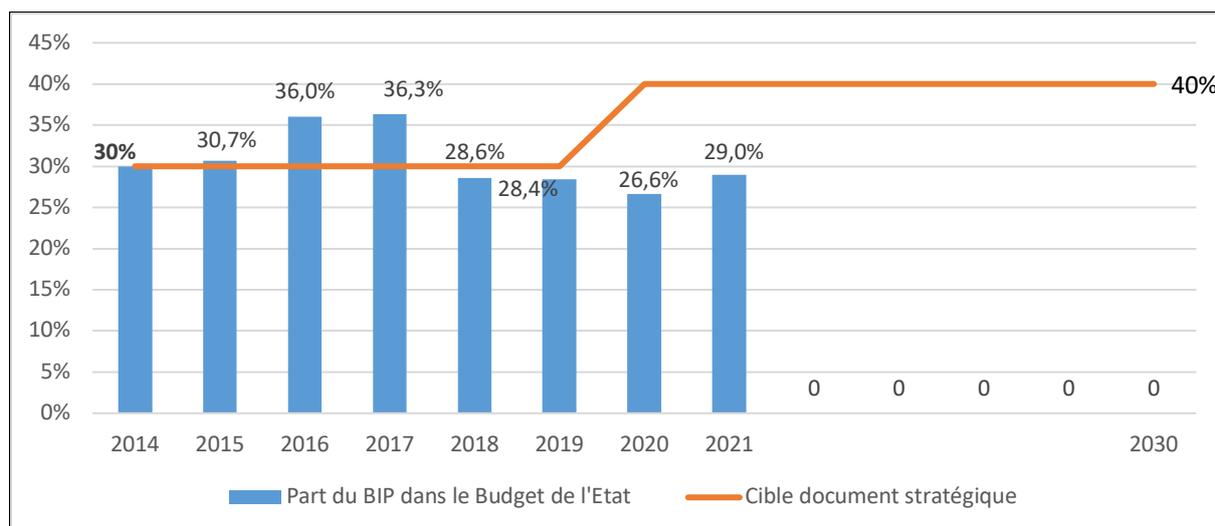
1.2.3.1 Situation de référence

(i) Des dépenses d'investissement dans les dépenses totales de l'Etat

La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) ambitionne de renforcer le niveau de l'investissement public, à l'horizon 2030, pour le situer à 40% des dépenses totales de l'Etat. Cet objectif qui découle des résultats obtenus au cours de la première phase de la Vision 2035, où il était question de porter les dépenses d'investissement à 30% du budget de l'Etat à l'horizon 2020, devrait faire face aux importants engagements en cours du Gouvernement, ainsi qu'au contexte actuel peu favorable.

En effet, si cet objectif du DSCE a été atteint entre 2014-2017, il est resté en retrait de cette cible depuis 2018. Les raisons de ce recul sont notamment, les exigences liées à la maîtrise du déficit budgétaire dans le cadre du programme économique et financier 2017-2019 avec le FMI, la prépondérance du service de la dette, les répercussions des crises sécuritaires, ainsi que l'impact de la Covid-19 sur l'économie nationale. Ces facteurs qui demeurent d'actualité, mais à des niveaux différents, peuvent grandement influencer l'atteinte de l'objectif visé par la SND30.

Graphique 5 : Poids du BIP dans le budget global de l'Etat



Source : Données MINEPAT (2014-2021 (hors collectif budgétaire))

Nonobstant ces contraintes, la préservation du niveau des dépenses d'investissement public reste une priorité, tant au niveau de l'administration centrale que des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), afin de ne pas s'écarter des objectifs de développement fixés.

(ii) Des transferts en investissement aux Collectivités Territoriales Décentralisées

Dans le cadre du renforcement du processus de la décentralisation, le financement de la décentralisation à l'effet de doter les CTD des moyens nécessaires qui leur permettent d'assurer pleinement le relai de mise en œuvre des politiques publiques au niveau local, constitue une priorité du Gouvernement.

En effet, les ressources d'investissement transférées aux Communes, en constante évolution, représentent actuellement 17,7% des ressources internes affectées aux dépenses d'investissement. En y intégrant les ressources mises à la disposition des Régions au titre de l'exercice 2021, les ressources d'investissement transférées seraient en augmentation de 35% et représenteraient 22% des ressources internes du BIP.

La flexibilité accordée aux CTD sur le choix des projets à réaliser et la dynamique d'augmentation du volume des ressources qui leur sont transférées sont des voies essentielles pour accélérer le développement local. Toutefois, cette ambition ne pourrait être atteinte sans le relèvement des capacités des CTD pour assurer la consommation des ressources qui leur sont transférées et la mise en œuvre des préalables nécessaires à l'exercice de l'ensemble des compétences transférées.

(iii) De l'exécution des projets d'investissement public

Dans le cadre de la SND30 un accent particulier a été mis sur l'achèvement des projets en cours d'exécution, ainsi que sur la mise en service des projets de première génération. L'état de réalisation des grands projets de première génération est décliné dans le tableau 18 ci-après.

Tableau 21 : Situation des grands projets

N°	Intitulé du Projet	Etat d'avancement	Activités résiduelles pour l'exécution des travaux du projet
1	Projet de construction de l'autoroute Yaoundé-Douala (Phase I)	Le taux de réalisation physique est de 97,5% pour une consommation financière de 91,7 %. A date les principales avancées portent notamment sur : Entre le PK0-Pk40 : Poursuite des travaux de construction des glissières et des grilles de sécurité du PK0-PK 40 ; Entre le Pk 40 et le PK60 : Achèvement des travaux de terrassement et d'ouvrages hydrauliques et poursuite des travaux de construction du pont de 60ml sur la rivière manyai, des passages supérieurs et de la pose des enrobés. La date probable d'achèvement de la Phase I du projet est fixée au 31/12/2021.	Pour ce qui est de la section courante entre le PK 40 et le PK 60 : - Finalisation des travaux de signalisation et de protection des talus ; - Finalisation de la construction du pont de 60ml sur la rivière MANYAI - Mise en œuvre des couches des chaussées. Pour ce qui est des voies de raccordement : - Finalisation des études visant le raccordement de la phase 1 par Nkolbison à partir du PK0 et par la RN3 à partir du PK60 ; - Mise en œuvre des différentes couches de chaussée (Fondation, base et BB)
2	Construction de l'autoroute Kribi-Lolabe	Le taux de réalisation physique est de 91,16% avec une consommation financière de 88,8% . A date les principales avancées portent notamment sur : Travaux de Terrassements : 95,18% ; Travaux de Chaussée : 93,58% ; Travaux d'Assainissement longitudinal : 88,84% ; Ouvrage d'Art : 97,50% ; Aire de péage : 26,96% ; Glissière de sécurité : 56,95% ; Signalisation et équipement de sécurité : 55,48%. La date probable d'achèvement du projet est fixée au 30 décembre 2021.	Achèvement des travaux en cours de réalisation portant notamment sur les travaux de terrassements ; Chaussée; d'assainissement longitudinal; ouvrage d'Art ; les aires de péage ; glissière de sécurité; signalisation et équipement de sécurité;
3	Construction de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen section rase campagne	Le taux de réalisation physique est de 94,81% pour le marché de base et 51,41% pour le marché complémentaire. A date les principales avancées portent notamment sur: les terrassements du PK0-060-PK8+200, la construction de l'échangeur de Meyo et du pont sur la Mefou, la mise en œuvre du revêtement sur la section courante. La date probable d'achèvement du projet est fixée au 31 Décembre 2021.	Il reste à réaliser - les travaux sur l'échangeur d'Ahala ; - les travaux de revêtement de la couche de roulement sur corps de chaussée ; - les travaux de signalisation d'éclairage public ; - la construction du terre-plein central ;
7	Travaux de Réhabilitation de la Pénétrante Est de Douala, Phase II, Second Pont sur la Dibamba et Travaux Connexes	Le taux de réalisation physique est de 9,1% pour une consommation financière de 13,42. A date, les principales avancées portent notamment sur : Les travaux déjà réalisés par l'Entreprise MAGIL concernant notamment : l'aménagement des routes alternatives ; la réalisation des travaux d'urgences ; les travaux de terrassement côté droit de la route existante (dans le sens 1 de douala vers la Dibamba) ; la construction de 9 dalots ; le déplacement des poteaux électriques côté droit de la route existante; - l'élaboration du plan de gestion environnemental et social; -la réalisation des études APD. Date probable d'achèvement du projet fin 2022 (hors second pont sur la Dibamba)	Ce projet est encore à sa phase de démarrage

N°	Intitulé du Projet	Etat d'avancement	Activités résiduelles pour l'exécution des travaux du projet
8	Construction de la seconde phase du Port en eau profonde de Kribi	Le taux de réalisation physique est de 27,7% pour une consommation financière de 7,6%. A date les principales avancées portent notamment sur : Travaux de dragage et déroctage exécutés à hauteur de 96% ; Travaux préparatoires de la construction du brise-lames ; Travaux de la digue 2 notamment le démantèlement du phare de navigation au musoir de la digue de la Phase 1 et la préfabrication et pose des pavés et chinesepodes ; Travaux de terrassement exécutés à hauteur de 14% ; Travaux de remblaiement des terre-pleins exécutés à hauteur de 13% ; Terrassement de l'aire du parking à camions. Date probable d'achèvement : 01/11/2023	Achèvement des travaux en cours
9	Projet d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Yaoundé et ses Environs à partir du fleuve Sanaga (PAEPYS).	Le taux de réalisation physique est de 74% pour une consommation financière de 78% . A date les principales avancées portent notamment sur : La station de captage et de pompage d'eau brute à Nachtigal : 85.7% ; L'usine de traitement d'eau d'Emana-Batchenga : 90.10% ; La station de reprise de pompage d'eau traitée de Nkometou III : 80.50% ; La station de reprise d'eau traitée de Nyom : 32% ; Le poste de transformation électrique de 90Kv/30 kV de Nkometou III : 89.6% ; Le réservoir d'eau potable de Ndindan à Yaoundé : 5.1% ; Les lignes de transport d'énergie électrique : 0 % ; La pose des conduites de la station de captage d'eau de Nachtigal au réservoir de Ndindan puis vers le réservoir d'Etoudi et de la grande mosquée : 10.2%. La date probable d'achèvement est fixée au 22 juillet 2022	Réalisation des travaux portant sur le réservoir d'eau potable de Ndindan et de construction les lignes de transport d'énergie électrique.
13	Projet de l'Aménagement du Barrage hydroélectrique Mekin	1. La construction du barrage hydroélectrique d'une capacité de 15 MW est entièrement achevé. 2. Le taux de réalisation physique de la construction d'une ligne 110 KV d'évacuation d'énergie est de 45% . Une partie de la convention signée en 2019. Concernant Mbalmayo – Mekin, on a une partie du financement. Date probable d'achèvement 2023. 3.La construction d'un poste de transformation 110 KV/30 KV	L'entreprise HYDROMEKIN doit mobiliser le reliquat de 10% du montant de base du marché de l'entreprise CNEEC de base estimé à 2,6 milliards compte tenu de l'arrivée à terme du prêt l'entreprise arrive à terme.
14	Ligne d'évacuation d'énergie du barrage hydroélectrique de MEMVE'ELE	Le taux de réalisation physique est de 91,30% pour une consommation financière de 77% . A date les principales avancées portent notamment sur : - le Tronçon de la ligne 225 kV Memve'ele (Nyabizan) – Djop à Ebolowa achevé et fonctionnel ; - le Poste 225/90 kV de Djop à Ebolowa achevé et mis en fonctionnel ; - le Tronçon de la ligne 225 kV Djop à Ebolowa – Ahala – NkolNkumu réalisé à 89,79% ; - le Poste 225/90 kV de Ahala réalisé à 84,90% ; Poste 225 kV de NkolNkumu réalisé à 75%. La date probable d'achèvement est fixée à décembre 2021.	Ligne 225 kV Djop à Ebolowa – Ahala – NkolNkumu : ▪ 43 pylônes restant à monter sur un total de 391 pylônes ; ▪ 26 km de lignes restant à poser sur un total de 154 km ; ▪ indemnisation de la population sur les 5 km restant ; 2) Poste 225/90 kV de Ahala : ▪ Système de communication et de commande électrique restant à finaliser 3) Poste 225 kV de NkolNkumu ▪ Travaux de connexion à une ligne 15 kV à réaliser ▪ Travaux de déroutage de la ligne 225 kV Mangombe – Oyomabang à réaliser
15	Programme Aménagement	Le barrage réservoir est entièrement achevé.	Construction et mise en service de l'usine de pied et du poste

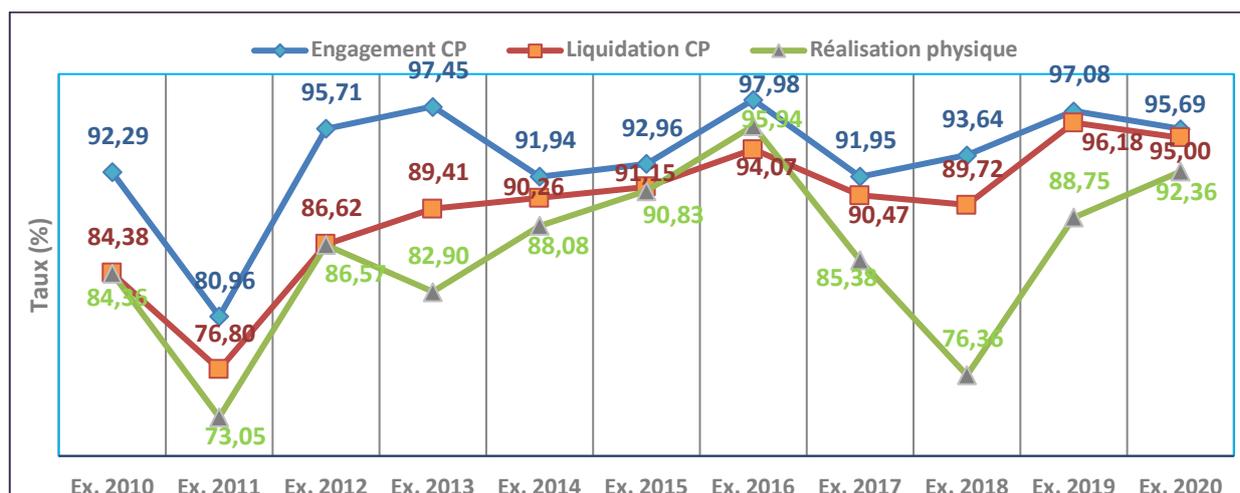
N°	Intitulé du Projet	Etat d'avancement	Activités résiduelles pour l'exécution des travaux du projet
	hydroélectrique de Lom Pangar (usine de pieds de 30 MW, lignes d'évacuation de l'énergie électrique)	<p>Le taux de réalisation physique de l'usine de pieds est de 45% pour une consommation financière de 32,73%.</p> <p>A date les principales avancées portent notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'un barrage hydroélectrique de 30 MW (taux d'avancement global : 44,22%) ; - Construction de 305 km de lignes en 90 kV et des postes HT/MT :45,67% ; - Électrification de la Région de l'Est (Construction des réseaux de distribution MT/BT et éclairage public Zone Bertoua Lot 1 : 16,7% ; - Construction des réseaux de distribution MT/BT et éclairage public Zone Bertoua Lot 2 : 16,7% ; - Construction des réseaux de distribution MT/BT et éclairage public de la Zone Batouri et la zone Abong-Mbang le taux d'avancement global est de : 17,15%. <p>Date probable d'achèvement du projet: 31/12/2023</p>	<p>évacuateur;Construction des lignes HT et des postes;Construction du réseaux MT/BT pour l'électrification des localités de l'Est.</p>
17	Barrage hydroélectrique de Bini a Warak (75 Mw)	<p>Le taux de réalisation physique est de 7%.</p> <p>A date les principales avancées portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> les travaux préparatoires sur le site du projet qui sont achevés ; les études d'exécution de la première phase qui sont également achevées ; 	Projet en démarrage
18	Construction du barrage et de l'usine hydroélectrique de Natchigal (Amont)	<p>Le taux de réalisation physique est de 35% pour ce qui est de la construction de la centrale hydroélectrique de Natchigal Amont, d'une capacité de 420 MW.</p> <p>Date probable d'achèvement : mars 2023</p>	Projet en démarrage

Source : MINEPAT

Globalement, les niveaux d'exécution physico-financière du BIP se sont améliorés ces dernières années, malgré les difficultés liées :

- au non respect des procédures de contractualisation ;
- à l'insuffisante maturation des projets inscrits au BIP ;
- à l'abandon de certains chantiers en raison des capacités insuffisantes des cocontractants de l'administration et/ou des retards observés dans le paiement des décomptes des prestataires ;
- à la crise sécuritaire dans certaines régions.

Graphique 6 : Profil de l'exécution du BIP sur la période 2010-2020



Source : Données MINEPAT

Cette augmentation du taux d'exécution du BIP ne devrait pas éluder les préoccupations actuelles sur l'efficacité et l'efficience de la gestion des investissements publics. Les défis pour y faire face portent notamment sur :

- **la maturité des projets** : les insuffisances relevées sur la maturation des projets ont conduit le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à signer le Décret N° 2018/4992/PM du 21 juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement. Le dispositif mis en place par ce Décret est aujourd'hui complètement opérationnel, ce qui assure que désormais, ne rentreront en exécution que les projets pour lesquels toutes les diligences relatives à leurs préparations ont été achevées.
- **la priorisation des projets** : la multiplicité des projets, en décalage avec le Cadre Budgétaire à Moyen Terme, a conduit à une prolifération de projets en cours, sans couverture budgétaire suffisante, entraînant ainsi l'inefficacité de l'investissement public ;
- **la faible qualité de certains investissements réalisés, combinée à la prise en compte insuffisante des coûts récurrents d'entretien et d'exploitation des infrastructures existantes**, conduisant à une dégradation rapide du patrimoine de l'État, assortie des charges lourdes de réhabilitations;
- **les faibles capacités techniques et financières des prestataires retenus pour la réalisation des projets d'investissement public**, ont conduit à l'abandon de certains chantiers par les entreprises adjudicataires, du fait notamment des retards conjoncturels de paiement des décomptes.

(iv) *De la prise en compte des charges récurrentes associées aux projets d'investissement*

L'entretien et la maintenance des infrastructures et équipements publics constituent l'une des considérations clé de la SND30, afin d'assurer l'efficacité, la pérennité et la rentabilité socio-économique de ces investissements.

Le recours à de nouvelles constructions a été privilégié au détriment de l'entretien de l'existant. Cet accroissement de l'offre infrastructurelle observé depuis plusieurs années s'est fait sans pour autant qu'une véritable stratégie d'évaluation, de maîtrise des coûts et de financement des charges récurrentes qui en résultent n'ait été mise en place dans le processus d'élaboration du budget de l'État.

(v) De la reconstruction des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord

Le plan de reconstruction des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest dont la première phase est évaluée environ à 90 milliards bénéficie de l'appui technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et des autres partenaires au développement est en cours de mise en œuvre. Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a d'ailleurs rencontré le secteur privé, à l'effet d'obtenir également leur contribution à la mise en œuvre satisfaisante dudit plan. En ce qui concerne le plan de reconstruction de la Région de l'Extrême-Nord, il est en cours de validation et les opérations de maturation des projets y relatifs sont financées par le budget de l'Etat, pour une mise en œuvre satisfaisante.

1.2.3.2 Les principales contraintes dans la gestion de l'investissement public

La programmation des investissements publics pour la période 2021-2023 tient compte les principales contraintes ci-après :

- *l'accroissement continu du service de la dette*, qui a contribué à la réduction des marges de manœuvre de l'Etat pour le financement des autres postes de dépenses, y compris la mobilisation des fonds de contrepartie des projets financés conjointement avec les partenaires techniques et financiers ;
- *la nécessité de maintenir le déficit budgétaire à un niveau soutenable* va continuer pendant le triennat à contenir le niveau global du BIP;
- *le respect des engagements pris dans le cadre des préparatifs de la CAN 2021*, auxquels sont associés les couvertures budgétaires des projets en cours et le financement des programmes d'investissement spéciaux (PLANUT, PTSJ) dont les délais initiaux sont échus;
- *la mise en service des grands projets de première génération*, notamment par (i) l'identification des entraves subies par ces projets, notamment des problèmes de libération des emprises, (ii) et la finalisation de toutes les infrastructures connexes;
- *la situation des retards de paiement des décomptes au Trésor public*, qui rend moins attrayante la commande publique et entraîne les suspensions de travaux, ayant pour corolaire, le renchérissement des coûts des projets à travers des multiples avenants;
- *le nombre important de projets à financement extérieur* qui va continuer au cours de la période à générer des besoins de décaissements et des fonds de contrepartie au-delà des possibilités budgétaires. Il s'agira de faire face conjointement à la réduction des Solde Engagés Non Décaissés (SENDS), au respect du déficit budgétaire qui limite le niveau de décaissements des financements extérieurs et à la contraction des ressources internes nécessaires pour la mobilisation de la contrepartie de l'Etat ;
- la mise en œuvre de la Loi portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées va exercer une pression sur l'allocation des ressources au BIP. La volonté de relever les ressources transférées aux CTD, avec la mise en place des Régions va entraîner un ralentissement du financement des grands projets du Gouvernement ;
- la poursuite de la mise en œuvre des plans de reconstruction des régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, notamment sur la contribution du Cameroun et les apports attendus des partenaires techniques et financiers.

1.2.3.3 Perspectives 2022-2024 en matière d'investissement public

L'objectif assigné à la gestion de l'investissement au cours de cette période repose principalement sur deux (02) aspects :

- l'amélioration de la qualité de la dépense publique par la priorisation et la maîtrise des coûts des projets d'investissement public d'une part, et la mise en place d'une planification rigoureuse des moyens déployés pour l'exploitation et l'entretien des investissements publics déjà réalisés, d'autre part ;
- le développement des financements innovants des investissements publics. Les contraintes budgétaires ci-dessus mentionnées, couplées aux exigences liées à la maîtrise du déficit budgétaire dans le cadre du programme économique et financier avec le FMI, nécessitent de penser des modèles alternatifs de financement des investissements publics, tels que le recours aux Partenariats Public-Privé (PPP) ou au *Project finance*, afin d'atteindre les objectifs de développement fixés par la SND 30.

Au plan global, il s'agira de maintenir la part moyenne de l'investissement dans le budget de l'Etat à au moins à 30% sur la période 2022-2024, pour atteindre la cible de 40% à l'horizon de la SND30, en vue du financement du vaste programme de développement prévu par la stratégie. Pour une efficacité dans les choix budgétaires, le profil des investissements au cours des trois prochaines années accordera une plus grande attention au domaine de la production et du social, afin d'impulser rapidement la transformation économique souhaitée et l'amélioration des conditions de vie des populations. Ces domaines absorberont près de 70% des prévisions du BIP global sur la période 2022-2024.

Dans le cadre de la préparation des projets d'investissement public, les dispositions du Décret N° 2018/4992/PM du 21 juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement seront scrupuleusement respectées. Par ailleurs, un fonds d'appui à la maturation des projets sera constitué à l'effet d'adresser la problématique de l'insuffisance des financements pour la conduite des études de maturation et la libération des emprises.

En ce qui concerne la sélection des projets:

- les marges de manœuvre pour la mise en place de nouveaux projets sont suffisamment limitées. A cet effet, en vue d'assurer le respect des engagements de l'Etat et l'efficacité de l'investissement public, les ressources seront prioritairement affectées à l'achèvement des projets en cours d'exécution ;
- au cas où des possibilités se présenteraient, l'espace budgétaire identifié sera principalement affecté aux projets majeurs remplissant toutes les conditions de maturité, afin d'éviter le saupoudrage. Dans ce sens, lesdits projets seront issus du Programme d'Investissement Prioritaire du Gouvernement (PIP).

S'agissant de la maîtrise des coûts des projets

Les études en cours, relatives à l'évaluation des coûts de référence des projets, notamment dans les BTP, permettraient d'apporter une réponse à cette problématique. De même, l'évaluation disparate par les CTD des coûts des projets à financer par les ressources transférées présente des insuffisances. A cet effet, il sera élaboré au profit des CTD des références sur les coûts des projets relevant du domaine des compétences transférées.

Concernant les projets à financement extérieur, les allocations y relatives seront accordées en priorité aux projets démontrant une capacité d'absorption avérée, et dont la mise en œuvre est compatible avec les priorités du Gouvernement et les engagements pris avec les partenaires

techniques et financiers. La contractualisation de nouveaux engagements sur financements extérieurs sera limitée et orientée essentiellement vers les projets ayant un grand impact socio-économique, disposant du visa de maturité et figurant dans le plan d'endettement validé par le Gouvernement. Les projets à retenir devront également être ceux pour lesquels le Gouvernement dispose des marges nécessaires pour honorer la mobilisation des fonds de contrepartie attendus de l'Etat, à l'effet de permettre leur réalisation dans les délais.

Pour ce qui concerne la décentralisation, la dynamique de transfert des compétences et des ressources aux CTD va se poursuivre, avec la mise en place des Régions, conformément à la réglementation en vigueur et aux contraintes budgétaires qui s'imposeront. De même, les préoccupations d'équité dans la répartition des ressources transférées vont être adressées, en collaboration avec les administrations concernées.

Par ailleurs, le Gouvernement entend achever la mise en place des préalables nécessaires à l'exercice de toutes les compétences transférées aux CTD et poursuivre leur accompagnement par le renforcement des capacités et la mise en place des outils nécessaires, pour leur permettre d'améliorer l'efficacité de leurs dépenses au profit des populations bénéficiaires. A cet effet, la révision du mode opératoire de budgétisation des ressources transférées et les référentiels des coûts des projets à réaliser dans le cadre des compétences transférées seront largement partagés.

En outre, le gouvernement entend mettre en place un cadre juridique spécifique pour la maturation des projets préparés par les CTD.

En ce qui concerne la reconstruction des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord, la mise en œuvre des Plans de reconstruction de ces Régions définis par le Chef de l'Etat va se poursuivre. Il sera question dans cette période, d'accélérer leur mise en œuvre, pour permettre que les changements attendus soient visibles à brève échéance.

S'agissant de la prise en compte et le financement des coûts récurrents d'entretien et d'exploitation associés aux investissements publics, l'opérationnalisation de l'observatoire des investissements publics devra se poursuivre afin de recenser le stock du patrimoine immobilier de l'Etat et détenir l'exhaustivité sur le besoin réel en matière de réhabilitation et d'entretien. Aussi, une méthodologie d'estimation de ces charges sera mise en place pour les infrastructures achevées. Pour les projets en préparation, le Gouvernement veillera à la mise en œuvre stricte des dispositions du Décret sur la maturation relative à l'évaluation des besoins pour l'exploitation et la maintenance des futures infrastructures. La bonne estimation des charges facilitera une planification budgétaire rigoureuse à moyen terme desdites charges et permettra que l'information sur les répercussions futures des coûts récurrents aide les autorités à faire des arbitrages sur la nature et l'opportunité de la mise en œuvre des nouveaux projets. Dans cette optique, un mécanisme de financement desdites charges sera proposé, pour assurer une pérennité des investissements déjà réalisés.

Quant aux modèles alternatifs de financement des investissements publics, le Gouvernement devra achever le processus de relecture des cadres juridiques des PPP. Également, les travaux engagés pour la définition des modalités de réalisation des projets suivant l'approche project-finance devront se poursuivre.

I.3 Politique de financement

I.3.1.1 Situation de référence : évolution récente de la dette publique

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette publique et à garantie publique du Cameroun est évalué à 10 367 milliards, alors qu'elle était de 9 817 milliards en 2019, soit une variation nominale de 5,6%. En valeur relative et par rapport au PIB, cette dette est passée de 34,4% en 2019 à 43,7% en 2020.

La dette du secteur public à fin 2020 est constituée de 91,1% de dette directe et garantie par l'Administration Centrale d'une part, et de 8,9% de dette des établissements et entreprises publics d'autre part.

Cet encours est évalué au 30 avril 2021 à 10 546 milliards de FCFA et représente 44% du PIB. En glissement annuel, il a connu une croissance nominale de 5% ; cette croissance est de 1,7% par rapport à décembre 2020.

Tableau 22 : Encours de la dette du secteur public

Rubriques	30 Avril 2020 **	31 Décembre 2020 **	31 Jan 2021 ***	28 Fév 2021 ***	31 Mars 2021 ***	30 Avril 2021 **
Montant en Milliards de FCFA						
1. Dette extérieure	6 649	6 736	6 744	6 777	6 866	6 785
Multilatérale	2 523	2 754	2 784	2 809	2 845	2 825
<i>dont appuis budgétaires</i>	852	1 103	1 106	1 108	1 115	1 106
Bilatérale	3 152	3 069	3 048	3 059	3 119	3 064
<i>dont appuis budgétaires</i>	197	197	197	197	197	197
Commerciale	974	913	912	908	901	896
2. Dette intérieure	2 463	2 680	2 700	2 723	2 793	2 810
2.1. Dette intérieure (hors Restes à Payer)	2 167	2 493	2 513	2 537	2 606	2 623
Titres publics	817	1013	1023	1063	1132	1162
Emprunt consolidé BEAC	577	577	577	577	577	577
Dette structurée	700	835	845	829	829	817
Dette non structurée	73	68	68	68	68	67
2.2. Restes à payer de plus de 3 mois	296	187	187	187	187	187
3. Dette Directe de l'Administration Centrale	9 112	9 416	9 444	9 500	9 659	9 595
4. Dette avalisée	36	28	27	27	27	27
5. Dette Directe et Garantie par l'Administration Centrale	9 148	9 444	9 471	9 527	9 686	9 622
<i>dont appuis budgétaires total</i>	1 049	1 300	1 302	1 305	1 312	1 303
6. Dette des Entreprises publiques	895	922	924	925	932	924
Dette extérieure directe non avalisée par l'Etat	451	453	454	455	462	455
Dette intérieure auprès du système bancaire	444	470	470	469	469	469
7. Total Dette Publique (Secteur Public)	10 043	10 367	10 395	10 452	10 617	10 546

* données définitives ** données semi-définitives *** données provisoires

S'agissant de la dette directe de l'Administration Centrale, au 31 décembre 2020, son encours est évalué à 9 416 milliards de FCFA (39,7% du PIB) et se compose de 71,5% de dette extérieure et de 28,5% de dette intérieure.

A fin avril 2021 l'encours de de la dette directe de l'Administration Centrale est estimé à 9 595 milliards de FCFA (40% du PIB). Cet encours croît de 5,3% en glissement annuel et de 1,9% par rapport à l'évaluation faite au 31 décembre 2020. En termes de composition, cet encours se constitue de 70,7% de dette extérieure et de 29,3% de dette intérieure y compris les restes à payer de plus de 3 mois.

Quant à la dette garantie par l'Administration Centrale, elle est évaluée à fin 2020 à 28 milliards de FCFA (0,1% du PIB) et a enregistré une diminution de 24,5% en glissement annuel et 67,8% comparé au 31 décembre 2015.

Au 30 avril 2021 la dette avalisée par l'Etat est estimée à 27 milliards de FCFA, soit 0,1 % du PIB. La dette avalisée par l'Etat enregistre une baisse de 23,9 % en glissement annuel.

Concernant la dette extérieure de l'Administration Centrale, elle est évaluée au 31 décembre 2020 à 6 736 milliards de FCFA, soit 39,7% du PIB et son encours est composé à : (i) 45,6% de dette bilatérale ;(ii) 40,9% de dette multilatérale ;(iii) et 13,6% de dette commerciale.

Au 30 avril 2021, l'encours de la dette extérieure de l'Administration Centrale est évalué à 6 785 milliards de FCFA, soit 28,3 % du PIB. Il enregistre une augmentation de 2,1% en glissement annuel et de 1,5 % par rapport à fin décembre 2020. Cet encours se compose de : (i) 45,1% de dette auprès des partenaires bilatéraux ; (ii) 41,6 % de dette multilatérale, (iii) et de 13,2% de dette vis-à-vis des créanciers commerciaux.

Tableau 23 : Encours de la dette extérieure

Rubriques	30 Avril 2020 **	31 Décembre 2020 **	31 Jan 2021 ***	28 Fév 2021 ***	31 Mars 2021 ***	30 Avril 2021 **
Montant en Milliards de FCFA						
Multilatéral	2 523	2 754	2 784	2 809	2 845	2 825
BAD	373,7	456,2	459,4	463,6	466,3	472,2
<i>dont appuis budgétaires PEF</i>	<i>269,2</i>	<i>326,9</i>	<i>326,9</i>	<i>326,9</i>	<i>326,9</i>	<i>326,9</i>
BADEA	37,2	24,4	24,6	24,7	25,0	24,2
BDEAC	31,5	26,8	26,8	26,8	26,8	26,8
BID	168,7	206,9	222,0	233,9	240,1	243,8
BIRD	266,9	154,5	154,6	154,8	155,1	155,1
<i>dont appuis budgétaires PEF</i>	<i>112,8</i>	<i>112,8</i>	<i>112,8</i>	<i>112,8</i>	<i>112,8</i>	<i>112,8</i>
FAD	390,0	369,5	371,2	373,2	378,0	371,6
FIDA	49,2	49,0	49,2	49,1	49,6	48,7
FMI	352,5	545,5	548,0	550,4	557,9	548,4
<i>dont appuis budgétaires PEF</i>	<i>331,6</i>	<i>331,6</i>	<i>331,6</i>	<i>331,6</i>	<i>331,6</i>	<i>331,6</i>
<i>appuis budgétaires COVID-19</i>	<i>213,9</i>	<i>213,9</i>	<i>213,9</i>	<i>213,9</i>	<i>213,9</i>	<i>213,9</i>
FSO PEP	15,2	12,2	12,4	12,3	12,7	12,4
IDA	796,6	874,7	881,0	886,3	900,2	888,3
<i>dont appuis budgétaires PEF</i>	<i>117,7</i>	<i>117,7</i>	<i>117,7</i>	<i>117,7</i>	<i>117,7</i>	<i>117,7</i>
UE	41,8	34,6	34,5	34,4	33,8	33,5
Bilatéral	3 152	3 069	3 048	3 059	3 119	3 064
ALLEMAGNE	17,1	17,5	17,5	17,5	17,5	17,5
Belgique	8,9	8,2	8,2	8,2	8,2	8,2
Espagne	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2
FRANCE	814,2	874,7	875,7	878,8	882,9	886,6
<i>dont appuis budgétaires PEF</i>	<i>196,8</i>	<i>196,8</i>	<i>196,8</i>	<i>196,8</i>	<i>196,8</i>	<i>199,8</i>
<i>dont C2D</i>	<i>194,4</i>	<i>143,2</i>	<i>143,2</i>	<i>143,2</i>	<i>143,2</i>	<i>143,2</i>
Japon	56,0	50,6	50,5	54,2	54,1	53,5
Norvège (EKSPORTKREDITT NORGE SA)	35,0	30,6	30,6	30,6	30,6	30,6
SUISSE	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
ARABIE SAOUDITE	6,1	5,5	5,5	5,5	5,7	5,5
Chine	13,7	3,1	3,1	3,1	3,2	3,1
Corée du Sud	33,8	33,9	33,8	34,5	35,4	34,7
EXIMBANK DE CHINE	2 006,7	1 892,3	1 870,3	1 877,2	1 928,0	1 874,9
EXIMBANK TURQUE	108,2	91,1	91,8	87,2	89,8	87,0
INDE	36,3	45,8	46,1	46,8	48,2	46,8
KOWEÏT	12,5	11,3	11,3	11,4	11,8	11,5
Commercial	974	913	912	908	901	896
Bank of China	150,2	130,4	131,3	127,8	128,9	125,0
Belfius	62,5	58,0	57,9	57,6	55,9	55,9
BM CE Bank	17,5	15,3	15,3	15,3	13,1	13,1
Comercial-eurobond	450,4	450,4	450,4	450,4	450,4	450,4
Commerz bank Allemagne	8,5	13,0	13,1	13,2	13,6	13,1
Deutsche banque Espagne	42,1	35,0	32,8	32,8	32,8	32,8
INTESA SAN PAOLO SPA	111,6	104,2	104,2	104,2	100,8	100,8
NR_ECMR	12,4	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2
Raiffeisen Bank Inter AG	5,9	5,9	5,9	5,9	5,9	5,9
SOCIETE GENERALE NEW YORK - EXIM BANK US	42,7	33,8	34,0	34,1	33,2	32,5
Standard Chartered Londres	69,9	60,7	60,7	60,7	60,2	60,2
Total Général	6 649	6 736	6 744	6 777	6 866	6 785
* données définitives ** données semi-définitives *** données provisoires						

Source : CAA

Les principaux indicateurs de coûts et risques de la dette publique hors Restes à Payer de moins de 3 mois au 30 avril 2021 se présentent comme suit :

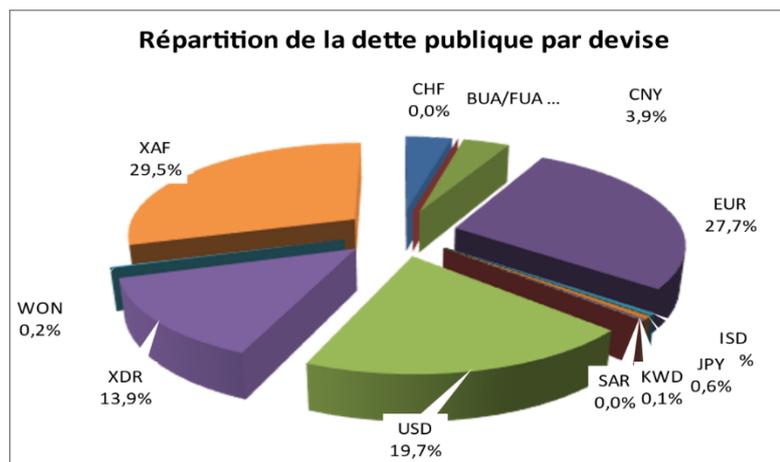
- Le ratio de la dette sur le PIB est en baisse par rapport à fin décembre 2020, passant de 42,5% à 40,1% après la prise en compte de la révision de la série des comptes nationaux en base 2016, par l'INS, notamment la hausse du PIB à fin 2020 ;
- Le coût moyen pondéré de la dette est stable par rapport au mois précédent et à fin 2020, et se situe à 2,6%, soit 2,5% pour la dette extérieure et 3,0% pour la dette intérieure ;
- Pour refinancer le portefeuille de la dette actuelle, il faudra en moyenne 8 années, soit 9,1 années pour la dette extérieure et 3,9 années pour la dette intérieure. Ce niveau de risque est maintenu par rapport au 31 décembre 2020 ;
- Le risque de taux d'intérêt s'est légèrement détérioré par rapport à la situation de fin 2020. Il est traduit par l'exposition d'environ 20,3% de la dette totale (dette à taux d'intérêt variable) aux fluctuations de taux d'intérêt, contre 20,5% en mars 2021 et 19,1% à fin 2020 ;
- Le niveau du risque de change s'est amélioré par rapport à la situation de fin 2020. La part de la dette libellée en devises autres que le FCFA est estimée à 70,3% du portefeuille global, soit une exposition effective de 42,6% du portefeuille au risque de change, considérant la parité fixe entre le FCFA et l'euro.

Tableau 24 : Indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette publique

Indicateurs de coûts et risques		Dettes extérieure	Dettes intérieure	Dettes totale*
Dettes nominale en milliards de FCFA		6 749	2 845	9 595
Dettes nominale (% du PIB)		28,2	11,9	40,1
Coût de la dette	Paiement d'intérêt en % du PIB	0,7	0,3	1,0
	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	2,5	3,0	2,6
Risque de refinancement	Durée moyenne d'échéance (ans) (ATM)	9,1	3,9	8,0
	Dettes à amortir durant l'année prochaine (% du total)	5,3	19,2	9,4
	Dettes à amortir durant l'année prochaine (% du PIB)	1,5	2,3	3,8
Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne à refixer (ans) (ATR)	7,9	3,5	7,0
	Dettes refixées durant l'année prochaine (% du total)	22,6	24,5	24,9
	Dettes à taux d'intérêt fixe (% du total)	75,2	85,5	79,7
Risque de change	Dettes en devises (% du total)			70,3
	Amortissement en devise durant l'année prochaine (en % du stock brut de réserves de change brutes détenues par la BEAC)			16,5

En termes de composition, le portefeuille de la dette publique se constitue des principales devises ci-après : le XAF pour 29,5%, l'Euro pour 27,7%, le Dollar US pour 19,7% et le XDR (DTS) pour 13,9%.

Graphique 7 : Répartition de la dette publique par devise

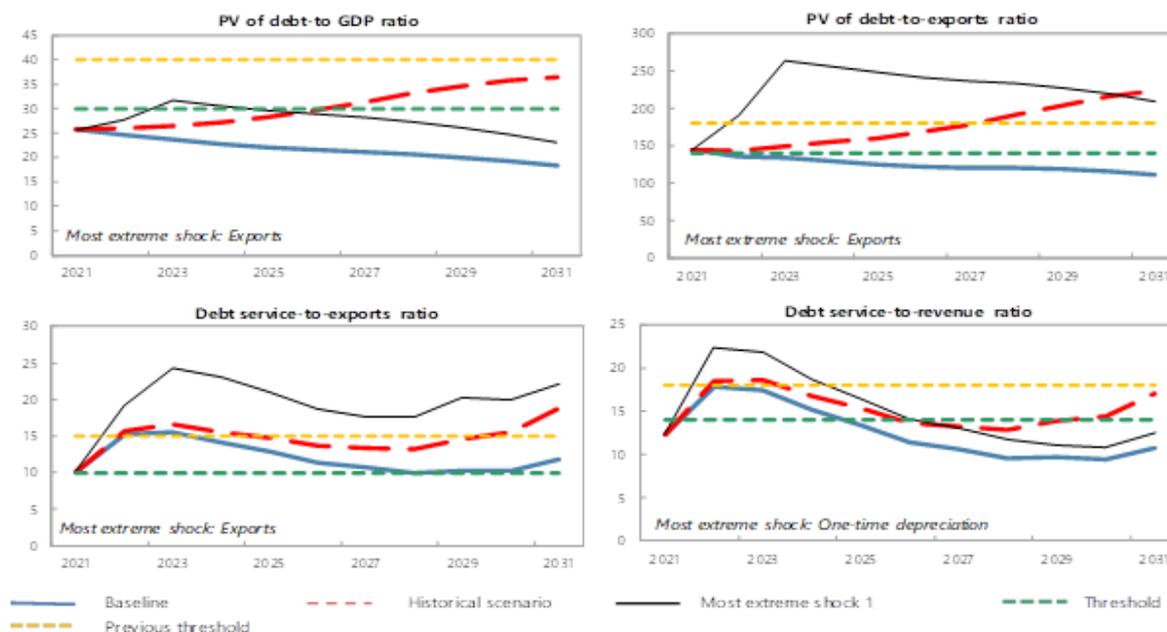


I.3.1.2 Viabilité de la dette et diverses contraintes en matière d'endettement

Les résultats préliminaires de l'AVD du Cameroun au 31 décembre 2020 montrent que la dette extérieure du Cameroun reste viable. Celle-ci présente néanmoins un risque de surendettement élevé, imputable aux dépassements des seuils des ratios du service de la dette sur les exportations et sur les recettes budgétaires respectivement sur les périodes 2020-2025 et 2021-2025.

Toutefois, suivant les travaux préliminaires relatifs à l'AVD à fin décembre 2020 en cours, le Cameroun devrait passer du rang des pays à capacité d'endettement moyen à celui des pays à capacité d'endettement faible. Ce déclassement s'explique principalement par les conséquences économiques de la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de la COVID 19. Ainsi les seuils d'endettement applicables au Cameroun seront revus à la baisse.

Graphique 8 : Indicateurs de dette publique et à garantie publique sous les différents scénarios d'AVD 2021-2031.



Pour contenir cette vulnérabilité, il est nécessaire de renforcer les politiques fiscales et budgétaires en vue de l'amélioration du niveau des recettes, d'une part, et la diversification des

produits d'exportations de base, la promotion des industries de transformation locale des matières premières orientées vers l'exportation des biens et services, d'autre part.

1.3.1.3 Objectif de politique de financement/d'endettement

Les orientations de la politique de gestion de la dette publique sont reprises entre autres dans le document de la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2020-2030 (SND30).

La politique de financement et d'endettement devrait être ambitieuse, mais prudente. A la faveur du développement du marché domestique, la politique d'endettement devrait viser la mobilisation de l'épargne nationale et les emprunts sur les marchés nationaux et régionaux. En matière d'endettement extérieur, le principe de prudence appelle à la recherche de financements beaucoup plus concessionnels.

Ainsi et en cohérence avec le programme de convergence multilatérale de la sous-région CEMAC, les cibles visées à la fin de la période (2022-2024) sont :

- un ratio de dette publique et à garantie publique au plus égal à 45% du PIB ;
- une composition du portefeuille de dette, de 75% de dette extérieure (libellée en devises, dont 25% en Dollars US) et 25% de dette intérieure (libellée en FCFA) ;
- une part de dette intérieure à court terme inférieure à 10% ;
- une part de dette à taux d'intérêt variable inférieure à 20% du portefeuille total de la dette publique (prise en compte des décaissements des SEND's) ;
- une maturité moyenne du portefeuille de la dette publique d'au moins 12 ans, dont 5 ans pour la dette intérieure avec un taux d'intérêt moyen inférieur à 2,5%.

1.3.1.4 Perspectives pour la période 2022-2024

Les perspectives sur la période 2022-2024 se déclinent en trois axes majeurs :

Au niveau institutionnel : le Gouvernement poursuivra la mise en application du Règlement CEMAC, portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique, notamment par :

- La consolidation du rôle du CNDP (saisine systématique et obligatoire du Comité) pour toute requête de financements extérieur et intérieur ;
- L'application effective du manuel de procédures de gestion de la dette publique pour une meilleure définition et coordination des rôles et des missions des différents acteurs d'une part, ainsi qu'une gestion cohérente, coordonnée et efficiente de la dette publique, d'autre part ;
- Le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la chaîne de gestion de la dette publique et de la trésorerie de l'Etat.

Au niveau stratégique : le Gouvernement devrait poursuivre la recherche optimale des financements pour couvrir le besoin de financement de l'Etat tout en optimisant les coûts et risques et, promouvoir le développement du marché domestique, financier et monétaire. Ceci devrait se faire :

- Pour la dette extérieure, par : (i) la mobilisation prioritaire des financements concessionnels et le recours aux financements non concessionnels en cas de non

disponibilité des ressources concessionnelles, pour la réalisation des projets dégagant des rentabilités financière et socio-économique avérées, et (ii) l'allocation optimale des ressources d'emprunts aux projets et programmes bénéficiaires ;

- Pour la dette intérieure, par (i) la mise en place d'une politique d'émission des titres publics prudente ; (ii) le développement du marché secondaire afin de construire la courbe de taux de rendement, avec l'accompagnement de la BEAC, qui servira de référentiel aux emprunts domestiques et (iii) la poursuite de l'utilisation judicieuse des deux mécanismes de financement (adjudication et syndication). Le Gouvernement se réserve le droit de recourir aux rachats de certaines catégories de dette, s'il le juge nécessaire.

Au niveau opérationnel : Un accent sera mis d'une part, sur le règlement du service de la dette à bonne date et l'apurement de tous les arriérés intérieurs (restes à payer, dettes flottantes, dettes non structurées...) pendant la période, et d'autre part, sur la mobilisation efficace des ressources à travers une programmation optimale des tirages extérieurs et des émissions de titres publics. Pour ce faire, les mesures ci-après sont nécessaires :

- L'élaboration d'un service prévisionnel de la dette fiable, à actualiser régulièrement en tenant compte de nouvelles informations ;
- La contractualisation et le suivi effectif des nouveaux prêts garantis (y compris les PPP) suivant les limites prédéfinies dans la stratégie d'endettement, pour assurer la viabilité de la dette, et après la saisine systématique du CNDP ;
- Le respect des plafonds d'endettement fixés par instrument de dette défini dans la stratégie d'endettement ;
- La programmation et la priorisation des nouveaux engagements (FINEX) à inscrire exhaustivement dans un plan annuel d'endettement ;
- L'évaluation des différents risques liés au portefeuille de la dette et l'identification des mesures d'atténuation. En cas de nécessité et en absence de solutions alternatives, le recours aux instruments de couverture des risques inhérents aux marchés monétaire et financier, ainsi que la mise en place d'une gestion active de la trésorerie pourraient être envisagés et suivant la disponibilité des capacités ;
- La réduction du niveau des Soldes Engagés Non Décaissés (SEND's) dits à problèmes, par la mise en application de mesures fortes pour l'accélération des décaissements, la réallocation ou l'annulation des ressources engagées en cas de besoin ;
- L'information continue, régulière et transparente des différents acteurs de la chaîne d'endettement et du grand public sur la gestion de la dette publique.

II. CADRAGE BUDGETAIRE 2022-2024

Cette section présente, sur la base des perspectives macroéconomiques, les projections budgétaires des ressources et des dépenses totales de l'Etat, le déficit budgétaire qui en résulte ainsi que les contraintes liées à son financement sur la période 2022-2024. Les répartitions sectorielles qui en découlent sont indicatives et tiennent compte des priorités stratégiques formulées plus haut. Elles sont donc susceptibles de connaître des modifications en fonction des évolutions concernant autant l'environnement économique que les orientations stratégiques.

II.1 Rappels des hypothèses macroéconomiques

Les projections budgétaires sur la période 2022-2024 reposent sur des hypothèses macroéconomiques prudentes, réalistes et réalisables. En effet, la croissance économique est projetée à 4,4% en 2022 avec un taux d'inflation à 2%, un prix mondial du baril de pétrole à 54,8 dollar US et un taux de change du dollar US à 575,5 FCFA.

Entre 2023 et 2024, l'activité économique resterait dynamique à un rythme moyen de 5%. Le secteur pétrolier connaîtrait un regain d'activité avec un taux de croissance moyen de 1,4%. L'inflation serait stable à 2% et on assisterait à une baisse du prix mondial du baril de pétrole à 51 dollar US en moyenne, avec un taux de change du dollar US moyen à 570,1 FCFA.

Tableau 25 : Hypothèses macroéconomiques clés sur la période 2021-2024

	2021	2022	2023	2024
PIB nominal (en milliards)	24 231	25 749	27 514	29 445
Taux croissance (%)	3,4	4,4	5,0	5,1
Déflateur du PIB (%)	3	1,9	1,9	1,9
Inflation (%)	2,1	2,0	2,0	2,0
Production pétrolière (millions de barils)	26,6	26,0	22,2	21,1
Prix mondial du baril de pétrole (\$ US)	58,5	54,8	51,3	50,7
Taux de change \$ US/FCFA	579,8	575,5	572,2	568,0

Source : Comité de cadrage

II.2 Projections des recettes budgétaires

Sur la base des hypothèses macroéconomiques et des efforts envisagés en matière de politique fiscale, ainsi que des financements potentiels (intérieurs et extérieurs) auxquels peut s'attendre l'Etat du Cameroun, les projections des ressources totales de l'Etat en 2022 sont de 5 649,7 milliards, en hausse de 68,4 milliards en valeur absolue et 1,2% en valeur relative par rapport à 2021. A moyen terme, ces ressources s'établiraient à 5 983,2 milliards entre 2023 et 2024 ; soit une augmentation de 333,5 milliards (+5,9%) par rapport à 2022.

De manière spécifique, les ressources de l'Etat se décomposent comme suit :

Les recettes pétrolières sont projetées à 538 milliards en 2022, en diminution 2 milliards (0,4%) par rapport à 2021. A moyen terme, ces recettes s'établiraient à 516 milliards entre 2023 et 2024, soit une diminution de 22 milliards (-4,1%), en rapport avec la baisse des cours mondiaux observés.

Les recettes non pétrolières sont prévues à 3 293,9 milliards en 2022, en augmentation de 363,7 milliards (+12,4%) par rapport à 2021. Cette hausse se justifie essentiellement par l'augmentation des recettes fiscales (345,6 milliards) en rapport avec la dynamique de l'activité économique et avec l'effort supplémentaire de mobilisation de ces recettes de 0,5% du PIB projeté en 2022. Entre 2023 et 2024, les recettes non pétrolières sont projetées à 3 859,2 milliards en moyenne,

soit une hausse de 565,3 milliards (+17,2%) par rapport à 2022, en lien essentiellement avec la dynamique de l'activité et la poursuite des efforts d'optimisation de la mobilisation des recettes internes non pétrolières.

Les **dons** sont répartis en dons-projets et en dons-programmes. Ils sont projetés à 141,3 milliards en 2022, en hausse de 76 milliards par rapport à 2021 du fait de la reprise du mécanisme de remboursement et décaissement des fonds C2D suspendu temporairement en 2021 en rapport avec l'initiative d'allègement de la dette du G20. A moyen terme, ces dons sont projetés à 92,9 milliards entre 2023 et 2024, soit une diminution de 48,4 milliards (-34,3%) par rapport à 2022.

Les ressources de financement de l'Etat sont constituées essentiellement des prêts projets, des émissions de titres publics et des appuis budgétaires. Ces ressources visent à compenser le gap de financement qui résulte du déficit budgétaire ainsi que du paiement des charges de financement et de trésorerie. Pour l'exercice 2022, les ressources de financement de l'Etat se situeraient à 1 676,5 milliards y compris le tirage spécial des DTS du FMI à hauteur de 200 milliards et les appuis budgétaires de 259 milliards liés à la mise en œuvre du nouveau programme économique et financier (PEF) avec le FMI, soit une diminution de 376,9 milliards (-18,2%) par rapport à 2021. Cette baisse se justifie par le retrait en 2022 des financements exceptionnels des partenaires techniques et financiers notamment les appuis dans le cadre de la lutte contre la COVID19 et de l'allègement de la dette du G20 ainsi que de l'émission des Eurobonds sur le marché international.

A moyen terme, les ressources de financement auxquels l'Etat pourrait s'attendre sont évaluées à 1 515,2 milliards entre 2023 et 2024, soit une baisse de 161,3 milliards (-9,6%) par rapport à 2022. Cet écart se justifie essentiellement par la baisse des appuis budgétaires du PEF (-99,5 milliards) et du retrait du financement spécial des DTS.

Tableau 26 : Projection des ressources de l'Etat sur la période 2022-2024

	2021	2022	2023	2024
	LFR	Proj.	Proj.	Proj.
<i>(En milliards de F.CFA)</i>				
Total ressources	5 581,3	5 649,7	5 832,2	6 134,3
Recettes internes et dons	3 530,8	3 973,2	4 270,4	4 665,7
Recettes pétrolières	536,0	538,0	523,0	509,0
Recettes non pétrolières	2 930,1	3 293,9	3 657,3	4 061,2
Recettes fiscales	2 743,1	3 088,7	3 438,0	3 826,6
Impôts et taxes	1 938,4	2 184,8	2 444,6	2 763,4
Recettes douanières	804,7	903,9	993,4	1 063,1
Recettes non fiscales	187,0	205,2	219,2	234,6
Dons	64,7	141,3	90,1	95,6
Projets	30,4	32,3	34,5	36,9
Programme	34,3	109,0	55,6	58,7
Financement Brut	2 050,4	1 676,5	1 561,8	1 468,6
Prêts projet	703,4	747,5	908,8	972,6
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	230,0	259,0	223,0	96,0
<i>Dont FMI</i>	161,0	85,0	86,0	43,0
<i>UE</i>	16,0			
<i>BM</i>	53,0			
<i>Autres</i>		174,0	137,0	53,0
Emission des titres (MLT)	350,0	350,0	350,0	350,0
Financement bancaire (hors titres pub)	111,0	120,0	80,0	50,0
Autres emprunts (Eurobonds en 2021)	450,0			
DTS FMI		200,0		
Financement exceptionnel	206,0			

Source : MINFI/DGB

II.3 Projections des dépenses budgétaires 2022-2024

Compte tenu de l'évolution des ressources présentées ci-dessus, de l'objectif de déficit projeté ainsi que du niveau actuel des engagements du Gouvernement, les dépenses et charges totales sont projetées à 5 649,7 milliards en 2022 y compris la dotation du fonds COVID-19 de 70 milliards ; soit une hausse de 68,5 milliards en valeur absolue et 1,2% en valeur relative par rapport à 2021. Entre 2023 et 2024, ces dépenses et charges se situeraient à 5 983,2 milliards, en augmentation de 333,5 milliards (+5,9%) par rapport à 2022. En particulier :

- les dépenses de personnel augmentent de 55 milliards (5,1%) en 2022 passant de 1069,8 milliards à 1124,8 milliards. Ces dépenses s'établiraient à 1 129,4 milliards à moyen terme entre 2023 et 2024 ; soit une augmentation de 64,6 milliards (5,7%) par rapport à 2022.
- les dépenses de biens et services passent de 761,9 milliards en 2021 à 798 milliards en 2022 y compris la dotation générale de la décentralisation des régions d'un montant de 30 milliards ; soit une augmentation de 36,1 milliards en valeur absolue et de 4,7 % en valeur relative. Cette augmentation vise notamment la constitution d'une provision pour l'organisation de la CAN 2021 ainsi que le renforcement des dépenses sécuritaires. A moyen terme, ces dépenses se situeraient à 820,9 milliards entre 2023 et 2024, en hausse de 53 milliards (6,9%) par rapport à 2022.
- les transferts et subventions augmentent de 19,4 milliards passant de 628,8 milliards à 648,2 milliards entre 2021 et 2022. Cette augmentation est essentiellement imputable au renforcement de la dotation dédiée au soutien du prix du carburant à la pompe qui passe de 100 milliards en 2021 à 117 milliards en 2022. A moyen terme, ces dépenses s'établiraient à 716,9 milliards entre 2023 et 2024, en augmentation de 68,7 milliards (10,6%) pour tenir notamment compte de la dynamique des pensions.
- les intérêts de la dette publique sont projetés à 257 milliards en 2022 contre 190 milliards en 2021 ; soit une hausse de 67 milliards (-35,3%), en raison de la sortie du Cameroun de l'initiative de allègement la dette extérieure du G20.
- les dépenses d'investissement augmentent de 126 milliards (9,3%) entre 2021 et 2022 passant de 1352 à 1478 milliards. En particulier, les dépenses en capital sur ressources propres augmentent de 70 milliards pour s'établir à 653,3 milliards en 2022 contre 583,2 milliards en 2021. A moyen terme, les dépenses en capital sont projetées à 1 772,9 milliards en moyenne entre 2023 et 2024, en progression de 294,9 milliards (+14,2%) par rapport à 2022 pour accompagner la mise en œuvre efficace de la politique de développement adossée sur la SND30.

Comme déjà évoqué plus haut, une provision de 70 milliards a été programmée en 2022 au titre de la dernière tranche de la mise en œuvre de la stratégie de riposte et de soutien économique et social du Gouvernement face à la pandémie du coronavirus.

S'agissant de la provision dédiée à la mise en œuvre de l'import-substitution, elle est maintenue à 30 milliards en 2022 comme en 2021, et projetée en moyenne à 60 milliards sur la période 2023-2024.

Tableau 27 : Projections des dépenses de l'Etat sur la période 2022-2024

(En milliards de F.CFA)	2021	2022	2023	2024
	LFR	Proj.	Proj.	Proj.
Dépenses totales et prêts nets	5 581,2	5 649,7	5 832,1	6 134,3
Dépenses courantes	2 430,6	2 541,0	2 652,8	2 801,7
Dépenses de personnel	1 069,8	1 124,8	1 167,0	1 211,7
Achats de biens et services	731,9	768,0	793,1	848,8
Transferts et subventions	628,8	648,2	692,6	741,2
Dépenses de capital	1 352,0	1 478,0	1 712,8	1 833,0
Dépenses s/financements ext.	733,8	779,8	943,3	1 009,5
Dépenses s/ressources propres	583,2	653,3	736,4	788,1
Dépenses de Participation/restructuration	35,0	45,0	33,0	35,4
Prêts nets	-20,0			
Fonds de Financement Covid-19	200,0	70,0		
Fonds de relance production locale	30,0	30,0	60,0	60,0
Additif Décentralisation (DGD)	30,0	30,0	30,0	30,0

Source : MINFI/DGB

II.4 Évolution du déficit budgétaire et analyse du financement

En mettant en relation les recettes propres de l'Etat et ses dépenses telles que projetées ci-dessus, il se dégage un déficit budgétaire global de 516,8 milliards en 2022 contre 753,9 milliards en 2021 ; soit une réduction de 237 milliards du besoin de financement de l'Etat. Au cours de la période 2023-2024, le déficit budgétaire devrait poursuivre sa tendance baissière conformément à l'objectif de consolidation de la politique budgétaire pour se situer le besoin de financement de l'Etat en moyenne à 444,4 milliards.

Tableau 28 : Évolution du déficit public sur la période 2022-2024

	2021	2022	2023	2024
Solde primaire non pétrolier (dons compris)	-1 100,0	-798,0	-792,0	-652,0
Solde global (base ordo, dons compris)	-753,9	-516,8	-500,9	-387,9
	-3,1	-2,0	-1,8	-1,3
Solde budgétaire de référence CEMAC	-852,7	-598,2	-570,3	-409,9
	-3,5	-2,3	-2,1	-1,4

Source : MINFI/DGB

En plus de faire face au financement de son déficit budgétaire, le Gouvernement doit également prendre en charge d'autres charges de financement et de trésorerie notamment le service de la dette extérieure et intérieure y compris le paiement de ses arriérés, les sorties nettes de trésorerie des correspondants et le remboursement des crédits de TVA. En 2022, ces besoins sont évalués à 1 243,7 milliards contre 1 311,5 milliards en 2021 ; soit une diminution de 67,8 milliards (-5,2%) par rapport à 2021. Ce besoin s'établirait à 1 154,8 milliards en moyenne entre 2023 et 2024.

II.5 Contraintes et risques budgétaires 2022-2024

Les projections budgétaires réalisées sur la période 2022-2024 restent sensibles à diverses sources de risques qui pourraient remettre en cause l'équilibre budgétaire et financier établi par ces projections. Ces risques ont trait autant aux hypothèses sous-jacentes aux projections

macroéconomiques, qu'aux recettes notamment pétrolières et dépenses elles-mêmes, ainsi qu'aux financements attendus de nos partenaires.

Du point de vue macroéconomique, toute inefficacité des politiques macroéconomiques soutenant les projections de croissance en moyen terme, pourrait conduire à un niveau de croissance moins important que projeté et conséquemment à un niveau de recettes fiscales et douanières en deçà de celui attendu. De même, tout impact limité des mesures fiscales visant l'effort supplémentaire de 0,5% du PIB par an intégré dans les projections de recettes fiscales constitue un risque budgétaire pour ces recettes à moyen terme. Aussi, le cours mondial du baril de pétrole présenterait un gros risque pour les budgets 2022 et suivants si le prix mondial du baril utilisé dans le cadre des projections ou la production pétrolière annoncée ne sont pas au rendez-vous.

Par ailleurs, au cas où les annonces de financements des partenaires sous forme d'appuis budgétaires dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme économique et financier en cours de négociation avec le FMI ne se concrétisent pas, les projections du cadrage 2022-2024 s'en trouveraient profondément déséquilibrées.

L'absence de lisibilité sur les conditions de tirages des DTS du FMI, projetés à 200 milliards dans le cadrage budgétaire de 2022 constitue également une vulnérabilité à intégrer dans l'analyse des risques.

Le cadrage budgétaire 2022-2024 projette un tirage de 50 milliards par an sur le compte séquestre des Eurobonds qui devrait être approvisionné en 2021 à hauteur de 150 milliards. Ce montant représente le reliquat de l'émission de 450 milliards en cours, après le rachat de 300 milliards des titres émis en 2015. Toute contre-performance sur cette émission des eurobonds fragiliserait l'équilibre budgétaire et financier sur la période 2022-2024.

De même, si les conditions financières s'avèrent défavorables sur le marché concernant la mobilisation des titres publics pour laquelle il est attendu un montant de **350 milliards** chaque année sur la période 2022-2024, l'équilibre du cadrage serait fortement compromis.

Le risque sécuritaire demeure et continue de peser sur le budget de l'Etat notamment à travers les interventions directes SNH dont le niveau reste encore élevé. Par ailleurs, le coût des dépenses de santé dans le cadre de la lutte contre le coronavirus pourrait, si la crise sanitaire perdure au-delà de 2022, constituer également un risque majeur à la soutenabilité budgétaire de l'ensemble des opérations de l'Etat sur la période 2022-2024.

Le poids de plus de plus important des engagements existants de l'Etat, liés notamment à l'enchevêtrement des réformes et la mise en œuvre des divers Plans, aux obligations financières traditionnelles relatives aux paiements des salaires et pensions ainsi que du service de la dette et des arriérés intérieurs, installe une forte rigidité budgétaire préjudiciable à l'équilibre des finances publiques en cas de choc sur les ressources de l'Etat.

Par ailleurs, le maintien d'un niveau de recrutement élevé des personnels dans la fonction publique, constitue un risque majeur à prendre en compte pour l'équilibre du cadrage sur la période 2022-2024.

Enfin, la dégradation de la situation financière de certaines entreprises du secteur public et parapublic pourrait continuer de nécessiter des appuis financiers importants à partir du budget de l'Etat ; toute chose qui pourrait entraîner un déplafonnement des dépenses projetées.

III. DETERMINANTS DE LA DEPENSE POUR LE TRIENNAT 2022-2024

Cette partie présente les principaux projets et activités que le Gouvernement mènera au cours de la période 2022-2024, afin d'opérationnaliser les orientations stratégiques et sectorielles déclinées dans la Stratégie Nationale de Développement (SND 30). Elle présente également une synthèse du Programme d'Investissement Prioritaire de l'Etat pour la période 2022-2024.

III.1 Transformation structurelle de l'économie

La structure des dépenses de l'Etat reste la même que celle du triennat précédent, notamment :

- Les dépenses courantes (en moyenne 46% du budget global par an) ;
- Les dépenses d'investissement (en moyenne 29% du budget) ;
- Le paiement du service de la dette (en moyenne 24% du budget).

S'agissant des dépenses courantes, elles restent portées par les dépenses de personnel qui se situent à près de 20% (plus de 1100 milliards) du budget global en moyenne par an.

Le service de la dette publique est programmé à près de 1429 milliards de FCFA en moyenne par an sur le triennat 2022-2024, dont 1500,7 milliards en 2022. La prise en charge de la dette intérieure se chiffre à près de 798 milliards de FCFA en 2022.

Les dépenses en capital quant à elles sont programmées en moyenne sur le triennat à 1674 milliards de FCFA, soit un total de 5022 milliards de FCFA. Elles restent portées par les décaissements sur financements extérieurs, d'une valeur moyenne de 910 milliards de FCFA sur le triennat 2022-2024. Conformément aux considérations clés de la SND30, lesdites dépenses seront principalement affectées à l'achèvement des projets en cours et à la finalisation des modalités de mise en service complet des infrastructures issues des grands projets de 1ère génération.

L'accélération de la décentralisation, la relance de la production locale et la riposte contre la COVID-19, constitueront également des postes de dépenses prioritaires pour le gouvernement sur le triennat 2022-2024. Des dotations spéciales de près de 150 milliards de FCFA en moyenne ont été consacrées à ces postes de dépenses.

III.2 Au niveau sectoriel

Les secteurs de la Production et du Développement Social, bénéficient respectivement d'une dotation moyenne de 1066,8 milliards de FCFA et 1160,5 FCFA par an, en cohérence avec les objectifs de croissance inclusive poursuivis par le Gouvernement. A ce titre, la plupart des activités engagées au cours des exercices budgétaires précédents, et précisées dans le cadre du DPEB 2021-2023 vont se poursuivre.

III.2.1 Transformation structurelle de l'Economie

Dans le domaine de la production, les trois importants défis demeurent : (i) la mise en service des grands projets, afin que ces derniers contribuent efficacement au renforcement de l'appareil productif ; (ii) la modernisation des facteurs de production dans le secteur rural et agricole en cohérence avec les objectifs d'import-substitutions arrêtés dans la SND30 ; (iii) la promotion de la recherche et de l'innovation.

Au niveau du Secteur des Infrastructures

Une dotation budgétaire de 3185,75 milliards de FCFA est allouée à ce secteur pour le triennat 2022-2024, dont 882,52 milliards de FCFA en 2022, pour des dépenses essentiellement orientées vers :

Développement des infrastructures de transport

- La mise en service de l'autoroute Yaoundé –Nsimalen et la préparation des secondes phases des autoroutes Yaoundé-Douala et Kribi-Lolabé ;
- l'achèvement des travaux de construction et de réhabilitation des routes nationales et régionales déjà engagées (Yaoundé-Babadjou-Bamenda, Olama-Kribi, Batchenga-Tibati, Sangmélina-Ouessou, Kumba-Mamfé, Mengong-Sangmelima, Nkolessong-Nding, Maroua-Bogo-Pouss, Ketta-Djourn, Entrée Est de Douala, pont sur le Logone, désenclavement du bassin agricole de l'Ouest, etc.) ;
- le démarrage et la poursuite des travaux de construction et de réhabilitation de certains axes prioritaires (Ring-road, Ebolowa-Akom II-Kribi, Ngaoundéré-Garoua, OlounouOveng, Lolabé-Campo, etc.) ;
- La réhabilitation de la voie ferrée Belabo-Ngaoundéré, et l'achèvement des études pour la construction des nouvelles voies (Cameroun-Tchad, Limbé-Douala, Douala-Ngaoundéré, Kribi-Edéa) ;
- Le renouvellement du parc de la CAMRAIL avec l'acquisition de 25 Voitures Voyageurs ;
- L'opérationnalisation complète de la plateforme portuaire de Kribi et l'extension/démarrage des travaux de construction de nouvelles plateformes (Limbe-Ngueme, Kribi 2) ;
- La préparation du lancement des travaux de construction du Port de Limbé.

Renforcement de l'offre en énergie électrique et en eau potable

- la mise en service et l'optimisation de l'exploitation de l'ensemble des projets de barrage en cours de réalisation (Bini à Warak, usine de pied de Lom Pangar, Mekin) ;
- La finalisation de la préparation et le lancement de nouveaux projets de barrages en privilégiant le mode Partenariat Public Privé (Grand-Eweng 1800 MW, Menchum 72 MW, Mouila-Mogue 420 MW, Katsina-Ala 485 MW, Cholet 600 MW, etc.) ;
- La densification des réseaux de ligne de transport et l'interconnexion des réseaux Nord-Sud (Memve'ele-Kribi 225KV, Mekin-Mbalmayo 30KV, Ngaoundéré-Tibati 225KV, Tibati-Gaoundal 30KV, Bertoua-Garoua Boulai-Meiganga-Ngaoundéré 225KV, Yaoundé-Abong-mbang 225KV, Nkongsamba-Bafoussam 225KV, Ngaoundéré-Djamena. 225KV, Nachtigal-Bafoussam 400 KV ; l'Interconnexion Tchad-Cameroun et l'Interconnexion RIS-RIN) ;
- La mise en œuvre des projets d'électrification rurale (projet d'électrification rurale d'accès à l'électricité dans les zones sous desservies (PERACE)) ;
- La densification du réseau d'alimentation en eau potable (projet PAEPYS à partir de la Sanaga, Programme d'urgence pour la ville de Yaoundé, les régions du Sud-ouest, de l'Ouest, du Nord-Ouest, du Centre, etc.).

Développement de l'habitat social, du numérique et la modernisation du cadastre

- La poursuite du Programme Gouvernemental de construction de logements sociaux (à Yaoundé et Douala, Meyomessala, Nkondom, Kribi, Bertoua, etc), et l'accélération des travaux en vue d'assurer l'habitabilité des logements déjà construits ;
- La finalisation du programme de Développement des Capitales Régionales : Bafoussam, Bertoua, Garoua ;
- La finalisation du projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes ;
- Le renforcement de la sécurisation du foncier à travers l'informatisation des conservations foncières (62 conservations foncières à informatiser) et l'accélération du projet réseau géodésique ;
- La mise en service des infrastructures de télécommunications à large bande dans le cadre du projet d'Extension d'un Backbone National à Fibre Optique (Phase IV) et la Mise en place de la Central African Backbone.

Au niveau du Secteur Rural

L'enveloppe budgétaire de 545,99 milliards de FCFA prévue pour ce secteur sur le triennat 2022-2024, dont 149,81 milliards de FCFA en 2022, permettra :

- La réalisation effective du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage (RGAE) ;
- L'optimisation des mécanismes d'appui aux producteurs en matériel agricole et végétal ;
- La poursuite de l'aménagement des bassins de production, et la modernisation des infrastructures et équipements de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles ;
- La poursuite du programme d'aménagement des périmètres hydroagricoles aménagés dans le grand Nord et la mise en concession desdits périmètres ;
- La poursuite du soutien aux grandes unités de production (CDC, PAMOL, SEMRY, SODECOTON) ;
- La construction, réhabilitation et équipement des unités, de commercialisation et de transformation des produits d'élevage bovin (projet de développement de la commercialisation des bétails et des infrastructures d'élevage, projet PRODEL, acquisition des équipements pour l'opérationnalisation des centres de lait, construction des aires d'abattage dans les communes en ressources transférées aux CTD) ;
- La poursuite de la construction, réhabilitation et équipement des infrastructures de pêche (projet d'amélioration du débarcadère et du marché de poisson à Youpwe dans la ville de Douala, etc.).

Au niveau du Secteur des Industries et Services

Une enveloppe budgétaire de 107,8 milliards de FCFA est prévue pour le triennat 2022-2024, dont 31,37 milliards de FCFA en 2022. Cette dotation est principalement orientée vers :

- L'opérationnalisation du Plan Directeur d'industrialisation (PDI) ;
- La promotion du label « made in Cameroon » à travers, la Construction d'un laboratoire de métrologie, l'accompagnement des structures d'encadrement des artisans, la promotion de l'artisanat local et la mise en place des pépinières d'entreprise (Edea) ;
- Le Renforcement de la gouvernance des unités de production artisanales et du dispositif de vérification et de contrôle des normes sur les produits importés et locaux ;
- La poursuite de l'aménagement des sites touristiques prioritaires (lancement de la vallée de la Mingo à Yaoundé, etc.) ;
- La Mise en place de la technopole agroindustrielle de Ouassa-Baboute ;
- L'accompagnement des acteurs du secteur minier artisanal en matière de production et de commercialisation des substances minérales à travers la canalisation de l'or ;
- L'achèvement et l'opérationnalisation des premières zones économiques prioritaires (Douala, Kribi, Limbé, et Maroua).

III.2.2 Développement du capital humain

Le principal défi est de disposer d'hommes et de femmes en bonne santé et bien formés, capables de porter une croissance forte et durable. De même, il est question de moderniser le système de sécurité et de protection sociale. Plus concrètement :

Au niveau du Secteur Santé et nutrition

La dotation générale pour le triennat 2022-2024 s'élève à 620,67 milliards de FCFA, dont 203,23 milliards de FCFA en 2022. Les dépenses dans ce secteur seront principalement destinées à :

- La prise en charge des activités du plan de riposte contre la COVID-19 ;
- La poursuite de la mise en place des préalables pour le déploiement de la Couverture Santé Universelle (CSU) à travers (i) la construction, la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires, y compris les logements d'astreintes pour le personnel de santé ; (ii) l'acquisition des tricycles/motos ambulances ; (iii) l'organisation des activités de la réforme hospitalière en prélude à la CSU ;
- La construction, la réhabilitation, le relèvement du plateau technique des formations sanitaires de la 4^{ème} à la 6^{ème} catégorie (CSI, CMA, HD) ;
- L'appui des formations sanitaires de 4^{ème} catégorie en équipements de contrôle, de mesures et d'essais pour la maintenance des équipements biomédicaux ;
- L'équipement des hôpitaux de districts en équipements d'imagerie médicale ;
- L'achèvement des projets de construction des hôpitaux régionaux engagés dans le cadre du PLANUT.

Au niveau du Secteur de l'éducation et de la formation professionnelle

Dans ce secteur, une dotation de 2241,76 milliards de FCFA est projetée pour le triennat 2022-2024, dont 718,82 milliards de FCFA en 2022. Ces ressources sont principalement destinées à :

- L'extension de la couverture du Préscolaire en zone rurale par la construction des salles de classe dans les établissements préscolaires et des logements d'astreinte pour les enseignants en zone rurale ;
- La construction et l'équipement des lycées professionnels (Ekounou/Yaoundé, Douala) et la généralisation du numérique dans les enseignements secondaires ;
- L'octroi des subventions aux Écoles Maternelles privées et aux établissements d'enseignement secondaire privés ;
- La facilitation de la fourniture des manuels aux apprenants à travers l'octroi des paquets minimum ;
- La poursuite de la mise en place de la « politique du livre scolaire » à travers le projet PAREC ;
- Le renforcement de la formation professionnelle (Projet de transfert des compétences dans le domaine de la Formation Professionnelle avec la TIKA).

Au niveau du Secteur développement social

Dans ce secteur, l'accent sera mis sur :

- Le démarrage des travaux de réhabilitation du Centre National des personnes Handicapés Cardinal Paul Emile Leger de Yaoundé ;
- La poursuite de la mise en œuvre de la politique gouvernementale de soutien aux personnes les plus pauvres et vulnérables à travers le projet « filets sociaux » ;
- La poursuite de la restauration et l'aménagement du patrimoine culturel (Construction de la maison de la Culture de NTUI, Baham, Mora, construction d'un bâtiment r+2 de la réserve archéologique nationale d'Ekounou) ;
- L'extension du régime de sécurité sociale aux travailleurs (du secteur informel) non pris en compte et le renforcement des capacités économiques des femmes ;
- la prise en charge des réfugiés et des déplacés dans les foyers de tension sécuritaire (Grand Nord, le Sud-ouest, Nord-Ouest et l'Est) ;
- la poursuite du Projet Filets Sociaux, orientés vers les ménages durement affectés par la COVID-19.

III.2.3 Promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique

Dans ce domaine, l'objectif global poursuivi est de promouvoir et favoriser l'accès à un emploi décent pour un grand nombre de travailleurs. Ceci, à travers l'élargissement et la valorisation des opportunités de création d'emplois dans l'économie, à travers :

- L'appui aux micros projets en instance au PIAASI notamment ;
- L'organisation et réintégration en auto-emploi des migrants camerounais de retour de la côte méditerranée ;
- L'octroi de subventions en investissement (au Programme d'Appui à la Création et au Développement des PME, au programme TRANSFAGRI) ;
- L'appui aux initiatives d'incubation dans universités et grandes écoles ;
- La structuration et l'installation en emploi indépendant des acteurs informel dans le secteur de l'économie numérique ;

- Le financement des projets des jeunes dans le cadre du « Plan Triennal Spécial Jeunes ».

III.2.4 Gouvernance, décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat

Dans le domaine de la gouvernance, les principaux défis concernent l'implication plus accrue des populations dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'amélioration significative du climat des affaires. La dotation dans ce domaine pour le triennat 2022-2024 est de 2554,61 milliards de FCFA, dont 797,35 milliards de FCFA en 2022.

En matière de gouvernance politique et de décentralisation, il s'agit de mener des actions relatives à :

- La poursuite de l'opérationnalisation du Code général des collectivités territoriales décentralisées (CTD), notamment à l'exercice complet des compétences transférées aux Conseils Régionaux et aux Communes ;
- La poursuite de la réhabilitation de la NASLA à Buea, dans la perspective de la mise en place de fonction publique locale ;
- La poursuite de la mise en œuvre du Programme de Développement Participatif (PNDP);
- L'opérationnalisation Programme de Développement Économique et Social des Villes Secondaires exposées à des facteurs d'instabilité (PRODESV) ;
- L'opérationnalisation du schéma national et la finalisation des schémas régionaux d'Aménagement du territoire récemment élaborés ;
- La conduite effective du 4^{ème} recensement général de la Population ;

En matière de gouvernance administrative et financière, il s'agit de mener des actions relatives à :

- La poursuite de la mise en œuvre du plan global de réformes des finances publiques pour la période 2022-2024 ;
- La poursuite des travaux de construction de l'immeuble siège de l'Assemblée Nationale et l'achèvement de l'équipement du nouvel immeuble siège du CES ;
- La finalisation du programme de construction des Palais de justice (Douala, Edea, Ngoma, etc.) ;
- L'élaboration d'un schéma directeur des réformes budgétaires, des marchés publics et de la décentralisation dans l'administration publique camerounaise ;

En matière de sécurité

- La poursuite des constructions pour l'installation des nouvelles unités militaires créées et l'équipement des troupes ;
- Le renforcement des unités de sécurité automatique par l'extension au plan national, du système intelligent de vidéosurveillance urbaine ;
- La densification de la présence des forces de l'ordre dans le territoire national ;

En matière d'éthique

- La poursuite du soutien à l'agence du service civique national de participation au développement ;

- La prévention des atteintes à la fortune publique à travers l'organisation des formations.

III.3 Le programme d'investissement prioritaire

Le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) est l'outil de sélection et de programmation des projets d'investissements prioritaires du Gouvernement sur une période de trois (03) ans.

Le PIP 2022-2024 s'élabore dans un environnement marqué par : (i) la fin du DSCE et la préparation de la mise en œuvre des politiques déclinées dans la SND30 dès 2022 , (ii) un espace budgétaire fortement contraint par l'important volume des engagements en cours ; (iii) d'importantes contraintes d'endettement ; (iv) la mise en œuvre d'un nouveau Programme Économique et Financier avec le FMI ; (v) les enseignements tirés de la gestion des projets.

Sur la base de ce contexte, les priorités de programmation budgétaire du Gouvernement en investissement pour la période 2022-2024 sont les suivantes :

- Achever et mettre en service les grands projets de première génération ;
- Achever les projets résiduels de la Coupe d'Afrique des Nation (CAN) ;
- Clôturer le Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance (PLANUT) ;
- Rationaliser l'affectation des fonds de contrepartie ;
- Inscrire le Plan Triennal Spécial Jeune (PTSJ) dans une perspective d'achèvement ;
- Avoir une attention particulière sur les dotations des CTD ;
- Prévoir des dotations pour les plans de reconstruction du Nord-Ouest & du Sud-Ouest et de l'Extrême Nord ;
- Limiter l'inscription de nouveaux projets ;
- Poursuivre les démarches engagées dans le cadre du Programme Économique et Financier avec le FMI pour la rationalisation des nouveaux engagements sur ressources extérieures ;
- Renforcer le suivi de la performance des projets à financement extérieur ;

Le PIP 202-2024, document de référence encadrant l'engagement des nouveaux grands projets d'investissement, s'inscrit dans le cadre des déterminants de la dépense pour le triennat. Il permet de :

- améliorer l'impact de l'investissement public ;
- renforcer la préparation et la priorisation des projets au sein des administrations ;
- limiter la pratique du saupoudrage, au regard de la multiplicité des projets et programmes qui se juxtaposent souvent, rendant inefficaces les projets mis en œuvre ;
- renforcer la cohérence du portefeuille des projets d'investissement public du Gouvernement, en relation avec la Stratégie Nationale de Développement ;
- organiser la déclinaison de la Stratégie Nationale de Développement en projets opérationnels, cohérents et mutuellement intégrés, par année de mise en œuvre.

De plus, ce cadre accorde une attention particulière au suivi de la mise en œuvre des projets qui y sont retenus, à la fois :

- sur le plan budgétaire, à travers une allocation de ressources optimales et en priorité, en vue de leur mise en œuvre efficace ;
- en termes de suivi étroit de la mise en œuvre pour s'assurer de l'effectivité des réalisations, et apporter des corrections aux obstacles entravant la bonne réalisation des projets retenus.

Le PIP 2022-2024, a pour objectif principal, la mise en œuvre de la considération clé de la SND30 relative à « l'achèvement de tous les projets en cours et la finalisation de toutes les modalités de mise en service complet des infrastructures issues des grands projets de 1ère génération ».

La sélection et la programmation des projets suivant ces considérations sont présentées en annexe.

IV. CONCLUSION

Le DPEB (2022-2024) est le document produit en vue de l'organisation du débat d'orientation budgétaire dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances (PLF) au titre de l'exercice 2022. Ce document permet au Parlement d'avoir une meilleure lisibilité sur les hypothèses macro-économiques et budgétaires ainsi que les orientations de la politique économique qui soutendent le projet de loi de finances 2022 en cours d'élaboration. Le DPEB dresse par ailleurs l'état d'exécution du budget de l'exercice 2020.

En résumé, en ce qui concerne la situation macroéconomique, il y a lieu de relever qu'après le fort ralentissement à 0,7% observé en 2020, la croissance devrait remonter à 3,5% en 2021 puis à 4,4% en 2022. Pour ce qui est de la gestion des finances publiques, conformément aux modifications intervenues dans la loi de finances rectificative, la dotation globale des dépenses de l'exercice 2020 est passée de 4 951,7 milliards à 4 409,0 milliards, soit une baisse de 847,8 milliards (-16,3%) par rapport à l'exercice 2019. Les dépenses exécutées s'élèvent à 4 341,8 milliards, soit un taux d'exécution de 98,5%.

Quant aux orientations stratégiques des politiques publiques pour la période 2022-2024, les différents défis portent sur la mise en service des grands projets, la modernisation des facteurs de production dans le secteur rural et agricole, la poursuite la stratégie globale de riposte sanitaire face au Covid-19 notamment à travers le renforcement du dispositif de veille sanitaire et la poursuite de la stratégie de déploiement de la vaccination. De plus, le Gouvernement entend durant ce triennat, les actions seront menées en faveur du renforcement et de la consolidation du processus de décentralisation.

Relativement à la politique du Gouvernement en matière de finances publiques sur le prochain triennat, elle va continuer de reposer sur un effort de consolidation budgétaire visant à assurer la soutenabilité du déficit budgétaire, dans l'optique d'éviter un endettement public non viable tout en garantissant la bonne mise en œuvre de la SND30 en cohérence avec les orientations du nouveau Programme Économique et Financier négocié récemment avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Ainsi, sur la base des hypothèses macroéconomiques et des efforts envisagés en matière de politique fiscale, ainsi que des financements potentiels (intérieurs et extérieurs) auxquels peut s'attendre l'Etat du Cameroun, les projections des ressources totales de l'Etat en 2022 sont de 5 649,7 milliards, en hausse de 68,4 milliards en valeur absolue et 1,2% en valeur relative par rapport à 2021. A moyen terme, ces ressources s'établiraient à 5 983,2 milliards entre 2023 et 2024 ; soit une augmentation de 333,5 milliards (+5,9%) par rapport à 2022.

En ce qui concerne les dépenses, les perspectives budgétaires pour le triennat 2022-2024, prévoient les projections de 2541 milliards, 2652,8 milliards et 2801,7milliards pour le volet fonctionnement et de 1478 milliards, 1712,8 milliards et 1833milliards pour l'investissement.

En mettant en relation les recettes propres de l'Etat et ses dépenses telles que projetées ci-dessus, il se dégage un déficit budgétaire global de 516,8 milliards en 2022 contre 753,9 milliards en 2021 ; soit une réduction de 237 milliards du besoin de financement dudit déficit. Au cours de la période 2023-2024, le déficit budgétaire devrait poursuivre sa tendance baissière conformément à l'objectif de consolidation de la politique budgétaire pour se situer en moyenne à 444,4 milliards. Ainsi, le déficit budgétaire global devrait se situer à 2% du PIB en 2022 contre 3,1% en 2021. A moyen terme, ce déficit devrait connaître une décrue pour s'établir à 1,8% en 2023 et 1,3% en 2024.

Pour faire face à ce déficit, la politique de financement et d'endettement devrait être ambitieuse, mais prudente. Elle devrait viser la mobilisation de l'épargne nationale et les emprunts sur les marchés nationaux et régionaux. En matière d'endettement extérieur, le principe de prudence appelle à la recherche de financements beaucoup plus concessionnels.

ANNEXE 1: TOFE 2022-2024

	2020		2021		2022	2023	2024	
	LFR	Réal	LFI	FMI	LFR	Proj.	Proj.	
<i>(En milliards de F.CFA)</i>								
Total ressources	4 707,0	4 662,0	4 900,0	5 491,8	5 581,3	5 649,7	5 832,2	6 134,3
Recettes internes et dons	2 950,5	3 212,3	3 456,5	3 665,0	3 530,8	3 973,2	4 270,4	4 665,7
Recettes pétrolières	269,7	428,2	393,0	536,0	536,0	538,0	523,0	509,0
Recettes non pétrolières	2 578,8	2 749,2	2 956,6	3 022,0	2 930,1	3 293,9	3 657,3	4 061,2
Recettes fiscales	2 374,8	2 560,5	2 743,1	2 821,0	2 743,1	3 088,7	3 438,0	3 826,6
Impôts et taxes	1 724,8	1 852,8	1 938,4	1 993,4	1 938,4	2 184,8	2 444,6	2 763,4
Recettes douanières	650,0	707,8	804,7	827,6	804,7	903,9	993,4	1 063,1
Recettes non fiscales	204,0	188,7	213,5	201,0	187,0	205,2	219,2	234,6
Dons	102,0	34,8	106,9	107,0	64,7	141,3	90,1	95,6
Projets	29,0	20,4	30,4	30,0	30,4	32,3	34,5	36,9
Programme	73,0	14,4	76,5	77,0	34,3	109,0	55,6	58,7
Financement Brut	1 756,5	1 449,8	1 443,4	1 826,8	2 050,4	1 676,5	1 561,8	1 468,6
Prêts projet	655,0	449,6	703,4	703,8	703,4	747,5	908,8	972,6
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	214,5	97,8	260,0	247,0	230,0	259,0	223,0	96,0
Dont FMI	90,0	45,1		161,0	161,0	85,0	86,0	43,0
UE	16,0				16,0			
AFD	0,0				0,0			
BM	55,5				53,0			
BAD	53,0	52,7						
Autres				86,0		174,0	137,0	53,0
Emission des titres (MLT)	420,0	386,1	350,0	230,0	350,0	350,0	350,0	350,0
Financement bancaire (hors titres pub)	80,0	181,0	30,0	30,0	111,0	120,0	80,0	50,0
Autres emprunts (Eurobonds en 2021)	0,0	45,4		450,0	450,0			
DTS FMI						200,0		
Financement exceptionnel	387,0	289,9	100,0	166,0	206,0			
Dont FMI	135,6	223,2						
UE (Fonds de concours CAS-Covid)	2,0							
AFD (Fonds de concours CAS-Covid)	6,5	5,3						
BM (Fonds de concours CAS-Covid)	22,0							
BAD	70,4	57,6						
BDEAC	20,0	0,5						
PME (*) (Fonds de concours CAS-Covid)	9,0							
Allegement dette extérieure	118,0		100,0	166,0	166,0			
Autres financements (Fonds de concours CAS-Covid)	3,5	3,3			40,0			
Dépenses totales et prêts nets	4 707,0	4 617,4	4 900,0	5 420,0	5 581,2	5 649,7	5 832,1	6 134,3
Dépenses courantes	2 241,0	2 497,3	2 305,6	2 403,0	2 430,6	2 541,0	2 652,8	2 801,7
Dépenses de personnel	1 040,1	1 050,2	1 069,8	1 070,0	1 069,8	1 124,8	1 167,0	1 211,7
Achats de biens et services	663,3	821,9	706,9	707,0	731,9	768,0	793,1	848,8
Transferts et subventions	537,6	625,2	528,8	626,0	628,8	648,2	692,6	741,2
Dépenses de capital	1 254,3	1 047,3	1 352,0	1 384,8	1 352,0	1 478,0	1 712,8	1 833,0
Dépenses s/financemts exter,	684,0	470,0	733,8	733,8	733,8	779,8	943,3	1 009,5
Dépenses s/ressources propres	542,2	552,3	583,2	616,0	583,2	653,3	736,4	788,1
Dépenses de Participation/restructuration	28,1	25,0	35,0	35,0	35,0	45,0	33,0	35,4
Prêts nets		41,8	-20,0	-20,0	-20,0			
Fonds de Financement Covid-19	180,0	161,9	100,0	195,0	200,0	70,0		
Fonds de relance production locale			50,0	50,0	30,0	30,0	60,0	60,0
Additif Décentralisation (DGD)			30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0
Service de la Dette	1 031,7	869,1	1 082,4	1 377,2	1 558,7	1 500,7	1 376,6	1 409,6
Service de la dette extérieure	492,0	353,4	591,0	850,0	886,0	702,4	761,0	778,0
Principal	339,6	217,9	394,0	704,0	704,0	528,0	595,0	605,0
Dont Rachat Eurobonds 2015					300,0			
Intérêts	152,4	135,5	197,0	146,0	182,0	174,4	166,0	173,0
Service de la dette intérieure	539,7	515,7	491,4	527,2	672,7	798,3	615,6	631,6
Principal	345,8	270,4	287,8	288,0	438,0	531,7	387,0	367,5
Dont ECMR	0,0		91,3			50,0	50,0	
Correspondants		19,4	20,0			30,0	50,0	50,0
Accumulation dépôt BEAC/Remboursement avances statutaires					150,0	58,0	58,0	58,0
Réduction encours BTA						0,0	0,0	0,0
Intérêts	49,9	73,7	65,2	65,2	65,2	82,6	65,7	71,9
Crédits de TVA	72,0	79,0	72,0	72,0	72,0	84,0	84,0	84,0
Reste à payer Trésor/Dette non structurée CAA	72,0	92,6	66,5	102,0	97,5	100,0	78,9	108,2
Dont Restes à Payer	52,0	80,9	50,0	50,0	81,0	85,0	63,9	93,2
Dette non structurée CAA	20,0	11,7	16,5	52,0	16,5	15,0	15,0	15,0
Dette fiscale compensée	0,0							
Capacité (+)/Besoin de financement (-)	0,0	44,7	0,0	71,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire non pétrolier (dons compris)	-1 066	-1 043	-826	-986	-1 100	-798	-792	-652
Solde global (base ordo, dons compris)	-986,6	-815,2	-661,7	-661,0	-753,9	-516,8	-500,9	-387,9
Solde global (% PIB, base ordo, dons compris)	-4,5	-3,6	-2,8	-2,7	-3,1	-2,0	-1,8	-1,3
Solde budgétaire de référence CEMAC	-3,9	-3,6	-2,8	-3,1	-3,5	-2,3	-2,1	-1,4
Recettes non pétrolières nettes des remboursements des crédits de TVA	2 507	2 670,2	2 884,6	2 950,0	2 858,1	3 210	3 573	3 977
Pression fiscale	11,4%	11,7%	12,3%	12,2%	11,8%	12,5%	13,0%	13,5%
Soutenabilité Dép. personnel	45,2%	42,3%	40,1%	38,9%	40,1%	37,4%	34,8%	32,4%
PIB nominal	22 037	22 776	23 448,0	24 169,0	24 231	25 749	27 514	29 445
Taux croissance (%)	-1,1	0,7	3,3	3,6	3,4	4,4	5,0	5,1
Déflateur du PIB	-1,3	-1,0	1,9	2,0	3,0	1,9	1,9	1,9

ANNEXE 2 : TOFE 2022-2024 (% du PIB)

(En % du PIB)	2020		2021			2022	2023	2024
	LFR 2020	Réal.	LFI	FMI	LFR	Proj.	Proj.	
Total ressources	21,4	20,5	20,9	22,7	23,0	21,2	21,2	20,8
Recettes internes et dons	13,4	14,1	14,7	15,2	14,6	15,4	15,5	15,8
Recettes pétrolières	1,2	1,9	1,7	2,2	2,2	2,1	1,9	1,7
Recettes non pétrolières	11,7	12,1	12,6	12,5	12,1	12,8	13,3	13,8
Recettes fiscales	10,8	11,2	11,7	11,7	11,3	12,0	12,5	13,0
Impôts et taxes	7,8	8,1	8,3	8,2	8,0	8,5	8,9	9,4
Recettes douanières	2,9	3,1	3,4	3,4	3,3	3,5	3,6	3,6
Recettes non fiscales	0,9	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Dons	0,5	0,2	0,5	0,4	0,3	0,5	0,3	0,3
Projets	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres	0,3	0,1	0,3	0,3	0,1	0,4	0,2	0,2
Financement Brut	8,0	6,4	6,2	7,6	8,5	5,7	5,7	5,0
Prêts projet	3,0	2,0	3,0	2,9	2,9	2,9	3,3	3,3
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	1,0	0,4	1,1	1,0	0,9	1,0	0,8	0,3
Emission des titres	1,9	1,7	1,5	1,0	1,4	1,4	1,3	1,2
Financement bancaire	0,4	0,8	0,1	0,1	0,5	0,5	0,3	0,2
Autres emprunts	0,0	0,2	0,0	1,9	1,9	0,0	0,0	0,0
Financements exceptionnels	1,8	1,3	0,4	0,7	0,9	0,0	0,0	0,0
Dépenses totales	20,5	19,4	20,2	21,4	22,0	21,4	20,9	20,5
Dépenses courantes	10,2	11,0	9,8	9,9	10,0	9,9	9,6	9,5
Dépenses de personnel	4,7	4,6	4,6	4,4	4,4	4,4	4,2	4,1
Achats de biens et services	3,0	3,6	3,0	2,9	3,0	3,0	2,9	2,9
Transferts et subventions	2,4	2,7	2,3	2,6	2,6	2,5	2,5	2,5
Dépenses de capital	5,7	4,6	5,8	5,7	5,6	5,7	6,2	6,2
Dépenses s/financemnt exter.	3,1	2,1	3,1	3,0	3,0	3,0	3,4	3,4
Dépenses s/ressources propres	2,5	2,4	2,5	2,5	2,4	2,5	2,7	2,7
Dépenses de Participation/restructuration	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Prêt nets	0,0	0,2	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0
Financement Fonds Covid-19	0,8	0,7	0,4	0,8	0,8	0,3	0,0	0,0
Fonds de relance production locale			0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2
Additif Décentralisation (DGD)			0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Service de la Dette	4,7	3,8	4,6	5,7	6,4	5,8	5,0	4,8
Service de la dette extérieure	2,2	1,6	2,5	3,5	3,7	2,7	2,8	2,6
Principal	1,5	1,0	1,7	2,9	2,9	2,1	2,2	2,1
Intérêts	0,7	0,6	0,8	0,6	0,8	0,7	0,6	0,6
Service de la dette intérieure	2,4	2,3	2,1	2,2	2,8	3,1	2,2	2,1
Principal	1,6	1,2	1,2	1,2	1,8	2,1	1,4	1,2
Intérêts	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
Crédits de TVA	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Restes à payer/Arriérés intérieurs (y compris Remboursement dette marketteurs)	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4

ANNEXE 3 : Répartition de la masse salariale

Tableau 29 : Répartition de la masse salariale et des effectifs par groupe sectoriel

Groupe sectoriel	Effectif	Masse salariale de Jan_Mai 2021	Poids des effectifs	Poids des MS
Secteurs sociaux	187 887	245 981 262 783	54,5%	59,6%
Production et commerce	14 380	14 197 843 215	4,2%	3,4%
Infrastructures productives	7 016	7 072 525 654	2,0%	1,7%
Administration générale et financière	32 639	22 840 535 448	9,5%	5,5%
Défense et Sécu	89 022	101 442 533 466	25,8%	24,6%
Souveraineté et Gouvernance	14 039	21 017 164 075	4,1%	5,1%
Total général	344 982	412 551 864 641	100,00%	100,00%

Source : MINFI/DDPP

Tableau 30 : Répartition de la masse salariale et des effectifs par administration en mai 2021

Chap. Budg	Administration	Effectif	Poids des effectifs	Poids des masses salariales
1	Présidence de la République	1 497	0,43%	0,30%
2	Services Rattachés à la Présidence de la République	15	0,00%	0,01%
4	Services du Premier Ministre	441	0,13%	0,12%
6	Ministère des Relations Extérieures	1 489	0,43%	1,58%
7	Ministère de l'Administration Territoriale	16 267	4,72%	1,80%
8	Ministère de la Justice	10 253	2,97%	2,95%
9	Cour Suprême	24	0,01%	0,03%
10	Ministère des Marchés Publics	1 261	0,37%	0,38%
11	Ministère Chargé du Contrôle Supérieur de l'Etat	320	0,09%	0,10%
12	Délégation Générale à la Sûreté Nationale	24 003	6,96%	6,99%
13	Ministère de la Défense Nationale	65 019	18,85%	17,60%
14	Ministère de la Culture	443	0,13%	0,12%
15	Ministère de l'Education de Base	57 911	16,79%	15,70%
16	Ministère des Sports et de l'Education Physique	2 826	0,82%	1,01%
17	Ministère de la Communication	380	0,11%	0,11%
18	Ministère de l'Enseignement Supérieur	6 294	1,82%	3,61%
19	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	1 183	0,34%	0,46%
20	Ministère des Finances	11 351	3,29%	2,39%
21	Ministère du Commerce	1 593	0,46%	0,33%
22	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire	1 468	0,43%	0,42%
23	Ministère du Tourisme et des Loisirs	621	0,18%	0,14%
25	Ministère des Enseignements Secondaires	92 573	26,83%	31,86%
26	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique	3 084	0,89%	0,91%
27	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local	345	0,10%	0,12%
28	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable	556	0,16%	0,13%

Chap. Budg	Administration	Effectif	Poids des effectifs	Poids des masses salariales
29	Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique	770	0,22%	0,20%
30	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	3 885	1,13%	1,00%
31	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales	3 323	0,96%	0,81%
32	Ministère de l'Énergie et de l'Eau	909	0,26%	0,21%
33	Ministère des Forêts et de la Faune	3 064	0,89%	0,67%
35	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	2 970	0,86%	0,77%
36	Ministère des Travaux Publics	1 805	0,52%	0,45%
37	Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat	718	0,21%	0,19%
38	Ministère des Domaines et des Affaires Foncières	1 531	0,44%	0,36%
39	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat	567	0,16%	0,16%
40	Ministère de la Santé Publique	17 447	5,06%	4,45%
41	Ministère Travail et de la Sécurité Sociale	582	0,17%	0,14%
42	Ministère des Affaires Sociales	1 386	0,40%	0,31%
43	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille	808	0,23%	0,18%
45	Ministère Postes et Télécommunications	1 110	0,32%	0,29%
46	Ministère des Transports	943	0,27%	0,22%
50	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative	1 947	0,56%	0,43%
	CUMUL	344 982	100,0%	100,0%

Source : MINFI/DDPP

ANNEXE 4 : Le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) du Gouvernement pour la période 2022-2024

N°	Projets	coût total (en milliards)	année de démarrage	Maitre d'ouvrage
Axes d'intervention	Renforcement de l'Etat de droit et sécurité des personnes et des biens			
objectif stratégique	Afin d'améliorer la gouvernance politique et institutionnelle, la priorité sera accordée au cours des dix prochaines années : (i) au renforcement de l'état de droit et la protection des droits humains ; (ii) au parachèvement de la réforme de la justice en vue de consolider le pouvoir judiciaire ; (iii) à l'intensification de la lutte contre l'insécurité, la criminalité et le terrorisme ; (iv) au renforcement de la prévention et de la gestion des crises ; et (v) à l'amélioration de la communication institutionnelle.			
N°	Projets	coût total (en milliards)	année de démarrage	Maitre d'ouvrage
01	Projet De Construction Du Nouvel Immeuble Siege De L'assemblée Nationale	60	EN COURS	AN
02	Projet d'extension au plan national, du système intelligent de vidéosurveillance urbaine	108	EN COURS	DGSN
Axes d'intervention	Développement de la productivité et de la production agropastorale			
objectif stratégique	En matière de production agropastorale, il sera question de stimuler le développement des grandes et moyennes exploitations agricoles en vue d'accroître la productivité, la production et la compétitivité des produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques et en s'appuyant sur : (i) la promotion d'une approche par filière structurée autour des chaînes de valeurs agropastorales et halieutiques, tout en tenant compte des spécificités liées aux différentes zones agro-écologiques ; (ii) le soutien de l'accès aux intrants ; (iii) la promotion des technologies les plus efficaces ; et (iv) la vulgarisation des résultats de la recherche.			
N°	Projets	coût total (en milliards)	année de démarrage	Maitre d'ouvrage
01	Programme De Promotion De L'entreprenariat Agropastoral Des Jeunes (Pea-Jeunes)	42	EN COURS	MINADER
02	Projet De Développement Des Chaînes De Valeurs Agricoles: PD-CVA	75	EN COURS	MINADER
03	Projet d'Appui au Développement de la filière Agricole (PADFA II)	27	En COURS	MINADER
04	Projet De Développement De La Commercialisation De Bétaïls Et Des Infrastructures D'elevage (Pd-Cobie)	27	EN COURS	MINEPIA
05	Projet De Développement De L'elevage (Prodel)	65	EN COURS	MINEPIA
06	Livestock And Fisheries Development Project, North West Région (Lifidep)	58	EN COURS	MINEPIA
07	Projet De Développement Des Chaînes De Valeurs Elevage Et Pisciculture	54	EN COURS	MINEPIA
08	Développement De La Chaîne De Valeur Riz	110	2023	MINADER
09	Aménagement de 15280ha de Périmètre Hydro-Agricole Dans L'Adamaoua	19	2023	MINEPIA
10	Phase II Planut Volet "Pêches Et Elevage"	32	2023	MINEPIA
Axes d'intervention	Développement des infrastructures productives/infrastructure Energétiques			
objectif stratégique	Porter la capacité installée de production d'électricité à 5000Mw d'ici 2030. Pour ce faire, le Gouvernement poursuivra sa politique de développement d'un mix énergétique basé sur : (i) l'énergie hydroélectrique ; l'énergie photovoltaïque ; (iii) l'énergie thermique à base du gaz ; et (iv) l'énergie issue de la biomasse. S'agissant spécifiquement de l'énergie hydroélectrique, le Gouvernement poursuivra le développement des ouvrages de production à travers la réalisation des projets en privilégiant l'approche des Partenariats Public-Privé et des productions indépendantes d'électricité. D'autre part, afin de garantir l'accès de tous à l'eau et l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau, le Gouvernement va poursuivre la réhabilitation, l'extension et la construction des infrastructures de production et de transport et de distribution d'eau potable.			
N°	Projets	coût total (en milliards)	année de démarrage	Maitre d'ouvrage
01	Composantes Barrage Réservoir De Lom Pangar (6 Milliards De M3) + Usine De Pied (30mw)	73	EN COURS	MINEE
02	Alimentation En Eau Potable (Aep) De La Ville De Yaoundé A Partir De La Sanaga (Paepys)	410	EN COURS	MINEE
03	Projet De Construction Du Barrage Natchigal	400	EN COURS	MINEE
04	Projet D'interconnexion Des Réseaux Electrique Du Cameroun Et Du Tchad et d'interconnexion des réseaux RIS et RIN (BAD et BBM)	319	EN COURS	MINEE
05	projet de construction des lignes yaoundé-abong mbang en 225 kv, et Nkongsamba-Bafoussam En 225 Kv	65	EN COURS	MINEE
06	projet de remise à niveau des réseaux de transport de l'électricité et de la réforme du secteur (PRRTERS)	221	EN COURS	MINEE
07	Construction Du Barrage Hydro-Electrique De Bini A Warak	213	EN COURS	MINEE
08	Projet D'électrification Rurale Et D'accès A L'énergie Dans Les Zones Sous Desservies (PERACE)	85	EN COURS	MINEE

N°	Projets	coût total (en milliards)	année de démarrage	Maitre d'ouvrage
09	Construction des lignes de transport électrique 225 kv Ebolowa-Kribi et 90 Kv Mbalmayo-Mekin et Leurs Ouvrages Connexes (Phase 2 achèvement)	51	2021	MINEE
10	Projet D'électrification Par Systèmes Solaires Photovoltaïques. Phase III achèvement : 200 Localités	96	2021	MINEE
11	Projet de construction d'une centrale thermique à Gaz à Limbé et la ligne de transport associée	25	2022	MINEE
12	Composante ligne électrique de Nachtigal : Ligne De Transport 400 Kv Nachtigal-Bafoussam Et Ouvrages Connexes	167	2022	MINEE
13	Projet de construction de la station d'adduction d'eau potable de Japoma à Douala	49	2023	MINEE
14	Projet de réhabilitation et extension de capacité du système de traitement et de distribution d'eau pour les villes de Buea, Tiko Et Mutengene	68	2023	MINEE
15	Projet de construction de mini centrales hydroélectriques de Colomines et de Ndokayo dans la région de l'Est	70	2023	MINEE
16	Projet de réhabilitation de 350 stations SCANWATER sur toute l'étendue du territoire national	75	2023	MINEE
17	Projet d'amélioration de la desserte en eau potable dans 20 centres secondaires	33	2024	MINEE
18	Projet d'aménagement hydroélectrique de Ngoyla	200	2024	MINEE
19	Projet D'aménagement Hydroélectrique De Menchum	165	2024	MINEE
Axes d'intervention	Développement des infrastructures productives/Infrastructures de télécommunication.			
objectif stratégique	L'objectif est de faciliter l'accès des TIC au plus grand nombre en assurant un espace numérique performant et sécurisé avec un indice d'accès moyen supérieur à 0,4. Plus spécifiquement, il s'agira de développer un écosystème numérique de dernière génération à travers le parachèvement des travaux en cours			
N°	Projets	coût total (en milliards)	année de démarrage	Maitre d'ouvrage
01	Réseau National De Télécommunication D'urgence: Système Télécommunication	93	EN COURS	MINPOSTEL
02	Projet Dorsale A Fibre Optique De L'Afrique Centrale (Cab)	30	EN COURS	MINPOSTEL
03	Projet D'accélération De La Transformation Numérique Au Cameroun	58	2022	MINPOSTEL
04	Cameroon ICT Project	56	2023	MINPOSTEL
Axes d'intervention	Santé			
objectif stratégique	les autorités entendent garantir à toutes les couches de la population, un accès équitable et universel aux services et soins de santé de base et aux soins spécialisés prioritaires de qualité, avec la pleine participation de la communauté. trois (03) principes fondamentaux vont guider les interventions du Gouvernement, notamment : l'amélioration de la gouvernance du système de santé, le renforcement du plateau technique des hôpitaux centraux et de référence, la valorisation du potentiel thérapeutique local.			
N°	Projets	Coût total (en milliards)	année de démarrage	Maitre d'ouvrage
01	Couverture Santé Universelle CSU (Infrastructures de base)	69	EN COURS	MINSANTE
02	Projet de rénovation du centre national de réhabilitation des personnes handicapées Cardinal Paul Émile Leger (CNRPH)	25	EN COURS	MINAS
03	Plan de riposte Covid19	180	En COURS	MINSANTE
Axes d'intervention	Développement des infrastructures Sportives			
objectif stratégique	Le Gouvernement entend mettre sur pied une stratégie autour de l'économie du sport notamment à travers l'organisation du sport de masse et d'élite, la promotion des activités culturelles et l'organisation permanente des compétitions à tous les niveaux (national, régional et communal) dans diverses disciplines.			
N°	Projets	coût total (en milliards)	année de démarrage	Maitre d'ouvrage
01	Construction Du Complexe Sportif D'Olembé	166	EN COURS	MINSEP
02	Construction Du Complexe Sportif De Japoma A Douala	112	EN COURS	MINSEP
Axes d'intervention	infrastructure et transport /Transport ferroviaire et maritime			
objectif stratégique	Il s'agira de densifier, avec l'appui de partenaires privés, à 5 500 Km le linéaire du réseau ferroviaire à l'horizon 2030, avec la construction de 1 500 km de chemin de fer supplémentaires, de poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur portuaire			
N°	Projets	coût total (en milliards)	année de démarrage	Maitre d'ouvrage

N°	Projets	coût total (en milliards)	année de démarrage	Maitre d'ouvrage
01	Réalisation des travaux d'extension du Port en Eau profonde de Kribi (phase 2)	448	En cours	
02	Projet de Renouvellement du parc de la CAMRAIL : Composante 25 Voitures Voyageurs	13	2021	MINT
03	Aménagement du complexe industrialo-portuaire de Kribi: composante aménagement de la zone logistique du port	10	2021	MINT
04	Aménagement du complexe industrialo-portuaire de Kribi: composante construction de la ligne transport de l'énergie électrique 225 kv	36	2021	MINT
05	Projet Régional d'amélioration de la performance du corridor rail/route Douala-Ndjamen	110	2022	MINT
06	Projet de réhabilitation de l'aéroport international de Douala : composante aéroport	10	2023	MINT
07	Projet De Renouvellement De La Ligne De Chemin De Fer Belabo-Ngaoundéré	43	2023	MINT
Axes d'intervention				
infrastructure et transport / routes				
objectif stratégique	il s'agit de porter la densité à 0,38 km et le pourcentage du réseau bitumé à 50 % respectivement. A travers notamment: la construction ou le bitumage d'au moins 1 626 km de nouvelles routes (avec une priorité pour les routes nationales encore en terre), le parachèvement des projets en cours, mais en également la réhabilitation de 2 200 km de routes bitumées et la construction plus de 1 600 ml d'ouvrages d'art.			
N°	Projets	coût total (en milliards)	année de démarrage	Maitre d'ouvrage
01	Travaux de construction de l'autoroute Yaoundé-Douala (Phase1)	438	EN COURS	MINTP
02	Travaux De Construction De La Section De Route Olama -Bingambo – Granzambi –Kribi	192	EN COURS	MINTP
03	Travaux De Réhabilitation De La Route Mora - Dabanga- Kousseri	65	EN COURS	MINTP
04	Travaux De Désenclavement Du Bassin Agricole De L'ouest	210	EN COURS	MINTP
05	Construction Des Ponts Acrow	56	EN COURS	MINTP
06	Construction de la route Djoum - Mintom :	60	EN COURS	MINTP
07	Construction De La Ring Road	167	EN COURS	MINTP
08	Travaux De Réhabilitation De La Route Babadjou - Bamenda (52,00 Km)	121	EN COURS	MINTP
09	Travaux De Construction De L'autoroute Edea-Kribi (Lot 1), Port En Eau Profonde Lolabé-Ville De Kribi	267	EN COURS	MINTP
10	Bitumage De La Route Batchenga - Ntui - Yoko - Lena - Sengbe - Tibati (N15), Y Compris La Construction D'un Pont Sur Le Fleuve Sanaga A Natigal (N15) .	254	EN COURS	MINTP
11	Construction De La Route Sangmélina-Djoum-Mintom-Frontière Du Congo	100	EN COURS	MINTP
12	Travaux De Réhabilitation De La Route Maroua - Mora (Programme De Transport Multimodal)	38	EN COURS	MINTP
13	Construction d'un pont sur le Logone	36	EN COURS	MINTP
14	Aménagement de l'entrée est de douala (Phase II)	88	EN COURS	MINTP
15	Travaux de bitumage de la route Kumba -Mamfé (t lot 2 : Nfaitock - Mamfé)	71	EN COURS	MINTP
16	Construction du corridor Douala-Yaoundé-Frontière Gabon : section Olounou-Oveng-Frontière Gabon (N17b)avec construction d'un pont sur le fleuve Kom	85	2021	MINTP
17	Complexe Industrialo-portuaire de Kribi : Construction des voies de désenclavement : section Ebolowa-Akom II-Kribi	157	2021	MINTP
18	Projet De Réhabilitations De La Route Edea-Kribi (110km) : section Edéa-Kribi-Campo y compris le pont sur le fleuve Ntem	102	2021	MINTP
19	Réhabilitation De La Rn1 : Maroua-Moutouroua-Magada-Guidiguis	111	2021	MINTP
20	Acquisition du matériel hydraulique et de génie civil pour le FEICOM	54	2021	MINDDVEL
21	Réhabilitation De La Route Nationale N°1 : Ngaoundéré-Garoua	166	2023	MINTP
22	Projet De Transport Multimodal (PTM)-Financement Additionnel	40	2024	MINTP
23	Travaux de réhabilitation de la route Mbalmayo-Sangmélina	29	2023	MINTP
24	Travaux de réhabilitation de la route n°3 Yaoundé –douala (section1 : yaoundé-pont de Ndoupe ; section 2 : pont de ndoupe pont de dibamba)	295	2023	MINTP
Axes d'intervention				
Développement des infrastructures / Modernisation urbaine				
objectif stratégique	le Gouvernement entend mettre sur pied un programme de modernisation urbaine (Urban Renewal Program) afin de développer des villes connectées, inclusives et résilientes, faciliter l'accès à la propriété foncière et immobilière, promouvoir des			

N°	Projets	coût total (en milliards)	année de démarrage	Maitre d'ouvrage
	programmes de logements sociaux sur l'ensemble du territoire, et veiller au respect des outils de planification urbaine (plan d'urbanisation, plan d'occupation des sols, plan de secteurs, etc.).			
N°	Projets	coût total (en milliards)	année de démarrage	Maitre d'ouvrage
01	Projet De Construction De L'autoroute Yaoundé-Nsimalen	284	EN COURS	MINH DU
02	Programme C2d De Développement Des Capitales Régionales: Bafoussam, Bertoua, Garoua	42	EN COURS	MINH DU
03	Conception réalisation de 10 000 logements à Yaoundé et ses environs-phase1	128	EN COURS	MINH DU
04	Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR)	70	EN COURS	MINH DU
05	Projet de mobilité urbaine dans la ville de Douala	137	2021	MINH DU
Axes d'intervention	Education et Formation			
objectif stratégique	Les objectifs stratégiques poursuivis sont : (i) garantir l'accès à l'éducation primaire à tous les enfants en âge de scolarisation ; (ii) atteindre un taux d'achèvement de 100% au niveau primaire ; (iii) réduire les disparités régionales en termes d'infrastructures scolaires et de personnel enseignant ; et (iv) accroître l'offre de formation professionnelle et technique de 10 à 25% au secondaire et de 18% à 35% au niveau supérieur.			
N°	Projets	coût total (en milliards)	année de démarrage	Maitre d'ouvrage
01	Projet de réhabilitation de la NASLA pour la mise disposition de ressources humaines de qualité aux CTD	10	2021	MINDDEVEL
02	Projet D'appui Au Développement Des Compétences Pour La Croissance	70	2023	MINESEC
03	Construction Et Equipement De 6 Centres De Formation Professionnelle	81	2023	MINEFOP
secteur	Développement des infrastructures productives			
objectif stratégique	il sera question : (i) de finaliser prioritairement la mise en œuvre des grands projets de première génération ; (ii) d'assurer la fonctionnalité optimale des infrastructures existantes ; (iii) de réhabiliter les installations publiques détruites ou rendues obsolètes du fait de leur inutilisation ; (iv) de rationaliser la mise en route de nouveau projets en respectant les normes de préparation des projets ; (v) de formuler les projets de manière intégrée pour optimiser leur impact sur l'économie ; (vi) de systématiser la contre-expertise pour l'évaluation des coûts des infrastructures majeures ; (vii) de mettre en place un référentiel de coût ; et (viii) de renforcer le processus de priorisation et de sélection des projets.			
N°	Projets	coût total (en milliards)	année de démarrage	Maitre d'ouvrage
01	Plan présidentiel de reconstruction des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest	3 500	EN COURS	MINEPAT
02	Plan présidentiel de reconstruction de la Régions de l'Extrême-Nord	1 816	EN COURS	MINEPAT
02	Projet Prolac (Lac Tchad)	33	EN COURS	MINEPAT
03	Projet de valorisation des infrastructures de la vallée de la Bénoué	80	2021	MINEPAT
04	Projet de valorisation des infrastructures de la vallée du Logone	95	2022	MINEPAT
05	Aménagement De 10 000 Hectares De Zones Hydro-Agricoles Dans La Localité De Logone Bimi	130	2023	MINADER

Source : MINEPAT/DGEPIP

ANNEXE 5 : Évolution des allocations sectorielles du Budget de l'Etat

Tableau 31: Évolution du profil des allocations sectorielles du budget de l'Etat sur la période 2022-2024 (En pourcentage du budget global)

Chapitres budgétaires	LF 2021			2022			2023			2024		
	Fonc	Invest	Total	Fonc	Invest	Total	Fonc	Invest	Total	Fonc	Invest	Total
I. Secteurs sociaux	35,4	12,6	20,8	33,1	11,7	18,4	32,6	12,0	18,7	31,9	9,8	17,8
<i>Éducation</i>	27,4	3,4	14,3	25,9	3,6	13,0	25,6	3,6	13,0	25,1	3,5	12,7
<i>Santé</i>	4,9	6,2	4,1	4,3	6,3	3,7	4,2	6,4	3,8	4,0	4,5	3,2
<i>Développement Social et Emploi</i>	1,4	0,8	0,9	1,3	1,1	0,9	1,3	1,3	1,0	1,2	1,0	0,9
<i>Culture, sports et loisirs</i>	1,8	2,3	1,5	1,6	0,7	0,9	1,6	0,7	0,9	1,6	0,8	1,0
II. Production et commerce	3,2	8,3	3,9	2,7	7,6	3,3	2,6	9,3	4,0	2,5	9,3	4,0
<i>Secteur rural</i>	2,2	7,3	3,1	1,8	7,0	2,7	1,8	8,4	3,3	1,7	8,5	3,4
<i>Industries et services</i>	0,9	1,0	0,7	0,9	0,6	0,6	0,8	1,0	0,7	0,8	0,8	0,6
III. Infrastructures Productives	4,4	58,9	18,7	4,0	59,7	17,7	3,9	58,6	19,2	3,7	43,8	14,9
IV. Admin gén et financière	5,4	6,8	4,6	4,8	6,4	3,9	4,7	7,1	4,3	4,6	7,3	4,3
V. Défense et Sécurité	13,9	0,7	6,9	13,1	0,5	6,2	12,9	0,6	6,2	12,6	0,8	6,1
VI. Souveraineté et Gouvernan	8,3	2,7	4,8	7,7	2,6	4,3	7,4	3,0	4,3	7,1	3,6	4,4
<i>Souveraineté</i>	3,5	1,1	2,0	3,2	1,1	1,8	3,1	1,2	1,8	3,0	1,2	1,7
<i>Gouvernance</i>	4,8	1,5	2,7	4,4	1,5	2,5	4,3	1,8	2,5	4,1	2,5	2,7
Total Ministères	70,6	90,0	59,6	65,3	88,5	53,8	64,2	90,6	56,7	62,4	74,6	51,6
CHAPITRES COMMUNS	29,4	10,0	17,1	33,8	9,8	18,3	34,9	8,0	18,6	36,7	7,6	19,4
<i>ESPACE BUDGETAIRE</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	1,7	0,5	0,0	1,5	0,4	0,0	17,8	5,4
TOTAL BUDGET HORS DETTE	100,0	100,0	76,7	100,0	100,0	73,0	100,0	100,0	76,2	100,0	100,0	76,8
<i>DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE</i>	0,0	0,0	12,3	0,0	0,0	12,7	0,0	0,0	13,2	0,0	0,0	12,8
<i>DETTE PUBLIQUE INTERIEURE</i>	0,0	0,0	11,0	0,0	0,0	14,4	0,0	0,0	10,7	0,0	0,0	10,4
TOTAL BUDGET	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : MINFI-DGB/MINEPAT-DPPS

Tableau 32 : Évolution des allocations sectorielles du budget de l'Etat sur la période 2022-2024 (en milliards de FCFA)

Chapitres budgétaires	LF 2021			2022			2023			2024		
	Fonc	Invest	Total									
I. Secteurs sociaux	827,35	170,51	997,86	850,31	173,40	1023,71	875,66	204,90	1080,56	902,20	179,28	1081,48
<i>Éducation</i>	640,13	45,80	685,93	665,27	53,55	718,82	687,26	61,77	749,03	710,19	63,71	773,91
<i>Santé</i>	113,48	83,64	197,12	109,79	93,43	203,23	111,66	109,32	220,98	113,69	82,76	196,46
<i>Développement Social et Emploi</i>	32,59	10,31	42,91	33,05	16,03	49,07	33,64	22,11	55,75	34,28	17,46	51,73
<i>Culture, sports et loisirs</i>	41,14	30,76	71,90	42,20	10,39	52,58	43,09	11,70	54,80	44,04	15,34	59,38
II. Production et commerce	73,90	112,82	186,72	69,10	112,08	181,18	70,60	159,94	230,54	72,20	169,87	242,07
<i>Secteur rural</i>	51,99	98,83	150,83	46,91	102,90	149,81	48,05	143,63	191,68	49,25	155,25	204,50
<i>Industries et services</i>	21,90	13,99	35,89	22,20	9,18	31,37	22,56	16,31	38,86	22,96	14,62	37,57
III. Infrastructures Productives	102,61	796,76	899,37	102,55	882,52	985,07	103,29	1003,74	1107,04	104,10	803,21	907,31
IV. Admin gén et financière	126,94	91,95	218,88	124,16	94,23	218,39	126,48	121,06	247,54	129,15	133,94	263,09
V. Défense et Sécurité	324,09	9,00	333,09	335,89	7,20	343,09	346,41	10,09	356,50	357,44	13,93	371,37
VI. Souveraineté et Gouvernan	192,97	35,87	228,84	197,42	38,45	235,87	199,21	51,41	250,63	201,24	66,89	268,13
<i>Souveraineté</i>	81,10	15,50	96,60	83,36	15,70	99,06	83,89	21,00	104,88	84,55	21,68	106,23
<i>Gouvernance</i>	111,87	20,37	132,24	114,06	22,75	136,81	115,33	30,42	145,74	116,69	45,21	161,90
Total Ministères	1647,85	1216,91	2864,76	1679,44	1307,87	2987,31	1721,66	1551,14	3272,80	1766,33	1367,13	3133,46
CHAPITRES COMMUNS	687,72	135,09	822,81	869,63	145,13	1014,75	936,12	136,60	1072,72	1040,39	139,40	1179,79
<i>ESPACE BUDGETAIRE</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>25,00</i>	<i>25,00</i>	<i>0,00</i>	<i>25,00</i>	<i>25,00</i>	<i>0,00</i>	<i>326,50</i>	<i>326,50</i>
TOTAL BUDGET HORS DETTE	2335,57	1352,00	3687,57	2571,00	1478,00	4049,00	2682,78	1712,74	4395,52	2831,72	1833,03	4664,75
DETTES PUBLIQUES EXTERIEURES	0,00	0,00	591,00	0,00	0,00	702,40	0,00	0,00	761,00	0,00	0,00	778,00
DETTES PUBLIQUES INTERIEURES	0,00	0,00	530,39	0,00	0,00	798,30	0,00	0,00	615,60	0,00	0,00	631,60
TOTAL BUDGET	2335,57	1352,00	4808,96	2571,00	1478,00	5549,70	2682,78	1712,74	5772,12	2831,72	1833,03	6074,35

Source : MINFI-DGB/MINEPAT-DPPS